

## Rencontre sur le patrimoine politique

Salle Louis-Joseph-Papineau

Hôtel du Parlement

Le vendredi 9 novembre 2001

*(Neuf heures trente-deux minutes)*

**M. Lévesque (Michel):** Bonjour tout le monde. Au nom du président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean-Pierre Charbonneau, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans ce lieu on ne peut plus patrimonial qu'est l'Assemblée nationale. Alors, malheureusement, M. Charbonneau n'a pu être présent avec nous aujourd'hui. D'autres activités le retiennent. Comme vous le savez peut-être, le président de l'Assemblée nationale est aussi député, et il doit également se faire réélire pour occuper le poste, alors c'est aussi une préoccupation qu'il a, mais il tient à s'excuser auprès de vous. Cependant, je pense que le fait de vous recevoir ici aujourd'hui témoigne de sa volonté de voir... de l'importance du patrimoine politique dans la foulée du rapport Arpin, entre autres, et dans la foulée également de l'Amicale des anciens, avec M. Masse, qui est un de ceux qui a poussé sur le projet pour la réunion d'aujourd'hui avec Robert Comeau, de l'Association d'histoire politique.

Alors, bienvenue aux anciens parlementaires également. Bienvenue à tout le monde. Sans plus tarder, je vous dirais: On peut peut-être se présenter tous et toutes, rapidement, en donnant notre nom, la fonction et l'organisme qu'on représente.

Alors, je vais commencer par moi, si vous le voulez bien. Je suis Michel Lévesque. Je suis conseiller au cabinet de M. Jean-Pierre Charbonneau, conseiller aux affaires publiques. Alors, c'est un peu moi qui représente M. Charbonneau ici aujourd'hui. Alors, peut-être en commençant par la droite.

**M. Masse (Marcel):** Alors, Marcel Masse, et à titre de président du comité des archives de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

**Mme Arsenault (Lorraine):** Lorraine Arsenault, secrétaire exécutive de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

**M. Côté (François):** François Côté, secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires et institutionnelles de l'Assemblée nationale.

**M. Sauvageau (Philippe):** Philippe Sauvageau, directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

**M. St-Pierre (Jocelyn):** Jocelyn St-Pierre, responsable des archives dans la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

**M. Deschênes (Gaston):** Gaston Deschênes, directeur des études documentaires, qui étaient jusqu'en décembre le service de recherche de la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

**Mme Cardin (Martine):** Martine Cardin, directrice de l'Institut sur le patrimoine culturel de l'Université Laval.

**M. Boudreau (Omer):** Omer Boudreau, directeur général responsable entre autres des archives politiques aux Archives nationales du Canada, entre autres.

**M. Janson (Gilles):** Gilles Janson, bibliothécaire à l'UQAM.

**Mme Léveillé (Marie):** Marie Léveillé, archiviste principale au Centre de recherche Lionel-Groulx.

**Mme Gingras (Andrée):** Andrée Gingras, directrice générale de l'Association des archivistes du Québec.

**M. Bernier (Gaston):** Gaston Bernier, ex-directeur de la Bibliothèque, dégradé, actuellement coordonnateur des activités qui marqueront le Deuxième centenaire de la Bibliothèque.

**M. Dawson (Dennis):** Dennis Dawson. Je représente l'Association des anciens parlementaires d'Ottawa, dont M. Masse se trouve à porter les deux chapeaux, d'être un ancien parlementaire québécois et canadien. Je vais pouvoir de temps en temps me référer à M. Masse sur Ottawa.

**M. Poirier (Jacques):** Jacques Poirier, responsable des acquisitions d'archives privées aux Archives nationales à Montréal.

(Coupure momentanée du son)

**Mme Turgeon (Suzanne):** Suzanne Turgeon, archiviste au Centre de documentation du Parti québécois...

**Mme Brunelle-Lavoie (Louise):** Louise Brunelle-Lavoie, présidente de la Commission des biens culturels du Québec.

**M. Pelletier (Réjean):** Réjean Pelletier, professeur de science politique à l'Université Laval. Je ne représente pas l'institution.

**Mme Rouleau (Ginette):** Ginette Rouleau, responsable des archives privées, Archives nationales du Québec.

**Mme St-Amant (Aline):** Aline St-Amant, membre de l'Amicale des anciens parlementaires et de plus directrice du *Bulletin* de l'Amicale des anciens parlementaires.

**Mme Aubin (Danielle):** Danielle Aubin, directrice du Service des archives et de la documentation pour le Musée de la civilisation.

**M. Boucher (Pierre):** Pierre Boucher, président et directeur général de la Commission de la capitale nationale.

**M. Gaulin (André):** André Gaulin, Amicale des anciens membres du comité des archives.

**M. Chouinard (Denys):** Denys Chouinard, responsable de la gestion de documents et des archives, ville de Montréal.

**Mme Dagenais (Michèle):** Michèle Dagenais, professeure d'histoire à l'Université de Montréal.

**M. Charbonneau (André):** André Charbonneau, Parcs Canada, responsable des services historiques au Centre de services professionnels, ici à Québec.

**M. Bergeron (Yves):** Yves Bergeron, directeur du service de la recherche au Musée de la civilisation, mais aussi secrétaire général de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire.

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Pierre-Louis Lapointe. Je suis des Archives nationales du Québec à Québec. Je suis le responsable sortant des archives privées au centre de Québec.

**M. Comeau (Robert):** Robert Comeau. Je suis professeur au département d'histoire de l'UQAM depuis 1969 et aussi je dirige l'Association québécoise d'histoire politique qui a été créée en 1992 et je dirige le petit bulletin d'histoire politique qui existe aussi, une revue qui existe depuis 1992.

**M. Rioux (Christian):** Christian Rioux, archiviste, Archives nationales du Canada. Je suis l'archiviste qui s'occupe des ministres qui viennent du Québec dans la section des archives.

(Inaudible)

**M. Lévesque (Michel):** Est-ce que c'est possible de répéter, s'il vous plaît.

(Inaudible)

**M. Lévesque (Michel):** Alors, merci bien tout le monde. Comment on va procéder. Les gens qui veulent venir, les conférenciers peuvent le faire d'ici ou le faire de leur place. Chacun est libre de faire comment il se sentira le plus à l'aise.

Sans plus tarder, je passe la parole immédiatement à M. Masse qui va vous présenter un peu l'historique.

**M. Masse (Marcel):** Alors, je vous remercie. Quelques mots de ma part, et après de M. Comeau. Après ça, un certain nombre de grandes institutions vont présenter leur action, leur champ d'action. Puis, cet après-midi, il y aura une table ronde de discussions plus libres et vous avez dans votre dossier un projet de résolution portant sur la Société du patrimoine. Alors, le texte, il est là pour permettre d'y réfléchir d'ici le moment où on en discutera.

Ceci étant dit, d'où vient l'idée et pourquoi nous nous retrouvons ici. Disons que, comme ancien parlementaire et intéressé à travers la Commission des biens culturels ou d'autres activités à travers les temps, j'ai eu des intérêts sur le patrimoine politique, particulièrement la conservation des archives, et c'est dans cet esprit qu'il y a, je ne me souviens plus, deux, trois ans, à l'occasion d'une réunion de l'assemblée générale des anciens parlementaires du Québec, j'ai présenté une résolution pour créer un comité pour s'occuper plus particulièrement de la cueillette des archives des anciens parlementaires.

À la suite d'un certain nombre de réunions, j'ai été de ceux qui ont réalisé qu'au fond le patrimoine politique déborde le mot archives. Je veux dire «archives» est le coeur papier de l'opération, mais il y a un ensemble de traces à travers notre histoire qui relèvent, qui enseignent l'évolution politique, que ce soit des biens immobiliers, que ce soit des biens mobiliers, que ce soit, je ne sais pas, audiovisuels, bon, enfin, il y a un ensemble de choses.

Deuxièmement, j'ai réalisé qu'il y avait un ensemble d'organismes également qui, directement ou en partie, avaient, dans leurs responsabilités, quelque part, le patrimoine politique. J'ai également réalisé qu'il n'y avait jamais de rencontre de ces gens-là, de sorte qu'il y a des choses qu'on fait bien et il y a des trous qu'on ignore, et il n'y a pas de concertation pour améliorer notre action et échanger des idées à travers des rencontres. De là la proposition ou de là la recherche d'un endroit pour se concerter autour d'un thème important dans l'évolution d'une société: le patrimoine politique. Une société a du patrimoine économique, une société a du patrimoine religieux, une

société a du patrimoine social, une société a du patrimoine culturel. Enfin, on peut en avoir une longue liste.

Ce qui nous intéresse ce matin, c'est l'évolution politique, les traces de l'évolution politique d'un territoire donné, Québec, et non pas d'un système politique, d'un territoire donné - c'est celui qui nous intéresse ce matin - Québec, donc, des traces de toute action politique à travers le temps. C'est aussi bien le gouvernement Frontenac que Pierre Elliott Trudeau; c'est aussi bien Maurice Duplessis que, bon, tous les autres noms qui vous passent dans la tête. C'est au niveau de l'action.

Donc, les municipalités, c'est de l'action politique; une partie du mot commission scolaire, c'est de l'action politique; bon, l'Acte d'Union, etc., etc. Donc, je pense qu'il ne faut pas se limiter dans le temps, de dire que le patrimoine politique commence à telle année. Il commence avec le commencement, de Champlain à aujourd'hui.

Donc, le champ est large. Le territoire, quand même, lui, il est marqué, c'est le territoire du Québec et ceux des hommes ou des femmes politiques issus de cette population qui, bon, à travers le temps, ont laissé des traces.

Nous sommes dans une période un peu difficile parce que, depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec se cherche. Il se cherche pour se donner une politique du patrimoine. Des groupes font pression, des comités de réflexion ont eu lieu - le dernier, c'est le comité Arpin - mais nous sommes toujours en présence d'un vide. Il n'y a pas de direction nationale du patrimoine au ministère de la Culture. Il n'y a pas de responsable, disons, national. On peut en trouver au niveau régional - je ne veux pas aller trop loin parce que ce n'est pas l'objet de notre discussion - mais il n'y a pas d'interlocuteur qui crée lui-même, disons, l'action qui devrait être menée. Donc, il appartient, les choses étant ce qu'elles sont, à la société civile, à ceux qui s'intéressent à ça de faire leur action, de poser leur problématique et leurs solutions, ce qui n'est pas nécessairement mauvais.

Ceci dit, il y a des choses exemplaires qui se font. Ici même, le parlement, depuis, je ne sais plus, 10, 15 ans, il y a eu une action patrimoniale exemplaire. Les travaux qui se font autour du parlement sont quand même également exemplaires. La commémoration qui se fait à travers l'édifice et à travers les lieux sont exemplaires, ces actions de la Commission de la capitale et puis de tous ceux qui les ont précédés dans ces démarches. Alors, il ne faut pas se décourager. Il y a des choses qui n'existent pas, il y a des choses qui existent, et qui existent très bien. Mais ce qui n'existe pas, c'est un lieu de rencontres, un lieu de concertation où chacun peut faire valoir ce qu'il fait, son point de vue, et de réaliser ensemble les espaces qui sont inoccupés et de travailler ensemble à s'assurer que tout ce qui devrait être fait ou tout ce qui peut être fait passe à l'action.

Alors, c'est dans cet esprit-là que, avec Robert Comeau, donc, le secteur plus universitaire, d'autres personnes qui utilisent le patrimoine politique créé par ceux qui ont été dans l'action politique, c'est ensemble, avec des responsables de l'État, ici, à travers la Bibliothèque nationale, à travers l'association de l'Amicale qu'on a pensé, depuis quelques mois, à cette réunion et de chercher des moyens qui pourraient améliorer notre action et, rapidement - et je termine là-dessus - on en est arrivé à l'idée que si on veut réellement marquer aujourd'hui pour l'avenir, il faut le faire en débordant la responsabilité province de Québec, entre guillemets, c'est-à-dire de l'ouvrir largement aux autres, disons, lieux de pouvoir politique, aussi bien les municipalités, etc., comme j'ai dit tout à l'heure.

Alors, voilà ce qui explique la rencontre, et je vais donner la parole à Robert Comeau qui, comme professeur, comme universitaire, comme responsable de l'Association d'études de science politique pourra ajouter l'aspect universitaire, puis, après ça, on va commencer

la réunion et chacun expliquera son point de vue ou son action. Robert.

**M. Comeau (Robert):** Bon. Alors, merci, M. Masse. Alors, je voudrais d'abord dire comment je suis heureux que cette réunion se tienne et je voudrais remercier surtout l'équipe de Québec. Je pense à M. Bernier, à Jocelyn St-Pierre et à Mme Arsenault, qui ont vraiment réussi à réaliser cette rencontre d'aujourd'hui. Donc, je suis aussi très heureux de voir qu'il y a une représentation aussi diversifiée de gens qui travaillent déjà dans ce domaine. Il ne faut pas imaginer que la création de ce qu'on veut faire aujourd'hui nie ou remplace le travail de chacun dans le domaine. Alors, c'est bien un lieu de concertation et non pas la création à partir de rien.

Alors, je voulais juste peut-être dire quelques mots de l'Association québécoise d'histoire politique, qui a été créée en 1992. Lorsque M. Masse m'a parlé de sa préoccupation pour le patrimoine et m'a sensibilisé à ça, j'ai essayé un peu de faire les liens avec notre propre Association, que nous avons créée en 1992 avec des gens, d'ailleurs, qui sont ici: Michel Lévesque, Jocelyn. Il y en a d'autres. Alors, au fond, on était exactement une trentaine. Le chiffre 30, c'est amusant, parce que c'est exactement ça. Le 10 avril 1992, avec une trentaine de personnes, on trouvait que l'histoire politique était négligée.

Alors, on s'est dit: Qu'est-ce qu'on peut faire? On s'est réunis et on a créé un peu ce genre de... Lors d'une première rencontre, il y a eu exactement ça, et on s'était donné des objectifs qui étaient très courts, mais qui étaient clairs, qui étaient de promouvoir l'histoire politique auprès des organismes publics et privés, des milieux d'enseignement et de la recherche et dans la société en général. On pourrait remplacer telle quelle «l'histoire politique» par, aujourd'hui, «le patrimoine». Notre deuxième objectif, c'était de favoriser les recherches et les publications de travaux en histoire politique, de favoriser le dialogue entre les chercheurs de divers horizons et, en même temps, avec ceux qui travaillent dans l'action, qui ont fait l'histoire ou qui y sont actuellement, dans l'action, donc dans un cadre de collaboration et d'ouverture, et organiser des activités publiques sur une base non partisane par divers moyens: des colloques, des débats, des soupers-causeries, etc., ce que nous avons fait depuis une dizaine d'années. Je dois dire que je suis très content aussi, et je voudrais faire un peu de publicité pour la *Revue d'histoire politique* qui sort trois fois par année et qui fonctionne à peu près sans subvention, mais qui a quand même un tirage de 600 et qui rejoint beaucoup de gens du milieu politique. Alors, je voudrais remercier, donc, beaucoup de ceux qui étaient là aux premiers jours et qu'on retrouve aujourd'hui pour donner un nouvel élan sur la question plus spécifique du patrimoine.

Alors, je ne veux pas m'étendre plus longuement là-dessus, M. Masse a expliqué mieux que moi... L'idée centrale, c'est qu'on veut créer, donc, un lieu de concertation pour assurer non seulement la cueillette, la coordination de la cueillette et faire l'inventaire des documents patrimoniaux, mais, en même temps, on voudrait qu'il y ait plus d'études, diffusion de la connaissance du patrimoine et que ce patrimoine soit mis en valeur et, en particulier, le patrimoine politique. Bien sûr, ça s'inscrit aussi et souvent avec le patrimoine architectural — une maison, c'est aussi... il y a une dimension politique même aux bâtiments, etc. — mais on trouvait que, dans le domaine des bâtiments, il y avait déjà beaucoup d'organismes qui faisaient pression, il y avait beaucoup de groupes de pression, c'était bien structuré, bien organisé. Mais, pour les archives politiques...

Par exemple, on pense au matériel électoral et tout ça. Pensons simplement... Actuellement, on a souvent besoin d'affiches. Ceux qui travaillent en cinéma ou les émissions de télévision et tout ça, les colloques, on cherche toujours du matériel visuel et on a beaucoup de

difficulté actuellement, parce qu'il y a peu de gens qui ont été sensibilisés à ramasser des affiches ou des trucs comme ça. Alors, on le voit dans le concret, on va avoir besoin de ce patrimoine-là qui est relié au politique. Je pense à tout le matériel, par exemple, des partis politiques qui conservent ça; pas seulement les archives, mais tout le matériel par exemple des partis: les banderoles, les badges, les affiches. Très régulièrement, dans notre travail, on nous demande du matériel concret, et on ne sait pas trop...

Alors, c'est un peu à partir de ces préoccupations immédiates, je dirais, qu'on en est arrivé à dire: Il faudrait peut-être voir où on en est, faire le point et, ce matin, apporter des informations. On va essayer de se sensibiliser sur l'état de la situation et, cet après-midi, davantage sur des pistes pour intervenir, des stratégies d'intervention. Et notre objectif, je pense, c'est de mettre sur pied une structure légère en vue, éventuellement, de faire un rapport, un mémoire qui sera soumis aux autorités et dans le but de faire bouger les choses.

On est dans une société où les groupes de pression, vous savez comment ça fonctionne, il en faut pour faire bouger les choses. Alors, c'est dans cet esprit-là. Et je pense que quand M. Masse est venu me voir, on s'est entendus assez rapidement sur les principes et très rapidement on s'est centrés sur l'action. Je pense qu'on veut, nous autres, que ça sorte, que ça débouche non pas sur des actes de colloque, mais sur un mémoire qui sera très court mais très efficace en vue d'une action la plus positive, et on le fait vraiment dans un esprit de collaboration et on ne veut pas chapeauter quoi que ce soit. C'est vraiment dans un esprit de concertation et dans le but d'améliorer la situation. Alors, je vous remercie beaucoup. Bonne journée.

**M. Lévesque (Michel):** Alors, merci beaucoup, M. Masse. Merci, M. Comeau de cette présentation. On a campé, je pense, les balises, les origines puis les actions futures. Alors, sans plus tarder, j'inviterais M. Pierre-Louis Lapointe, qui est responsable des archives privées aux Archives nationales à Québec, ici, à Québec, à nous entretenir de la question des archives privées, je pense.

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Des archives politiques en particulier. Alors, les Archives nationales du Québec, comme tout le monde le sait, ont connu des changements importants, surtout à partir de l'adoption de la Loi des archives en 1983, à la fin de 1983. Cette loi, nécessairement, donnait comme mandat principal aux Archives nationales du Québec d'acquérir, de conserver, de diffuser les archives, surtout les archives créées par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, également de s'occuper d'aider à la conservation et à la diffusion des archives du patrimoine, les archives privées dont, effectivement, les archives politiques sont un volet, je dirais le volet le plus important certainement pour ce qui est du Centre d'archives de Québec.

Alors, comme rappel, vous savez, les Archives nationales, c'est un réseau; ce n'est pas un seul centre. C'est un réseau de neuf centres qui couvre l'ensemble du Québec, et également c'est un réseau de 25, actuellement de 25 centres agréés d'archives. Au fond, ces centres agréés d'archives, c'était un des éléments de la loi de 1983. Il était prévu que les Archives nationales, on n'est pas capables, on n'était certainement pas capables de faire tout le travail. Alors, on n'était pas là pour remplacer les centres d'archives privées. Il faut, au fond, que ce soit un travail, d'une certaine façon, un travail d'équipe, et les Archives nationales étaient là pour aider des centres d'archives privées qui répondaient à un certain nombre de normes pour qu'ils puissent, eux aussi, faire une partie du travail d'acquisition, de conservation et de diffusion des archives privées partout au Québec.

Ceci dit, ce sur quoi il faut insister, c'est que, dans la Loi

des archives, il y a un article, l'article 12, qui s'attache de façon spécifique à la question des archives politiques, les archives des hommes politiques. Alors, cet article 12 est un peu, je dirais, est un article très bien pensé, enfin très politique d'une certaine façon parce que le premier alinéa dit bien qu'un homme politique qui joue un rôle précis, qui a des fonctions dans le gouvernement, c'est-à-dire soit ministre ou qui joue un rôle un peu comme un haut fonctionnaire, à ce moment-là, la partie de ses archives qui touche à ses fonctions de ministre devrait, au fond, être considérée comme des documents publics. Par contre, dans le deuxième alinéa, on dit que les membres de l'Assemblée nationale, on considère leurs archives comme des archives privées. Alors, donc, il y a une zone grise là entre le premier et le deuxième alinéas.

Ce qui fait que, dans les faits, aux Archives nationales du Québec à Québec – c'est nous qui acquérons le plus d'archives de ministres, d'anciens ministres du gouvernement du Québec – eh bien, dans les faits, la plus grande partie des archives de cabinet, à peu près 90 %, entre par la voie privée si on veut, ça, c'est la voie royale, que ce soit M. Ryan, que ce soit Marc-Yvan Côté, tous les partis politiques. Souvent, les anciens ministres partent avec une partie de leurs archives et, à un moment donné, décident de les céder aux conservateurs des Archives nationales du Québec. C'est le processus et, à ce moment-là, il y a évaluation de ces fonds d'archives, de ces archives pour leur juste valeur marchande pour la question de l'impôt, et on émet à ce moment-là des crédits d'impôt.

J'ajoute tout simplement un aparté, c'est que le Vérificateur général avait à un moment donné demandé une opinion légale sur la question: Est-ce qu'il était correct pour les Archives nationales ou un autre dépôt d'archives d'acquérir des archives d'un ancien ministre et de faire évaluer la partie de ses documents qui étaient ses documents de cabinet, ses documents ministériels? Et l'opinion, c'était qu'on ne pouvait pas faire ça. Alors, il y a eu à ce moment-là une démarche... en pratique, ce que l'on fait, c'est que, quand on acquiert les archives d'un homme politique qui a été ministre, on essaie de faire le partage de ce que sont les archives strictement politiques, partisans, de ses archives de comté, ses archives de la circonscription électorale, et les archives de son cabinet.

Alors, ça, ça paraît bien sur le plan théorique. En pratique, ça pose des problèmes auxquels de revierdrai dans un instant. Mais, en réalité... Je prends un exemple comme Marc-Yvan Côté. Alors, Marc-Yvan Côté était un ministre, qui était un ministre fort, et on voit par là aussi... Ce qui est fascinant dans les archives politiques, c'est qu'on finit par connaître la personnalité des hommes qui nous remettent des archives. Il y a des ministres qui se fient entièrement à la structure bureaucratique et technocratique et qui vont laisser derrière eux la plus grande partie des documents, qui vont conserver une très petite portion, des documents ultrapolitiques qu'ils vont conserver pour eux. Mais des gens comme Marc-Yvan Côté, des gens comme Jean Garon – enfin je donne deux exemples, je pourrais en nommer d'autres – ce sont des hommes politiques qui, au fond, avaient une certaine méfiance de la technocratie et qui voulaient contrôler l'appareil de leur ministère. Alors, Marc-Yvan est arrivé avec 1 200 caisses de documents ou d'archives et là-dessus, il y avait à peu près 700 caisses qui étaient des documents du ministère des Affaires sociales et tous les originaux. Donc, à ce moment-là, je ne sais pas ce qui restait au ministère...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Il restait certainement des exemplaires des lettres qui sont expédiées. Alors, ça, c'est une chose. Mais le jus, disons, enfin, la... Alors, ça pose aussi le problème des dossiers mixtes. Je comprends que, théoriquement on peut dire:

D'accord, le ministre a exercé une fonction au gouvernement, donc ces documents-là auraient dû théoriquement, en fait, rester avec la gestion documentaire du ministère. Mais c'est qu'un ministre, c'est un être humain, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il a, tu sais, des compartiments parfaits, et que, à un moment donné, quand il est dans son bureau de ministre, il cesse d'être, je ne sais pas, membre de son parti et qu'il ne devient qu'exclusivement, je ne sais pas, administrateur du diocèse... disons, de ce ministère...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** De son diocèse, c'est un peu ça. Ha, ha, ha!

**Des voix:** ...

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Oui, oui. oui. Mais, dans les faits, il ne peut pas se séparer en deux. Ce qui fait que moi, si je me réfère encore à l'exemple quand je mettais de l'ordre et quand je passais à travers les caisses et les caisses d'archives de Marc-Yvan Côté, bien, il y avait des petits messages téléphoniques accrochés au haut de tels dossiers, et puis il y avait des petites remarques. À un moment donné, il pouvait y avoir des remarques en marge de documents qui étaient très, très... je ne dirais pas qui étaient appropriées mais qui étaient certainement ultrapolitiques. Alors, ce sont des dossiers qui, même si ça traite de, je ne sais pas, mettons, l'hôpital de l'Enfant-Jésus, bien là, on a un homme qui était ministre responsable de la région de Québec, qui était ministre des Affaires sociales, mais ça colore le dossier de façon particulière. C'est sûr que l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le dossier de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, et encore plus si un hôpital s'adonne à être dans son propre comté, bien, c'est sûr qu'il ne pourra pas faire abstraction de données politiques et partisans. Alors là, on a toute sorte de notes très, très politiques à l'intérieur d'un même dossier.

Je sais qu'à Ottawa ils ont fait toute une étude à un moment donné sur qu'ils appellent les dossiers mixtes. C'est un problème très, très difficile à résoudre. Comment le résoudre? Je ne le sais pas, il faudrait avoir une armée d'archivistes, de techniciens pour passer à travers tous les dossiers. Mais ça, je ne pense pas que ce soit... qu'on puisse imaginer ça un jour parce que ça coûterait une fortune à l'appareil d'État.

Bon. Je vais passer rapidement, là, je m'éloigne un peu. Vous savez, dans chacun de nos centres d'archives, il y a certaines priorités qui sont définies. Il est évident que, dans un centre de la Mauricie, disons à Trois-Rivières, ils vont avoir un intérêt particulier à acquérir les archives de certains des députés, les archives de comté de certains des députés qui ont été actifs dans ce coin-là, et on essaie, aux Archives nationales, toujours de se rapprocher de l'utilisateur potentiel. C'est l'idée de la régionalisation des Archives nationales et c'est l'idée derrière aussi notre approche au niveau des archives politiques, ou même des archives privées, de façon générale. C'est un fonds d'archives, on va toujours poser la question: Est-ce que ces archives-là doivent être chez nous, au centre à Québec? Est-ce qu'elles seraient mieux au centre de Montréal? Est-ce qu'elles seraient mieux dans un centre agréé d'archives qui est beaucoup plus près des utilisateurs potentiels?

Alors, c'est une chose qui est fondamentale dans toute la question qu'on se pose: Quelles sont les priorités d'acquisition? À Québec, il est évident que ce que l'on vise, c'est l'acquisition des archives des ministres parce que ces hommes ou ces femmes, leurs archives sont complémentaires des archives des ministères dont ils ont eu la charge. Alors, il y a une complémentarité, là, qui est importante. Ça m'amène

à tout simplement mentionner, entre la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et les Archives nationales, il y a eu — je pense que, enfin, c'est un élément d'information — en 1985, il y avait eu un échange de lettres entre le président de l'Assemblée nationale à l'époque, M. Guay, et Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, à l'effet que, bon, on s'entend. Nos archives à Québec, on avait une partie des archives de l'Assemblée nationale, on a renvoyé ces archives à l'Assemblée nationale, il y a eu un échange, et c'est à ce moment-là que certaines archives de premiers ministres qui étaient ici, à l'Assemblée nationale, ont été rétrocédées aux Archives nationales, à Québec.

Cette entente, il y a eu des discussions mais, finalement, il y a eu un changement de gouvernement et ça n'a jamais été, en fait, officialisé, disons, par un document qui aurait été une entente, là, coulée dans le béton. Donc, je veux quand même tout simplement mentionner rapidement — c'est que le temps presse — vous savez, le mode d'acquisition... Quand on acquiert des archives aux Archives nationales, et c'est la même chose pour la majorité des dépôts d'archives au Québec et ailleurs au pays, on acquiert des archives par l'évaluation. Les gens, par donation, les gens nous font la donation de leurs archives, on les fait évaluer pour la juste valeur marchande, selon les exigences du ministère du Revenu, et on émet des reçus d'impôt en conséquence.

Si on a des biens qui nous sont transmis qui ont une valeur de moins de 1 000 \$, il peut y avoir évaluation à l'interne. Au-delà de 1 000 \$, il faut idéalement procéder par évaluation, soit par des marchands reconnus dans le domaine ou par le Conseil national d'évaluation des archives. Et si ça dépasse 5 000 \$, là, on est obligé de faire une autre démarche pour éviter le gain en capital. Il faut à ce moment-là effectuer une démarche auprès de la Commission canadienne d'examen des exportations des biens culturels, qui siège à Hull. Et ces gens se rassemblent à peu près cinq fois par année et il faut leur soumettre le dossier, de telle sorte que si un fonds d'archives d'un homme politique est évalué à 40 000 \$... Alors, vous voyez le jeu, 40 000 \$, les gens peuvent dire: Bon, en 1971, vos archives, monsieur, ne valaient qu'un cinquième, à cause de l'inflation, de ce qu'elles valent aujourd'hui. Donc, vous avez fait un gain de capital. Ils pourraient imposer le reçu d'impôt pour un gain de capital, ce qui fait que, pour éviter ça, il faut faire cette démarche auprès d'Ottawa pour obtenir la reconnaissance, un certificat fiscal qui reconnaît que c'est un bien culturel d'intérêt national. Une fois ça fait, on obtient un certificat fiscal qui dégrève le reçu d'impôt de toute possibilité d'imposition du gain en capital.

Je vous ai fait distribuer... ou, enfin, si vous ne l'avez pas encore, vous allez l'avoir, vous avez la liste des fonds d'archives d'hommes politiques — je précise — d'hommes politiques que nous avons actuellement acquis aux Archives nationales du Québec. Alors, comme il le fallait, pour ceux qui croient à l'histoire du Québec qui a commencé en 1960, nous avons divisé ça entre les hommes politiques qui ont oeuvré avant 1960 et ceux qui ont oeuvré après 1960. Et ça n'inclut pas nécessairement certains fonds d'organismes politiques, qui sont parfois aussi riches, si ce n'est pas plus riches que ceux des hommes politiques eux-mêmes. Alors, il y a certains fonds extraordinaires qui ont été acquis, mais...

Donc, cette liste-là quand même donne une très bonne idée de ce qu'il y a actuellement aux Archives nationales du Québec dans l'ensemble du réseau des archives. Donc, je termine tout simplement en disant que le travail est énorme, les démarches du comité des archives des anciens parlementaires est structuré de telle sorte qu'il y a un volet régional et là il va y avoir nécessairement un travail énorme à faire, une collaboration étroite avec l'archiviste régional des archives et les centres régionaux, les centres agréés d'archives

dans chacune des régions pour éviter de se piler sur les pieds. Il est évident que nous, les Archives nationales, on n'est pas là pour acquérir systématiquement toutes les archives.

Juste pour terminer. Je sais qu'on a parlé de la nature des documents d'archives. Vous savez, dans nos fonds d'archives, c'est sûr que c'est du textuel qui domine, mais s'ajoute aussi de la photo, s'ajoute du film, s'ajoutent des enregistrements sonores. À ça s'ajoute également, comme Robert avait une certaine inquiétude pour ça, il nous arrive d'acquérir, par les fonds d'archives dans lesquels on trouve des macarons, tout l'équipement, tout l'attirail publicitaire qui est relié au contexte de lutte à la chefferie, par exemple, soit au Parti libéral ou au Parti québécois, peu importe. Et ce sont des éléments qui restent des pièces d'archives parce que, au fond, l'information, elle peut être sur un support différent, mais ça demeure une pièce d'archives. Mais il est sûr que là, à un moment donné, quand on tombe dans des objets un peu plus tridimensionnels, ça pose des problèmes de conservation et là on a une collaboration, on essaie de collaborer avec les institutions muséales qui sont mieux organisées que nous pour conserver ces objets. Alors, bon.

**M. Masse (Marcel) :** M. Lapointe, je vous remercie. Et, avant de passer la parole à Jocelyn St-Pierre, il faudrait essayer, en 10, 12 minutes de faire le point, ce qui permettrait une ou deux questions très précises pour clarifier certains aspects. Également, si on avait la chance, parce qu'il y a des organismes importants et qui n'apparaissent pas dans la liste ici comme, par exemple, les Archives nationales du Canada ou tout ça, bon, alors leur permettre aussi d'avoir quelques minutes pour exposer leur point parce que l'intérêt qu'on a c'est de savoir un peu ce que les autres font, là. C'est ça l'objet de la concertation, là. Alors, voilà. Donc, je vais passer la parole à Jocelyn St-Pierre puis, après ça, on aura une petite pause-café puis on recommencera, là. Mais je vais sortir le bâton disciplinaire un peu plus marqué. Jocelyn.

**M. St-Pierre (Jocelyn) :** Merci. Alors, bon, je vais vous faire une courte présentation sur ce que l'Assemblée nationale et la Bibliothèque font pour le patrimoine parlementaire. Comme je suis bien entouré, si vous avez des questions, je pense que M. Côté, M. Sauvageau, et M. Deschênes qui était le responsable des archives jusqu'en janvier dernier, pourront répondre, on pourra répondre à vos questions.

Alors, depuis sa création, le Parlement s'est toujours soucie du patrimoine politique. L'édifice qui l'abrite et sa bibliothèque, qui va d'ailleurs fêter son deuxième centenaire l'an prochain, en constituent sans nul doute des éléments importants sinon fondamentaux. On a confié à la Bibliothèque, au fil des années, d'importantes missions comme la rédaction d'un compte rendu rétrospectif des débats, la conservation des archives et la gestion des documents de l'Assemblée. Alors, au moment où le gouvernement du Québec se dotait d'une politique de gestion des documents, il modifiait la loi des archives, l'Assemblée nationale décida d'assumer elle-même ces deux dernières fonctions et de l'inscrire dans la loi. Ainsi, le secrétaire général conservait la garde des archives de l'Assemblée et pouvait déléguer cette responsabilité au personnel de l'Assemblée. Alors, la conservation des archives est une préoccupation de longue date à la Bibliothèque.

Dès 1981, le président confiait à la Bibliothèque le soin de dresser l'inventaire des archives de l'Assemblée, de recueillir les archives des députés et d'en assurer la conservation et la consultation. L'Assemblée nationale, qui arbore fièrement au fronton de l'Hôtel du Parlement la devise du Québec *Je me souviens*, est très sensible à la dimension patrimoniale. Dans la foulée du rapport Arpin, notre principale institution politique a fait du patrimoine une de ses

orientations stratégiques pour les années 2001-2004. Cela signifie qu'elle va accroître la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire écrit, audiovisuel et qu'elle va développer sa mémoire institutionnelle. Il ne fait pas de doute que la Bibliothèque, en collaboration avec les autres directions de l'Assemblée, y jouera un rôle prépondérant. La Bibliothèque – que vous connaissez sans doute pour plusieurs – la Bibliothèque renferme une très riche collection de brochures canadiennes et québécoises, et quelques trésors bibliographiques, comme la collection Chauveau, qui représente 3 500 volumes et 1 700 brochures rassemblés par Pierre-Olivier Chauveau, premier premier ministre du Québec. Or, cette collection, qui offre un panorama de l'histoire du livre depuis les origines de l'imprimerie, est considérée par la Commission des biens culturels comme un trésor national dont la valeur symbolique devrait faire l'objet d'un classement, le dossier est à l'étude au ministère de la Culture et des Communications. La Bibliothèque a rassemblé, par ailleurs, à une occasion, lors des élections générales de 1989, des programmes électoraux, des affiches et des dépliants.

Un mot sur la reconstitution des débats, un projet qui me tient particulièrement à cœur. Alors, l'Assemblée a entrepris au prix d'un important effort financier, il y a déjà quelques années, un ambitieux projet de rattrapage de son patrimoine politique, soit la réalisation d'un compte rendu rétrospectif des débats. Alors, en 1973, le président Jean-Noël Lavoie, encouragé par Marcel Hamelin et Jean-Charles Bonenfant, forment une équipe de recherche dont le mandat est de publier rétrospectivement les débats depuis la Confédération jusqu'en 1963. Ouvrant au service des Archives et de la reconstitution de la Bibliothèque, l'équipe actuelle est composée d'historiens, d'éditeurs, de traducteurs, auxquels s'ajoutent quatre étudiants en histoire pour un stage de 18 mois. La reconstitution des débats s'effectue à partir de la documentation officielle, des chroniques parlementaires rédigées par des journalistes membres de la Tribune de la presse et publiées dans les journaux de l'époque, mais aussi à partir de documents d'archive. Le travail de la reconstitution des débats requiert une méthodologie rigoureuse et une connaissance approfondie de l'histoire et de la procédure parlementaire.

Le défi – mais c'est tout un défi – le défi de publier cette source fondamentale est sur le point d'être relevé. D'ici deux ou trois ans – nous travaillons actuellement sur les années 1959-1960, et je vous rappelle que nous avons commencé en 1893 après avoir édité les textes réalisés par Marcel Hamelin – alors, dans deux ou trois ans, ce rattrapage historique sera terminé. L'Assemblée a une volonté de diffuser sur son site Internet, que je vous invite à consulter, le savoir accumulé par ces chercheurs avec, comme objectif, d'en faciliter la consultation. Alors, les débats de l'Assemblée législative du Québec y sont disponibles depuis août 2000, avec le *Journal des débats* actuel. Et on peut même, à partir du site Internet de l'Assemblée, voir les débats parlementaires en direct.

Mais on n'a pas, par ailleurs, abandonné le mode traditionnel de diffusion. Les débats sont toujours publiés en tirage limité. À court et à moyen termes, toutes les sessions y seront, sur le site Internet de l'Assemblée, de sorte que d'ici quelques années, il sera possible d'avoir accès aux débats de 1867 jusqu'à aujourd'hui.

Et ce n'est pas tout. En collaboration avec la Diffusion des débats, la possibilité d'y ajouter le son et l'image à partir de 1978, année de la création de la Radiotélédiffusion des débats, est à l'étude. C'est une tâche colossale. Il faudrait numériser 56 000 heures de débats parlementaires audio et vidéo. La consultation pourrait se faire de la même façon qu'elle se fait actuellement, à partir de l'index virtuel mis au point par la Division de l'indexation de la Bibliothèque et la Direction de l'informatique. Voilà, je pense, une illustration éloquente de l'importance que l'Assemblée accorde à son

patrimoine. L'accès aux débats reconstitués et autres, aux enregistrements audio et vidéo offrira aux chercheurs comme aux simples citoyens un corpus documentaire inestimable.

Dans la foulée d'une belle et longue tradition de recherche, en plus du programme de la reconstitution des débats, la Bibliothèque a entrepris, il y a quelques années, dans les années soixante-dix, la publication de plusieurs instruments de recherche à caractère historique, la plupart du temps sous la responsabilité de mon collègue Gaston Deschênes. Alors, les plus connus sont naturellement le *Répertoire des parlementaires*, on a aussi une chronologie parlementaire, un guide parlementaire qui comprend plusieurs listes de députés; ces publications sont actuellement accessibles sur le site Internet de l'Assemblée. Alors, vous avez accès à toutes les biographies des députés depuis 1792.

Un mot sur les archives maintenant. Donc, en janvier 2001, le service de la reconstitution des débats, dont je suis le responsable, a reçu le mandat de la conservation, du traitement, de la mise en valeur et de la diffusion des archives manuscrites, imprimées, audiovisuelles et sonores de l'Assemblée nationale. Et jusqu'aux années 1992, il y avait une ou deux personnes qui oeuvraient aux Archives. On a depuis janvier... d'abord, on a formé une équipe, on est en train de se trouver un local plus adéquat que celui que nous avons actuellement et nous sommes à faire un inventaire systématique de nos documents. On peut actuellement classer les documents d'archives que nous conservons à la bibliothèque en cinq catégories: les archives administratives, des fonds de députés – nous avons quelques fonds de députés – les documents audiovisuels et sonores, dont je vous ai parlé tout à l'heure, et quelques registres, des cartes, des plans et des photographies.

Alors, pour les archives administratives, nous avons actuellement 2 337 boîtes de documents. La plupart de ces documents-là proviennent des unités administratives de l'Assemblée et des documents produits par l'Assemblée dans le cadre de ses fonctions. Alors, nous avons des documents de la Législation, pour la plupart des projets de loi; tous les documents de la session déposés à l'Assemblée et c'est une autre division de la bibliothèque qui s'occupe de la gestion des documents et du calendrier de conservation de l'Assemblée nationale. À ces catégories de documents-là s'ajoutent des fonds de hauts fonctionnaires de l'Assemblée: nous avons le fonds d'un greffier, Louis Delorme, en fonction de 1879 à 1892; nous avons aussi trois fonds d'anciens directeurs de la bibliothèque: Georges-Émile Marquis, Jean-Charles Bonenfant et Jacques Prémont. Des instruments de recherche actuellement, nous avons des instruments de recherche sommaires qui permettent de repérer le contenu de ces fonds-là. Mais un traitement en profondeur des boîtes ainsi que la rédaction d'instruments de recherche appropriés reste à effectuer.

Nous avons aussi quelques fonds de députés, Pierre-Louis en a parlé tout à l'heure un peu, l'espèce d'entente qu'il y a eu entre les Archives nationales et l'Assemblée nationale a fait qu'on a essayé de trouver les documents fondateurs de cette entente-là, finalement, c'est que l'Assemblée s'était plutôt limitée à la conservation de fonds de députés qui avaient eu une fonction parlementaire. Alors: président, vice-président, président de commission, whip. Nous avons 12 fonds d'archives confiés par d'ex-députés de l'Assemblée ou par des députés encore en fonction. Naturellement, comme Pierre-Louis vous l'a dit tout à l'heure, ces fonds-là sont considérés comme des fonds d'archives privés et définis par l'article 2 de la Loi des archives du Québec. Alors, c'est des archives autres que publiques, c'est-à-dire des archives qui ne proviennent pas d'organismes publics énumérés dans l'annexe de la Loi. Alors, bien que l'Assemblée nationale possède le statut d'organisme public, les membres de l'Assemblée ne sont pas tenus, en vertu de l'article 12, de verser leurs archives, leurs

documents produits ou reçus dans le cadre de leur fonction. Outre les fonds d'archives de députés, la division ne possède pas d'autres fonds privés.

Les archives audiovisuelles. Alors, nous avons les originaux des documents audiovisuels sonores produits par la Direction de la diffusion des débats entre 1964 et 2001. Un inventaire effectué en septembre 2001 permet de circonscrire la taille de ce corpus qui deviendra sans doute une sous-série du fonds de l'Assemblée nationale. En tout, je vous l'ai dit tout à l'heure, la division des archives compte 42 397 heures d'enregistrement sonore et 14 106 d'enregistrement audiovisuel. Nous avons calculé que ça faisait 33 années-personnes pour les visionner. Les premiers documents sonores comprennent des enregistrements, naturellement, des premières sessions des débats parlementaires datant de 1972, mais il y a aussi une foule d'autres activités qui se tiennent à l'Assemblée: des présentations de Conseil des ministres, des colloques, des Parlements jeunesse, des activités qui ont lieu, des colloques qui ont lieu le plus souvent au salon rouge.

Nous avons aussi des registres. Sommairement, nous avons 568 registres qui comprennent des informations diverses sur l'Assemblée et sur la bibliothèque. Alors, des catalogues, le grand livre de la bibliothèque, le journal de l'Assemblée ou de la bibliothèque, des livres d'or, des minutes, des registres de prêts, des registres des emprunteurs de la bibliothèque, qu'on ne peut malheureusement pas diffuser parce que c'est des renseignements nominatifs, registre des bills privés, registre des indemnités des membres de l'Assemblée, registre de salaires, registre de serments d'allégeance, et, dans le processus de l'élaboration de notre inventaire, chacun de ces registres-là devra être décrit à la pièce.

Nous avons enfin quelques cartes, plans et photographies. Nous sommes à faire un premier inventaire de ces documents-là, dont plusieurs, à première vue, ne répondent pas vraiment au mandat de la division de documenter les activités des institutions parlementaires. Alors, toutes les photos intéressantes ne sont pas conservées à l'Assemblée. Les photos de députés – enfin, bon, Gaston pourrait en parler – on a des problèmes de... on a des mosaïques, à l'Assemblée, bien, ces informations-là se retrouvent souvent dans les entreprises qui ont fait les photographies. Il y en a beaucoup aux Archives nationales aussi, naturellement.

Alors, l'objectif de promouvoir le patrimoine politique en sensibilisant les intervenants à l'importance de la cueillette et de l'inventaire des documents, en encourageant l'étude et la diffusion des connaissances de ce patrimoine, en insistant sur l'importance de mettre en valeur, en le promouvant au sein de l'État et dans la société civile est fort louable. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale y souscrit dans le respect de sa mission, de ses missions et à la hauteur de ses ressources.

La Bibliothèque est en train d'élaborer une politique globale concernant les archives qui nécessitera l'intervention de l'Assemblée nationale, et cette politique-là portera sur les éléments suivants: alors, d'abord, élaboration de sa politique d'acquisition des archives, la définition d'une offre de service aux parlementaires, la problématique d'assurer la conservation, la diffusion et la mise en valeur de ses archives audiovisuelles dans des lieux appropriés et la mise à jour et la diffusion de l'inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois. Alors, sous l'initiative de Gaston Deschênes – la première année, c'était en...

**Une voix:** 1980.

**M. St-Pierre (Jocelyn):** ...1980 – on a publié un inventaire des fonds d'archives des députés. Nous, modestement, croyons que c'est un

instrument de travail extraordinaire. Alors, nous voulons le mettre à jour, et il sera disponible sur le site Internet de l'Assemblée. La mise en place d'une collaboration aussi dans ce que nous... Enfin, ce que l'Assemblée et la Bibliothèque pourraient faire, nous pourrions mettre en place une collaboration avec les organismes publics ou privés qui oeuvrent dans la conservation et dans la mise en valeur du patrimoine politique. En conclusion, l'Assemblée nationale fera le maximum dans le cadre de sa mission. Elle ne fera pas plus que les autres organismes, mais certainement pas moins. Merci.

**M. Masse (Marcel):** Je vous remercie. Et je ne sais pas si Pierre Boucher serait prêt à passer maintenant. On ferait la pause-café après, de sorte qu'on aurait un peu plus équilibré nos intervenants.

**Une voix:** ...questions.

**M. Masse (Marcel):** Est-ce qu'il y a des questions? Bon. De toute façon, cet après-midi, il y a une table ronde où, là, il y aura plus d'échanges, plus d'échanges entre les participants. L'avant-midi, c'est surtout de voir à peu près ce qui se fait, donc d'avoir les informations que... On en apprend toujours – en tout cas, pour ma part – à chaque fois qu'on écoute l'un ou l'autre et, deuxièmement, on va voir un peu mieux cet après-midi ce qui ne se fait pas et qui devrait se faire. Bon. Alors, c'est pour baliser un peu la discussion.

Alors, on a été, donc, dans l'écrit beaucoup. Alors, Pierre Boucher joue un rôle fondamental, la Commission de la capitale nationale, ici au parlement. On est redevable beaucoup de leur action dans des domaines commémoratifs ou des domaines de mise en valeur autres que la question de l'écrit. Alors, je lui passe la parole et après on pourrait prendre une petite pause-café. Pierre.

**M. Boucher (Pierre):** Merci, Marcel. Je voudrais vous remercier de l'invitation que vous nous avez transmise. Je devais normalement être ici comme simple participant, mais je me suis fait insistant pour dire un mot, justement parce que je voyais que parmi les orateurs invités il y avait beaucoup d'archivistes, et il y avait une idée qui mijotait dans mon esprit qui me laissait penser que le patrimoine politique ne dort pas que dans les archives, même s'il dort en grande partie dans les archives.

Le travail de cette Commission que j'ai l'honneur de diriger depuis six ans, en ce qui concerne le sujet qui nous occupe ce matin – bien sûr je ne vous parlerai pas de l'aménagement ou de l'économie de la capitale, nous allons parler surtout d'histoire et de patrimoine politique – notre action est fondée sur le postulat suivant. On nous dira tout à l'heure, je crois qu'il y a une conférencière qui doit passer après moi et va nous parler du concept de patrimoine politique, mais notre postulat est le suivant, à savoir que le patrimoine politique dort dans la mémoire collective. Il dort dans l'esprit des gens et le rôle qui nous est donné est non pas de le conserver, mais de le réveiller, et de le révéler, si je peux me permettre ces deux mots.

Comment le réveiller, comment le révéler, ce patrimoine politique? Eh bien, la réponse, elle est simple. C'est dans l'action. C'est en posant les gestes de commémoration, c'est-à-dire les gestes dont l'objectif central est de rappeler à la mémoire collective soit des événements marquants de notre histoire, soit des personnages qui ont guidé notre marche collective, qui en ont été les inspirateurs et dont l'histoire se rappelle. Alors, l'organisme que je préside s'est donné comme mot d'ordre: Jamais d'action sans réflexion, mais non plus jamais de réflexion sans action. C'est-à-dire que chaque fois que nous posons des gestes, nous essayons de le faire en assoyant nos gestes, nos actions, nos décisions sur des principes, sur des valeurs

fondamentales, et chaque fois que nous réfléchissons, eh bien, nous nous disons qu'il vaut la peine de réfléchir en autant qu'on fasse quelque chose.

Dans le domaine de la commémoration, nous avons fait beaucoup de choses, je pense, depuis six ans. Certains d'entre vous le savent plus que d'autres, je pense particulièrement à nos amis de l'Assemblée nationale avec lesquels nous avons des liens tricotés serrés.

On m'a donné une liste de gestes que nous avons posés, mais je vais en nommer, à tout hasard, par catégorie. Par exemple, dans les semaines qui ont suivi notre création, ça adonnait bien, le boulevard René-Lévesque était en parachèvement, l'idée nous est venue de consacrer une grande allée piétonne à la mémoire des 26 premiers ministres du Québec à l'époque – il y en a 27 maintenant qui sont passés – et on a désigné cette allée *L'Allée des premiers ministres* où on raconte, avec quelques notices biographiques, l'histoire de ces personnages et en soulignant les gestes les plus importants de leur carrière politique.

Et puis nous avons publié des ouvrages plus ou moins luxueux dont l'objectif central était toujours de raviver l'histoire et de contribuer à notre façon à la connaissance, à une meilleure connaissance de l'histoire de Québec. Nous avons ouvert l'Observatoire de la Capitale, en haut du complexe Marie-Guyart. Nous avons commémoré l'anniversaire du décès de certains premiers ministres. Nous avons entrepris d'éveiller un peu, de réveiller notre somnolence ou notre amnésie à l'égard du premier ministre. On se rappelle qu'en 1995, des 26 premiers ministres qui avaient dirigé le Québec, un seul avait été statufié sur les pelouses de l'Assemblée nationale, enfin deux. Il y avait, bien sûr, Honoré Mercier et Duplessis, mais c'était bien peu par rapport à l'effort louable qui a été fait à Ottawa, sur la Colline parlementaire, à l'égard des premiers ministres du Canada.

Et quoi d'autre encore? Nous avons convaincu la ville de Québec de revoir l'odonymie des rues de la Colline parlementaire pour leur enlever les noms d'évêques et d'anciens propriétaires fonciers, pour leur donner plutôt des noms de personnages politiques. Et un beau geste, le dernier que je voudrais souligner parce qu'on ne peut pas faire le tour de tout ce qui a été fait, un beau geste que nous avons fait récemment a été celui qui résulte de la mission que nous ont confiée les Augustines de l'Hôpital général, ces religieuses dont il ne reste qu'une trentaine d'exemplaires, je pense, qui ont en moyenne 75 ans et deux mois, femmes remarquables, mais qui n'ont plus les moyens d'entretenir leur patrimoine immobilier, et c'est bien dommage, et ça, c'est un autre problème fondamental auquel nous sommes confrontés depuis longtemps. Puis il y a tellement de monde qui dort sur la switch, comme on dit. Il va falloir qu'on se remobilise autour de ça parce que, bientôt, on sera pris avec le Séminaire de Québec, puis avec le Couvent des Ursulines, puis avec le couvent de nos deux types d'Augustines.

Mais je dérive pour vous dire qu'à la demande des Augustines nous avons remis en état le cimetière de l'Hôpital général qui a été très longtemps un cimetière des pauvres, ceux qui mouraient à l'Hôpital général et dont les familles n'avaient pas de caveau dans les cimetières des paroisses, mais surtout où ont été inhumés 1 058 soldats, les miliciens qui sont morts pendant ce que nous avons longtemps appelé la guerre de la conquête et que nous avons plus précautionneusement appelée la guerre de Sept Ans, donc, qui sont morts et enterrés au cimetière de l'Hôpital général. Nous avons érigé un mémorial à la mémoire de ces morts de la guerre de Sept Ans et, du même coup, nous avons conclu une entente entre les Ursulines de la haute-ville et les Augustines de l'Hôpital général pour transférer les cendres de Montcalm d'où elles étaient jusqu'à ce cimetière, moyennant quoi il est agréable et heureux, je pense, de dire que le général est venu retrouver ses soldats pour l'éternité.

Voilà un geste qui constitue, je pense – je le dis avec une certaine modestie parce que nous n'étions pas seuls, nous avons été la locomotive de ce projet, mais beaucoup d'autres organismes se sont associés à nous – un geste qui témoigne de notre capacité à non seulement discuter de la mise en valeur des lieux de mémoire, mais d'en célébrer un, lieu de mémoire. Et j'étais malheureux, ce jour-là, d'une seule chose, c'est que mon ami Marcel Masse ne soit pas là. Il était retenu en Europe. Mais lui qui essaie de nous réveiller autour du concept des lieux de mémoire depuis quelques années aurait été fier, je pense, de voir ce que nous avons fait à l'Hôpital général.

Tout ça pour nous amener à des éléments peut-être un petit peu plus théoriques qui guideront notre discussion cet après-midi. C'est bien beau de se donner comme mot d'ordre d'agir, mais il faut se donner des règles pour agir, et nous nous sommes donnés, à la Commission, quatre règles ou, enfin, un ensemble de dispositions que je réunirais, là, sous quatre parapluies.

D'abord, dans le domaine de la commémoration, la première chose à ne pas faire, c'est d'improviser. L'improvisation est le pire démon qui puisse nous guider en la matière. On peut comprendre que, dans un État dont Québec, par exemple, au moment où je vous parle, il y a peut-être 39 personnes qui pensent à des gestes de commémoration, et ces gens-là ne se connaissent pas. Donc, il y a une sorte d'improvisation. Mais à partir du moment où les projets sont canalisés vers des institutions publiques, il est du devoir des institutions publiques de ne pas improviser, de se donner un plan de match, certes, mais surtout, de se donner une politique. Et il y a cinq ans, la Commission, avant de poser ses premiers gestes ou, enfin, son deuxième ou troisième, s'est imposée de coucher sur papier, même si on savait à l'avance que ce ne serait pas le texte le plus heureux, une politique de commémoration dans la Capitale. Je n'en ai pas avec moi mais, si vous étiez intéressés, c'est disponible et, de toute façon, vous retrouvez ça à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Et cette politique de commémoration, qui a été faite en consultant des experts, des sages, devient, en quelque sorte, notre guide, notre tableau de bord, de telle sorte que nous évitions notamment d'improviser.

Deuxième règle, il faut que nous nous donnions un dispositif de validation des gestes posés. Un geste de commémoration n'est pas louable en lui-même parce que le premier ministre l'a voulu ou parce qu'un président d'organisme l'a voulu ou parce que moi, Pierre Boucher, à la Commission de la capitale nationale, avec un peu des moyens financiers, je l'ai voulu. Il faut que nous trouvions à valider les gestes que nous posons, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes donnés, à défaut d'en trouver ailleurs, un comité consultatif de la commémoration réunissant une dizaine de sages – il y en a un parmi nous qui est Gaston Deschênes – et ces sages se réunissent à des intervalles irréguliers, mais ils sont saisis de tous les projets qui nous sont soumis pour qu'on donne notre appui, ou de tous les projets qui viennent de notre propre initiative ou de notre propre inspiration. Et, par conséquent, quand nous posons un geste, nous pouvons au moins assurer ceux qui nous regardent, ceux qui nous observent, que ces gestes ont été posés avec un minimum de couverture scientifique, avec un minimum de sagesse, de telle sorte que ce ne soit pas, que la commémoration ne soit pas le fruit de la discrétion et de l'arbitraire.

Troisièmement, une politique de commémoration – puisque c'est de ça que je parle – doit trouver à présenter l'ensemble des sujets qui devraient être les sujets de commémoration. On a souvent tendance à penser dans la population qu'on ne commémore que les personnes, mais on ne commémore pas que des personnes. Nous, nous nous sommes donné six créneaux de commémoration que je vous dis très simplement – nous pourrions y revenir plus tard parce que je ne veux pas abuser de mon temps... de votre temps, pardon – ce qu'il faut célébrer à travers la commémoration, ce sont d'abord les valeurs fondamentales: la

démocratie, la justice, la paix, qui sont de partout, et qui de tout temps ont été des objets de commémoration. Et il faut que nous trouvions, nous aussi, à les célébrer à travers les gestes que nous posons. Il n'est pas nécessaire de mettre un buste avec la tête d'un premier ministre pour nous rappeler que nous appartenons à une société qui tient à sa démocratie, qui tient à la justice.

Deuxième sujet de commémoration, ce sont les composantes de la société tout autant que les personnages. On peut célébrer les explorateurs. On peut célébrer les scientifiques. On peut célébrer les premiers ministres. Mais il y a aussi dans la société des groupes sociaux, que ce soit les communautés culturelles, que ce soit les femmes, que ce soit les communautés amérindiennes. Et je pense que toutes ces composantes de la société – donc on dépasse l'histoire politique, on dépasse le patrimoine politique – doivent devenir des objets de notre commémoration collective.

Ensuite, bien sûr, les institutions – je n'ai pas besoin de le dire – les dates repères, les dates repères de notre histoire. Et puis, enfin, là où nous sommes pauvres et très en retard, c'est la représentation des régions. Vous observerez ne serait-ce que l'odonymie de la ville et de l'agglomération, il n'existe pas de boulevard des Saguenéens ou de rue de la Gaspésie. On n'a même pas à Québec une rue de Montréal. Vous allez me dire que si vous êtes de Sainte-Foy, oui, il y a un petit bout de rue de Montréal à Sainte-Foy, mais...

**Une voix:** Il y a une rue Ottawa, je pense, aussi.

**M. Boucher (Pierre):** Il y a peut-être aussi la rue Ottawa mais là, ça pose un autre type de problème, c'est qu'il y a incompatibilité entre l'importance du sujet et l'instrument de commémoration. Et ça, c'est un autre problème dans lequel je ne voudrais pas embarquer ce matin mais il est assez invraisemblable... je suis allé à Victoria pour un congrès il y a quelques mois et puis j'ai été étonné de voir qu'il y avait une rue de Québec. Tu sais, c'est un peu gênant... enfin, je ne veux pas parler de la gêne qu'on devrait ressentir de ne pas avoir une place de la Saskatchewan ou quelque chose comme ça mais, au moins, si la capitale, qui est le lieu symbolique de rassemblement du peuple pouvait témoigner de ce qui compose ce peuple, ses régions, je crois qu'on serait dans le mille. Et c'est un objectif que nous poursuivons, à la faveur surtout de la révision de l'odonymie dans la nouvelle ville de Québec.

Vous savez que la réunion des 13 villes de Québec fait qu'il y a 691 noms en doublon ou en triplon, donc on a du travail, là, les toponymistes ou les odonymistes ont du travail pour les prochaines années. Bon. Alors donc, des sujets de commémoration variés et ne pas se limiter aux personnages.

Enfin, il faut que nous nous donnions des critères de pertinence, et je pense que ce que je vais dire intéresse aussi les archivistes. M. Lapointe, vous avez tout à l'heure soulevé une question qui pose la question de la pertinence des documents qui vous sont donnés, des documents que vous devez conserver ou pas. Moi, je pense que les sujets dans le domaine de la commémoration que nous retenons doivent être des sujets dont l'importance en fait des éléments significatifs de la société, de l'histoire ou de la vie politique. On ne peut pas commémorer n'importe quoi parce que l'idée nous est passée par la tête. Deuxièmement, on doit commémorer les personnages ou les événements qui ont valeur d'exemple, qui sont des modèles ou sont des références collectives sûres, d'où l'importance de la validation. Et, enfin, je crois que la commémoration a du sens, fait du sens, et surtout dans l'entendement collectif, quand il y a un prétexte significatif pour commémorer. On comprend qu'on n'érige pas la statue d'une personne 79 ans après sa mort, on fait ça au 75e ou au 100e, mais je pense que,

quelle que soit la nature du geste de commémoration, il faut trouver un prétexte pertinent pour le faire.

Il y a beaucoup de choses que j'aimerais dire, mais je m'abstiens pour respecter la règle. Mais je ne voudrais pas conclure sans vous dire que ce projet que vous conduisez avec la réunion de ce matin, s'il vous anime, moi, il m'emballe, et je veux le dire à Marcel Masse et à tous les initiateurs de ce projet. M. Comeau, vous pouvez compter sur la Commission de la capitale nationale pour la suite. Notre rôle ne sera que modeste, mais vous pouvez être sûr que, au moins dans les limites de la capitale... Et j'espère pouvoir vous dire dans quelques jours, après que le projet de loi qui sera déposé et approuvé prochainement, les limites de la capitale, ce seront les limites de la nouvelle Communauté métropolitaine de Québec. Donc, vous pouvez compter sur nous pour devenir un des acteurs de cette belle et noble entreprise que vous nous proposez. Je vous remercie.

**M. Masse (Marcel):** Alors, je profite du moment pour remercier les trois premiers conférenciers qui ont balisé, au fond, leur action, et je pense que tout le monde a appris des choses. En tout cas, pour ma part, j'ai appris des choses, et c'est l'objet, au fond, de l'avant-midi.

Alors, on arrête et, vers 11 heures, on repart avec les autres conférenciers. Alors, il y a du café, je crois, à l'arrière.

*(Suspension de la séance à 10 h 43)*

*(Reprise à 10 h 59)*

**M. Masse (Marcel):** Nous sommes dans les temps. Nous allons reprendre. Premièrement, les conférenciers qui ont des textes ou qui peuvent laisser des écrits, ce serait fort intéressant pour Mme Arsenault, si vous aviez des textes, de pouvoir les lui remettre. Deuxièmement, après Mme Dagenais, on pourrait prendre une ou deux questions. O.K. Cela permettrait aux opérateurs de finaliser leur audiovisuel pour les conférences suivantes. Alors, Mme Michèle Dagenais, est-ce que vous la faites d'ici ou de là?

**Mme Dagenais (Michèle):** Je pourrais le faire assise si a ne vous gêne pas.

**M. Masse (Marcel):** Très bien.

**Mme Dagenais (Michèle):** Comme il y a le micro, je pense que tout le monde va bien m'entendre.

Alors, j'aimerais en introduction d'abord remercier Robert Comeau qui m'a donné l'occasion, en fait, de réfléchir de manière plus systématique à la question du patrimoine politique. Je suis engagée dans une réflexion sur le patrimoine de manière générale, notamment parce que j'ai participé à la réflexion qui a mené au rapport Arpin, comme une des nombreuses associations qui a présenté ses idées et ses suggestions au comité Arpin au nom de l'Institution d'histoire de l'Amérique française. Et j'ai été frappée, en fait, dernièrement par le fait que toutes nos réflexions et tous nos travaux de même que les grandes conclusions de ce comité n'abordent jamais la question du patrimoine politique nommément. Bien sûr, le patrimoine a une fonction politique, celle de la commémoration notamment, mais nommément, ce n'est jamais écrit nulle part comme on s'intéresse aussi au patrimoine politique.

Alors, le but de mon intervention est plutôt d'ordre très général. En fait, il s'agit de souligner l'importance que représente le patrimoine politique, comme on m'a demandé de le faire, et j'ai pensé que c'était l'occasion de suggérer une définition du patrimoine

politique relativement large, qui englobe du local jusqu'au national.

Entreprendre une démarche visant à faire reconnaître le patrimoine politique, à le préserver, à le promouvoir, procède en gros des mêmes objectifs que toute démarche de valorisation du patrimoine. Il s'agit d'établir des liens entre le passé et le présent, de se prémunir contre l'oubli, d'assurer une continuité. Ce besoin est vivement ressenti dans la période actuelle marquée, comme vous le savez tous, par l'éclatement des cadres traditionnels, le sentiment de dispersion, de perte de repères et d'essence attribués globalement à la mondialisation, au brassage des populations, à l'accélération de l'histoire. C'est ce contexte qui crée le besoin de préserver les traces du passé et de les mettre en valeur, de la nécessité de trouver des moyens pour penser la continuité de notre destin collectif, d'assurer en somme une continuité entre le passé, le présent et le futur.

Une démarche qui vise à faire reconnaître le patrimoine politique me semble évidemment appropriée dans ce contexte. C'est établir dans la mesure où, dans le fond, il s'agit de valoriser une des principales dimensions de la vie collective, un des facteurs les plus structurants. Or, même si tous reconnaissent et admettent la centralité du politique, on ressent aussi un certain sentiment d'impuissance, de désabusement, d'aliénation même vis-à-vis la vie politique. Comment lui redonner tout son sens, de même que redonner tout son sens au rôle des citoyens dans celle-ci?

Une démarche qui vise à faire reconnaître l'importance du patrimoine politique, parce qu'elle vise aussi sa valorisation et sa décision, me semble tout à fait propice. C'est en favorisant la reconnaissance de l'importance de ce patrimoine, en le diffusant et en le faisant connaître qu'il me semble possible de nourrir un sentiment d'identification de la population face à la vie politique. Cela peut constituer un moyen, je crois, pour les gens de parvenir à s'approprier de cette vie politique et de son histoire de manière à les intégrer et en faire des éléments de leur propre histoire.

Rendre accessibles les données et les traces de la vie politique par la valorisation de ce patrimoine politique et sa diffusion, voire même une certaine forme de vulgarisation sont susceptibles, à mon avis, de créer de rapprochement avec le phénomène politique et avec celui du pouvoir. Cela peut constituer une manière, donc, de renforcer la vie démocratique, ce que la vie politique actuelle parvient difficilement à faire car elle ne favorise pas ce sentiment d'identification de la population envers la vie politique en général. Insister ou valoriser le patrimoine politique peut ainsi permettre aussi d'arrêter de se penser comme à l'écart, en dehors de cette vie politique par la restitution des traces de cette vie politique et la reconnaissance de leur importance.

Or, concevoir le patrimoine politique de cette façon, c'est-à-dire comme outil pour nourrir la démocratie, nécessite de le définir de manière large. Il serait facile, à une époque de crise de la nation et de sa définition – crise vécue ici comme ailleurs – de penser utiliser ce patrimoine comme moyen de la renforcer cette nation, comme moyen d'alimenter le récit de la nation, d'en faire en d'autres mots une entreprise de support à la nation. Ce biais irait à l'encontre de l'idée de favoriser une identification plus étroite de la population envers la vie politique et de son appropriation par celle-ci.

La réintégration à l'intérieur de cette vie politique de la population nécessite à mon avis de donner une définition large de la vie et du patrimoine politique, de penser le politique en termes plus englobants que comme simple support de la nation ou de l'État. Il importe donc de penser la vie politique comme composée de tous les rapports de pouvoir, des pratiques et des représentations qui structurent ses rapports, en incluant aussi les lieux où ces rapports se vivent. Penser le politique, en d'autres mots, en tenant compte des

multiples mémoires et des identités collectives et non seulement celles émanant de la nation ou de ses représentants.

Il faut aussi passer le politique en tenant compte des différents niveaux de la vie politique, et notamment de la vie politique locale. Il s'agit d'un espace spécifique et particulièrement dévalorisé, minorisé, où pourtant se dessinent des enjeux fondamentaux. C'est un espace politique qui, pourtant, a constitué un lieu significatif de cette vie politique dans l'histoire, avant même l'avènement de l'État-providence, qui a un peu servi d'ombrage, a fait ombrage, dans le fond, aux autres paliers de la vie politique.

En ce sens, plus qu'une simple fonction identitaire, comme les autres patrimoines le fournissent, on pourrait dire que le patrimoine politique recèle aussi des fonctions sociales et démocratiques centrales. Il importe donc de faire reconnaître son importance, dans sa définition large, en tant qu'élément de continuité, mais aussi comme une manière par laquelle il devient possible de comprendre la vie politique dans toute son historicité, de s'en approprier et de contribuer à la vitalité de notre vie démocratique. Voilà.

**M. Masse (Marcel) :** Merci, madame. Et au rythme où vont les choses, là, je pense qu'on pourrait permettre, après les conférenciers déjà inscrits, aux Archives nationales du Canada de pouvoir exposer leur point de vue, dans le sens de: Qu'est-ce qu'on fait? Alors, peut-être que vous pourriez, entre vous, désigner quelqu'un, ça lui donnerait le temps de penser un petit peu à son cinq, six minutes. Alors, est-ce qu'il y a pour l'instant une question? Ça va? Bon. Alors...

**Une voix :** M. le Président, il faudrait avoir le texte, hein, parce que c'est un texte à lire et à relire.

**M. Masse (Marcel) :** Oui, oui, c'est ça. Dans le fond, les universitaires, ce sont des gens de l'écrit, et les politiciens, c'est des gens de parole.

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**M. Masse (Marcel) :** Je ne dis pas que nécessairement ils la tiennent, ladite parole, mais, moi, je n'ai pas de texte. Oui.

**Mme Dagenais (Michèle) :** ...si vous me donnez le temps, peut-être que je pourrais le retranscrire et...

**M. Masse (Marcel) :** Oui, oui, parce que Robert disait tout à l'heure: On pourrait peut-être s'en servir aussi pour plus tard, là.

**M. Comeau (Robert) :** Oui, j'ai dit: On pourrait peut-être regrouper les textes vu la qualité des interventions, on pourrait même peut-être faire un numéro conjoint avec tous les organismes qui seraient intéressés à y contribuer. Mais il faudrait donc avoir les textes, je pense que ça serait une des premières actions qu'on pourrait faire.

**Une voix :** J'ai une suggestion à vous faire.

**M. Masse (Marcel) :** Allez-y.

**Une voix :** Je crois que tous nos propos sont enregistrés...

**Une voix :** ...

**Une voix :** ...malheureusement, alors, on va corriger le tir pour le reste de la réunion - mais peut-être qu'on pourrait, si vous êtes d'accord, profiter d'un bulletin... d'un prochain tirage du bulletin

de la Bibliothèque pour publier des textes, ou du moins les textes qui sont écrits dans ce bulletin, et en faire un numéro spécial sur le patrimoine politique. Ce serait la première parution, si on veut, hein.

**M. Masse (Marcel):** C'est là qu'on voit pourquoi Champlain a sa statue puis De Mont... Dugas De Mont, lui, n'en a pas, c'est que Champlain écrivait les rapports, puis l'autre, il payait les voyages. Alors, c'était...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Masse (Marcel):** ...il n'y a pas de texte, je veux dire. Bon, alors, je... est-ce qu'on prêt pour le prochain? Je pense que c'est Yves Bergeron. Ça va?

**M. Bergeron (Yves):** Pas encore.

**M. Masse (Marcel):** Pas encore? De toute façon, il va falloir s'enlever de là parce que...

(Consultation)

**M. Masse (Marcel):** Pour ceux que ça intéresse, tantôt, lorsque Jocelyn a parlé du patrimoine, il a parlé du patrimoine de l'Assemblée nationale, mais surtout du patrimoine des archives. Si on se réfère au rapport Arpin, la définition du patrimoine est beaucoup plus large que les archives uniquement. Je pense ici à l'édifice, le patrimoine, c'est aussi architectural, c'est aussi le mobilier. Il y a une richesse ici, à l'Assemblée nationale, dans les mobiliers qui est très peu connue, ne serait-ce que des assiettes. C'est aussi le patrimoine artistique que vous retrouvez ici même, à l'Assemblée nationale, les toiles. François Côté est sorti, là, mais il pourra vous expliquer tantôt un peu plus, il y a une espèce d'inventaire qui est en train de se préparer, à l'Assemblée nationale, sur tout ce qui est en train... toute cette richesse-là qui est peu connue et qui fait également partie du patrimoine.

Alors, je pense qu'il faudra – je le lance tout simplement en discussion, peut-être, cet après-midi – voir que c'est beaucoup plus large, et un peu ce que Mme Dagenais disait: L'élargir finalement dans cette espèce de globalité du patrimoine politique, ce qui rejoint M. Boucher également, tout ça. Alors, je vous laisse...

**M. Bergeron (Yves):** Bien. Alors, on m'a demandé de vous présenter la Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs. Je dois d'abord vous dire que Marcel Masse aurait certainement été mieux placé que moi pour vous présenter la Commission puisqu'il en est à l'origine, mais c'est beaucoup plus que ça: il en est en même temps le principal moteur. Bref, parce que les travaux de la Commission sont finalement assez nombreux et qu'on dispose de peu de temps, je vais vous présenter les principales lignes de nos activités scientifiques et de commémoration, aussi vous rappeler que le Musée de la civilisation est partenaire avec la Commission franco-qubécoise des lieux de mémoire. C'est un partenariat qui a pris forme le printemps dernier puisque le Musée, comme vous le savez probablement, est responsable aussi du Musée de l'Amérique française, et il y avait là une parenté d'intérêts.

Alors, la Commission est apparue en 1996. Marcel Masse, à l'époque, était délégué général du Québec à Paris et il avait émis cette idée, donc, de créer une commission qui s'intéresserait à ces questions d'histoire et de mémoire commune, et quelques mois plus tard, la Commission permanente de coopération franco-qubécoise a retenu cette idée, de telle sorte qu'on a rapidement mis en place deux

structures. Il y a une entente, donc, de signée entre les deux gouvernements, et on a nommé Henry Retore, en France, qui est ancien consul de France au Québec, donc il connaissait bien la situation québécoise, et Marcel Masse pour le Québec qui, du même coup, devenait président de la Commission des biens culturels.

Alors, en 1997 avait lieu la première rencontre du conseil d'orientation de la section québécoise de la Commission. C'est donc dire que les travaux de la Commission sont assez récents puisqu'il y a à peine quatre ans que tout ça s'est mis en place. Et puisqu'il est question de mémoire, il faut aussi se rappeler que cette idée de créer une commission franco-québécoise des lieux de mémoire origine des travaux, notamment, de Pierre Nora, qui a publié des ouvrages magnifiques sur les lieux de mémoire en France, et Pierre Nora, donc, a participé aux tout premiers travaux de la Commission.

Les grands objectifs de la Commission – il y a trois grands objectifs fondamentaux – c'est d'abord de reconnaître, d'inventorier notre patrimoine commun mais c'est aussi de contribuer à la mise en valeur des lieux de mémoire communs avec la France et le Québec. Et, pour mettre en place, donc, ces objectifs, il s'est formé une série de comités: comité d'inventaire, comité des archives, un comité de la commémoration qui englobe à la fois la généalogie et la toponymie, un comité de communications, un comité musée, un comité jeunesse et un comité de liaison. Je vais vous donner plus de détails sur chacun, donc, de ces comités.

Le comité des inventaires, c'est probablement, pour l'instant, celui qui est le plus structurant. Il est présidé par Marc Saint-Hilaire, qui est de l'Université Laval. Et ce comité a développé un projet qui prend forme maintenant puisqu'il y a eu une entente de signée entre le gouvernement français et le gouvernement québécois, et qui va permettre, en 2004, de publier sous forme électronique, aussi sous forme papier, sous forme de livre, un premier atlas des lieux de mémoire communs entre la France et le Québec. Alors, c'est un chantier de travail qui est déjà en place avec le ministère de la Culture, deux partenaires scientifiques: une équipe à l'Université Laval et une équipe à l'Université de Poitiers. Pourquoi Poitiers? Parce qu'on était bien conscients que c'était une entreprise d'envergure et qu'on ne pouvait pas en l'espace de trois ou quatre ans déjà tracer un atlas complet. Donc, c'est un projet-pilote qui est réalisé avec la région Poitou-Charentes. Et, pour ce qui est du Québec, à tout le moins, on estime que, en 2004, on aura couvert à peu près l'ensemble du territoire québécois. Mais ces projets-là vont se poursuivre avec d'autres régions après.

Aussi, vous avez un exemple d'un document qu'on a publié; en fait, c'est France-Québec qui a publié, avec la Commission, il y a quelques semaines maintenant, juste pour l'ouverture du colloque, du premier colloque, dont je vais vous reparler dans quelques instants. C'est une carte qui identifie 101 lieux de mémoire du Québec en France. Alors, un comité des archives qui, pour l'instant, est présidé par Robert Garon, dont le principal mandat est de mettre en valeur notre documentation historique mais aussi faire des archives une réalité actuelle, élément vivant de mémoire. Alors, tous ces travaux dans les différents comités se font toujours avec des équipes québécoises et des équipes françaises. Alors, pour l'instant, on est à structurer, donc, le partenariat avec la partie française.

Dans le cas du comité de commémoration, c'est Jacques Lacoursière, que tout le monde connaît bien, qui préside le comité depuis quelques années. Il est assisté de gens qui sont représentatifs de différents secteurs. Et j'ai simplement ici représenté une image qui rappelle la Grande paix de Montréal. Vous avez probablement tous suivi cet été – ça a été largement couvert pas les médias – le musée de Pointe-à-Callière a commémoré le 400e anniversaire de la Grande paix de Montréal, et la Commission était donc très liée à cet événement. Il y a toute une série

aussi... Je pourrais vous donner bien des exemples. On a commémoré il y a très peu de temps le jumelage entre la ville de Montmagny, Montmagny-Québec-Montmagny-France, avec toute une série d'activités.

Comité de communications, Denis Angers, de la Commission de la capitale nationale... M. Boucher a fait référence tout à l'heure à l'événement autour de Montcalm, ce qui est un événement important. Mais, notamment, la Commission de la capitale nationale, depuis les tout débuts des travaux de la Commission, a donné son support, de telle sorte qu'on a réalisé là le premier site Internet de la Commission.

On a mis aussi en place un comité jeunesse qui est présidé par Michel Leduc de l'OFQJ. Vous avez ici le site de Brouage. Alors, depuis maintenant quelques... Bien, depuis trois ans, il y a des fouilles archéologiques qui se font périodiquement sur le site de Brouage, qui est un site absolument passionnant, parce que, pour mémoire historique, Brouage, c'est le lieu de naissance de Champlain. Mais, vous voyez, la ville fortifiée qui se trouve maintenant à l'intérieur des terres, à l'époque, c'était une ville fortifiée en bordure de mer. Alors, c'est un site historique qui a été abandonné pendant une longue période, mais depuis 15 ans maintenant, le gouvernement français, notamment la région de Poitou-Charentes, a investi des dizaines de millions pour réaménager ce site. Il y a eu des fouilles importantes qui se sont faites pour mettre en place, donc, des équipements d'interprétation. Il y aura aussi, dans quelques mois, signature d'un protocole d'entente entre la Corporation des fêtes de Québec 2008, le Musée de la civilisation avec, donc, Brouage, pour préparer une grande exposition sur Champlain qui sera une exposition itinérante, mais aussi avec toute une série d'activités scientifiques, donc, avec Brouage.

Il y a aussi, et ça, c'est important, un projet qui s'appelle Université d'été sur le patrimoine. C'est une des plus belles réalisations, je pense, à la Commission, et c'est Jacques Dalibard, à Montréal, qui en est le promoteur. Et chaque année on réunit une trentaine – c'est bien ça, M. Masse? – une trentaine de jeunes étudiants au doctorat, en maîtrise ou au doctorat, qui s'intéressent au patrimoine et qui tiennent des activités en France et au Québec.

Un comité de liaison. Alors là, c'est Thomas Wien, de l'Université de Montréal, qui anime ce comité. Essentiellement, le comité de liaison est responsable des activités, disons, scientifiques de la Commission. Maintenant, un exemple. Il y a quelques semaines se tenait à l'Université de Poitou et aussi à l'Université de La Rochelle le premier colloque, les premières rencontres franco-québécoises sur les lieux de mémoire communs. Ce colloque était consacré à la Nouvelle-France et réunissait, donc, des chercheurs français et des chercheurs québécois. Il y aura publication des actes du colloque l'an prochain. C'est un projet d'édition conjoint entre les Presse universitaires de Rennes et le Septentrion.

Aussi, une série d'activités scientifiques – j'en ai parlé rapidement – le colloque de Poitou-La Rochelle, il y a quelques semaines. On prévoit aussi pour le printemps prochain – et ça se tiendra le 13 juin au Musée de la civilisation – un colloque Louisiane-Acadie-Québec qui est aussi animé par la Commission. Et, pour 2003, un colloque important – c'est la suite de celui de Poitiers-La Rochelle – qui se tiendra à la fois à Montréal et à Québec en partenariat avec la Société des musées québécois, et, cette fois-ci, le colloque va réunir, bien sûr, des historiens, des géographes, des scientifiques, mais aussi des gens qui travaillent à la conservation et à la diffusion du patrimoine, donc des muséologues québécois et américains qui sont donc préoccupés par la mise en valeur de toutes ces traces qui témoignent de la diffusion de la culture française en Amérique.

Un Comité musées, qui est présidé maintenant par Guy Vadeboncoeur, du musée Stewart à Montréal. Alors, le Comité musées a un objectif qui est simple et qui est en même temps assez complexe: c'est d'abord de

constituer un répertoire des musées français et québécois qui sont concernés par notre histoire commune. Jusqu'à maintenant, on s'est surtout intéressé, dans le cadre des grands projets d'inventaire en France et au Québec, au patrimoine immobilier. Cependant, on sait très bien qu'il existe dans les collections québécoises, mais surtout dans les collections françaises, beaucoup d'objets qui concernent notre histoire, notamment la période de la Nouvelle-France, sauf que ce patrimoine, il est à peu près inconnu. Il n'existe pas d'inventaire encore informatisé des collections françaises. On a cet avantage stratégique, je dirais, au Québec, parce que maintenant, avec la Société des musées québécois, il y a un travail énorme déjà qui est fait. Mais, en France, pour repérer le patrimoine qui concerne le Québec et la Nouvelle-France, c'est compliqué, il faut vraiment connaître les collections, les conservateurs pour les identifier.

Alors, on a convenu, avec la Société des musées québécois et la Direction des musées de France, de mettre en place un comité de part et d'autre qui va créer, donc, dans un premier temps, un répertoire des musées, qui va identifier les collections québécoises en France et les collections qui concernent la France au Québec et, donc, la deuxième étape, ce sera donc de mettre en commun sur la base informatique de la Société des musées québécois, la base Info-Muse, donc rendre accessibles ces collections. De façon plus concrète, le printemps prochain, dès le mois d'avril, sur le site de la Société des musées québécois, on aura un volet qui s'appelle *Musées à découvrir*, et, dans ce volet *Musées à découvrir*, on va permettre par exemple aux gens de reconstituer des circuits qui identifient les musées et les lieux historiques qui rappellent la Nouvelle-France au Québec.

Un dernier projet qui est important, c'est celui qu'on appelle «L'héritage de Champlain». C'est une autre idée que Marcel Masse a mise sur la table et qui a fait rapidement consensus. Ça devrait prendre la forme d'un dictionnaire encyclopédique de l'Amérique française, l'objectif étant de faire, si vous voulez, la somme, dans un ouvrage qui devrait paraître en 2008 pour le 400e anniversaire de Québec, des connaissances dont on dispose sur la situation de tous ces patrimoines qui témoignent de la culture française en Amérique, et là on ne couvre pas seulement le Québec, mais c'est aussi l'Acadie, c'est l'Ouest canadien et les États-Unis.

Voilà. Je vous ai donné, donc, en bref les grandes lignes des travaux qui sont menés à la Commission franco-québécoise. Mais je dois vous dire qu'il y a peut-être trois choses importantes à retenir au-delà de tous ces projets, qui sont ponctuels et qui rassemblent différents partenaires. D'abord, c'est qu'il y a une concertation des intérêts autour de la Commission et dans différents milieux, et les travaux de la Commission ont bien permis de démontrer que la mise en commun des intérêts pour le patrimoine permet de réaliser des projets qui sont porteurs et qui ont des effets pas simplement au niveau des spécialistes, mais qui ont des effets directs auprès des publics. Finalement, on pense, à la Commission, que c'est important de mettre en présence à la fois – et ça, c'est vrai pour le Québec et la France – d'une part les chercheurs, c'est-à-dire tous ces universitaires qui travaillent autour des questions historiques et patrimoniales, mais aussi tous les professionnels, et là je pense aux archivistes, aux généalogistes, aux conservateurs et aux muséologues qui, eux, quotidiennement, ont cette responsabilité de conserver et de mettre en valeur le patrimoine historique. Alors, à notre avis, c'est une dimension, donc, qui est importante dans tous ces travaux que mène la Commission. Alors, voilà.

**M. Masse (Marcel):** Je vous remercie, M. Bergeron. Ce que je voulais marquer en demandant à M. Bergeron de faire un exposé de la Commission franco-québécoise des lieux de mémoire, c'est la profondeur du patrimoine politique. L'organisation de la cité a commencé avec

ChAMPLAIN, et non pas avec l'Assemblée de 1791 ou la Confédération de 1867. Alors, c'était pour nous donner le paramètre, là, de la profondeur historique avec la définition de Mme Dagenais, et de ne pas oublier que ça commence au commencement, l'organisation politique de la société québécoise, et non pas à une date plus ou moins rapprochée qu'on pourrait désigner.

Alors, maintenant, M. Charbonneau va nous traiter des aspects Parcs Canada et des aspects immobiliers, je crois.

**M. Charbonneau (André):** Je vais prendre quelques secondes...

**M. Masse (Marcel):** Oui, oui.

**M. Charbonneau (André):** Je voudrais remercier les organisateurs de l'invitation de venir partager un peu l'activité de Parcs Canada dans le domaine du patrimoine politique.

Comme l'adage le dit, je vais essayer de le faire en un temps deux mouvements. Le premier mouvement sera évidemment de vous décrire un peu comment le patrimoine politique ou comment l'activité de Parcs Canada est identifiée, comment on identifie les éléments du patrimoine dans lequel Parcs Canada va être appelé à conserver et à mettre en valeur un certain nombre de ressources culturelles.

Le deuxième mouvement sera plus simple. Il sera tout simplement de vous exposer par une série d'exemples les différentes facettes de l'activité de Parcs Canada dans le domaine du patrimoine politique.

Donc, à l'origine de toute action de Parcs Canada, il y a toujours les délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. M. Boucher parlait tantôt de politiques de commémoration, de comités consultatifs. Mais, en fait, à Parcs Canada... le comité consultatif qui définit et qui propose au ministre du Patrimoine de créer différents lieux historiques nationaux. Cette Commission a été fondée en 1919 et elle est composée de différents représentants de chacune des provinces canadiennes et des territoires, sauf pour le Québec ou l'Ontario qui en ont deux, représentants, à cause que ce sont des provinces plus peuplées et, aussi, le comité inclut l'archiviste fédéral, le directeur des musées nationaux et le directeur des lieux historiques nationaux. Au Québec, actuellement, les deux représentants sont Mme France Gagnon-Pratte, du Conseil des monuments et sites, et M. Jean-Claude Marsan, que vous connaissez très bien et qui enseigne à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

Donc, le rôle de la Commission, c'est de suggérer au ministre du Patrimoine de désigner des lieux, des personnages et des événements d'importance historique nationale. Donc, une petite remarque ici. Près de 80 % des sujets retenus actuellement pour l'examen par la Commission sont proposés par le public. Ce n'était pas vrai dans les premières années, mais, actuellement, lorsqu'on regarde l'agenda qui est préparé deux fois par année pour les deux réunions par année, presque 80 % des sujets sont proposés par le public.

Les formes de commémoration à Parcs Canada – et ça inclut le patrimoine politique – la forme la plus usuelle, c'est l'installation d'une plaque commémorative. Je pense que vous avez tous vu à différents endroits des plaques qui commémorent des personnages, des événements et même des lieux d'importance historique nationale.

Une forme de plus en plus populaire, c'est la conclusion d'ententes de partage de frais avec des tiers en vue de préserver et de mettre en valeur des lieux historiques nationaux. Certains exemples, qui ne sont peut-être pas dans le patrimoine politique, mais, actuellement, dans la région de Québec, il y a eu une entente avec le ministère de la Culture, Parcs Canada et un organisme chapeautant tous ces intervenants-là pour la restauration, la conservation et la mise en valeur du Manoir Mauvide-Genest à l'île d'Orléans. Il y a eu aussi, il y a un an ou deux, le palais de justice de l'île Verte, le petit

palais de justice. Donc, c'est une forme de commémoration qui a tendance à se développer parce que, maintenant, avec le nouveau programme de partage de frais, tous les lieux historiques nationaux sont éligibles à une demande annuelle de partage de frais, soit pour un ensemble, pour un grand projet de conservation et de mise en valeur ou un aspect plus ponctuel, d'expositions temporaires et ainsi de suite.

Et, finalement, la troisième forme de commémoration, qui était celle la plus traditionnelle à venir jusqu'à quelques années à Parcs Canada, c'était l'acquisition et la mise en valeur d'un lieu historique national qui est opéré par Parcs Canada. C'est de plus en plus rare, parce que je vous ai dit que, de plus en plus, on a tendance à développer des ententes de partage de frais, mais, juste pour vous donner un exemple, possiblement, dans les années à venir, il y aura une nouvelle acquisition pour la commémoration, entre autres, de Pierre Elliott Trudeau, qui fait référence à l'activité de Parcs Canada dans le domaine du patrimoine politique.

Quels sont les critères pour un lieu historique national? D'abord, un lieu historique national peut être de différentes natures. Ça peut être un paysage, ça peut être un vestige archéologique, ça peut être un arrondissement, ça peut être un ensemble de bâtiments. Donc, quelle que soit la nature, la Commission le regarde en fonction de quatre critères d'importance nationale, soit que ces ressources culturelles illustrent une réalisation exceptionnelle tant par sa conception et sa mise en oeuvre ou que ces ressources culturelles représentent une période importante de l'évolution au Canada. Donc, l'aspect important pour avoir un lieu historique national, c'est d'avoir des ressources culturelles pour être capable de commémorer in situ sur l'emplacement même où s'est passée l'action qu'on commémore. Le deuxième critère, c'est que ces ressources-là mettent en évidence ou symbolisent une tradition culturelle ou une manière de vivre importante. Le troisième, c'est: Est-ce que ces ressources culturelles sont associées directement à des personnages qui sont déjà déclarés d'importance historique nationale ou à des événements aussi, comme quatrième critère.

Donc, voilà pour la création d'un lieu historique national. Mais je vous ai dit tantôt que la Commission suggérerait au ministre de désigner des personnages et des événements. Donc, pour les personnages, la Commission regarde si cette personne ou un ensemble de personnes, comme les communautés religieuses, témoignent d'une contribution remarquable et durable à l'histoire du Canada et, pour les événements, c'est la même chose, s'ils représentent d'une façon marquante une action, un épisode, un mouvement, une expérience importante pour l'histoire du Canada.

Donc, voilà un peu les critères de sélection, et j'ai apporté un certain nombre d'exemplaires pour ceux qui veulent aller plus en détails, il y a les critères que je viens de citer. Et, à la suite de ça, la Commission des vieux monuments historiques du Canada s'est donnée une série de lignes directrices. En l'occurrence, ceux qui ont une incidence pour la commémoration des personnes, par exemple, les personnages politiques, la Commission s'est donnée une règle de 25 ans, donc il n'y a pas de personnes qui peuvent devenir d'importance historique nationale avant 25 ans après leur décès. Il y a une exception, c'est pour la commémoration des premiers ministres du Canada.

Donc, tout ça a fait en sorte que, depuis 1919, un réseau de lieux historiques nationaux s'est constitué. Pour le Québec, il y a 25 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, donc ce sont ceux que vous connaissez: Fort Chambly, les Fortifications-de-Québec, la Grosse-Île et ainsi de suite. Il y a 120 lieux historiques nationaux non administrés par Parcs Canada; ça, c'est le volet un peu moins connu. Et, finalement, il y a aussi neuf lieux historiques nationaux

qui sont administrés par d'autres ministères ou agences du gouvernement du Canada. Donc, c'est le résultat du réseau qui s'est constitué petit à petit, depuis les premières désignations de 1919 jusqu'au printemps de cette année.

Donc, depuis une dizaine d'années, Parcs Canada, en voyant le nombre important de lieux historiques nationaux, s'est donné un plan de réseau. Pourquoi? Parce que, dans les premières années, évidemment, la convention reflète toujours avec quelques années de retard l'historiographie au Québec. Et en 1919, 1920, c'étaient surtout des lieux militaires, il y a beaucoup de forts dans le réseau et beaucoup de personnages politiques, de maisons de premiers ministres et ainsi de suite. Donc, Parcs Canada s'est dit: Si on essayait de regrouper l'ensemble des désignations selon un plan de réseau et de redistribuer un peu ces désignations-là selon un ensemble, selon un cadre thématique qui pourrait refléter l'ensemble de l'histoire de la société. Donc, ici, c'est le plan de réseau qui a été élaboré il y a quelques années, qui regroupe cinq grandes étapes thématiques. Je pense que ce n'est pas tellement... Donc, vous pouvez distinguer un peu... il y a cinq grands regroupements thématiques: Un territoire à peupler; Économie en développement; Établir une vie sociale et communautaire; Exprimer la vie intellectuelle et culturelle; et celui qui me préoccupe plus particulièrement aujourd'hui: Gouverner le Canada, dans lequel deux sous-thèmes: Gouverner et Le processus politique et Les institutions gouvernementales.

Donc, en regroupant les différentes désignations depuis 1919, le programme Parcs Canada voulait encourager, se donner une orientation pour développer des lieux historiques nationaux dans d'autres domaines d'activités traditionnelles et militaires ou le domaines politique. Donc, comme je vous ai dit que 80 % des demandes actuelles viennent du public, on ne peut pas aller à l'encontre de ça, mais il y a un 20 % où c'est le programme Parcs Canada qui propose à la Commission de commémorer différentes activités, des personnages, des événements, ou de désigner des lieux historiques nationaux qui vont refléter les autres facettes de l'histoire, donc ce qui a donné un réseau assez important de lieux historiques nationaux.

Et je voulais, dans la deuxième partie de ma présentation, vous donner un certain nombre d'exemples. Par exemple, le manoir Papineau à Montebello, qui est un lieu historique national, qui rappelle le manoir seigneurial mais aussi le lieu de résidence de Louis-Joseph Papineau, chef des Patriotes, où on commémore les idées politiques, sociales et économiques de Louis-Joseph Papineau. Papineau est un personnage qui est doublement commémoré dans le réseau de Parcs Canada puisque Parcs Canada possède la Maison Papineau, située sur la rue Bonsecours à Montréal, qui était le lieu d'habitation permanente de Louis-Joseph.

Autre exemple, et ce n'est pas exhaustif, ici, pour le Québec, la Maison Saint-Laurent à Compton, qui rappelle la mémoire de Louis Saint-Laurent et qui commémore la carrière politique de Louis Saint-Laurent dans son milieu d'enfance. Donc, il y a toujours un lien entre l'objet de commémoration et le site choisi. Maison Cartier à Montréal, qui est le lieu de résidence de Georges-Étienne Cartier, personnalité politique évidemment et Père de la Confédération.

Si on change un peu de type de lieux historiques, le parc Montmorency à Québec qui regroupe d'importants vestiges archéologiques associés à la l'Assemblée législative du Bas-Canada et au Parlement du Canada-Uni. Voyons maintenant un certain nombre de lieux historiques nationaux qui ne sont pas propriété de Parcs Canada mais pour lesquels ils sont éligibles, à avoir un programme de partage de frais soit pour la conservation et/ou la mise en valeur, le manoir Laurier à Victoriaville. Parcs Canada a aussi deux autres maisons qui commémorent Laurier, une à Saint-Lin au nord de Montréal et l'autre à Ottawa. Le Château des Gouverneurs, à Sorel, qui était la résidence d'été des

gouverneurs généraux du Canada, donc très relié au patrimoine politique. La Maison Pascal Taché, qui a fait l'objet d'une entente de frais partagés il y a quelques années et qui commémore Étienne Taché, un des Pères de la Confédération. Le Château Ramezay, à Montréal, qui était la résidence du gouverneur de Montréal.

Donc un des autres volets... je vous ai dit que la commission présentait au ministre des lieux puis des personnages et des événements, donc il y a toute une série dans le réseau de Parcs Canada, toute une série de personnages qui ont été identifiés comme étant des personnages d'importance historique nationale, genre Charles Chapais, pour le citer en exemple, député à l'Assemblée législative et Père de la Confédération. Et les Pères de la Confédération sont chanceux ils ont un double plaque, la plaque qui rappelle leur mémoire mais aussi une plaque qui les identifie comme étant à l'origine de la Confédération canadienne, ces plaques sont situées à Saint-Denis-de-Kamouraska.

Maurice Duplessis – encore une fois ce n'est pas exhaustif sur certains exemples – premier ministre du Québec et fondateur de l'Union nationale, pour lequel une plaque a été apposée dans la ville de Trois-Rivières. Honoré Mercier, premier ministre du Québec, l'endroit... il n'est pas encore plaqué, il fait partie des désignations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et là, on se questionne à l'endroit de commémoration. Est-ce que c'est Sainte-Anne-de-la-Pérade ou Sainte-Anne-de-Sabrevois où il y aurait, semble-t-il, la maison natale de Honoré Mercier? J.-Adolphe Chapleau, encore premier ministre du Québec et ministre fédéral, il y a un endroit de recommandé de commémoration, Sainte-Thérèse, mais il fait partie du réseau identifié par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Ça regroupe des politiciens parlementaires, ça regroupe aussi des anciens gouverneurs. La plupart ont été déclarés d'importance historique nationale.

Ici, on a l'exemple de Frontenac, pour lequel la plaque n'a pas encore été apposée. L'endroit recommandé est Québec. Frederic Haldimand, sous le régime anglais, pour lequel la plaque a été apposée à Québec. Ça regroupe aussi... j'ai regardé les désignations plus récentes et c'est intéressant de voir qu'on commence à élargir, du moins dans le patrimoine politique, les commémorations. Donc Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, qui est connue pour son rôle dans le droit des femmes dans la province de Québec et qui sera commémorée éventuellement, possiblement au Monument national à Montréal. Et, en janvier, février prochain, Idola Saint-Jean, qui est une chef de file, là, pour le suffrage des femmes au Québec et pour la réforme du Code civil.

Donc, tout ça pour vous dire que même si Parcs Canada se donne une orientation de développer des lieux historiques nationaux dans d'autres secteurs traditionnels, par exemple, l'histoire des femmes, l'histoire des autochtones, les communautés ethniques, comme 80 % des demandes viennent du public, il y a des gens qui ressortent, comme Idola Saint-Jean dans la perspective de l'histoire des femmes, qui viennent commémorer l'aspect plus traditionnel de l'histoire politique. Un endroit recommandé aussi, dans le cas de Idola Saint-Jean, c'est le Monument national à Montréal. Un exemple aussi intéressant, c'est Ezekiel Hart, qui a été un des premiers législateurs juifs au pays, qui a influencé les législations sur la liberté civile et politique et qui a été député à l'Assemblée législative du Bas-Canada au début du XIXe siècle. L'endroit recommandé pour la commémoration, ce sera Trois-Rivières.

Je termine avec un dernier volet de l'implication de Parcs Canada dans le patrimoine politique, c'est son action dans les lieux de sépulture des premiers ministres canadiens. C'est une action qui vise à la promotion de ces endroits, de les faire connaître et de surtout d'expliquer un peu l'importance, la vie et l'oeuvre de ces premiers

ministres du Canada. Des exemples, il y en a plusieurs, quelques autres au Québec, Louis Saint-Laurent, à Compton, qui va faire l'objet bientôt d'un nouveau dévoilement de plaque, ou plutôt d'un nouveau dévoilement d'un panneau d'interprétation qui va un peu caractériser sa vie et son oeuvre. La même chose pour M. Pearson qui repose au cimetière MacLaren à Wakefield.

Donc, comme je vous l'ai dit, je conclus là-dessus. Parcs Canada, c'est évidemment... dans son réseau, il y a un très grand nombre d'éléments patrimoniaux. de lieux de mémoire qui sont associés à l'histoire politique du Québec. Au-delà de l'action directement de désigner des lieux historiques nationaux, dans la gestion quotidienne et la mise en oeuvre d'un programme de conservation et d'interprétation dans la vie historique nationale, on a à gérer un certain nombre de ressources culturelles. Je pense, entre autres, à deux collections qui sont importantes pour l'histoire politique: la collection Louis-Saint-Laurent, qui est exposée à Compton, et une acquisition plus récente, la collection qui a été donnée par la famille Papineau pour nous aider à mettre en valeur le manoir Papineau à Montebello. Je pense que, Yves, tu pourrais parler pas mal de ces collections-là. Voilà, c'est ce que j'avais à vous dire.

**M. Masse (Marcel):** Merci, M. Charbonneau, pour l'aspect canadien, disons, du patrimoine politique québécois. Maintenant, un autre niveau pour bien baliser, voir aussi bien la profondeur historique que l'étendue territoriale, le niveau municipal qui a joué, dans le Québec, un rôle majeur sur le plan d'organisation et de pouvoir politique. Alors, M. Denys Chouinard.

**M. Chouinard (Denys):** Merci, M. Masse. Merci aux organisateurs de cette journée d'avoir pensé aux Archives de la ville de Montréal. En introduction, j'aimerais poser d'abord trois questions pour bien fixer la problématique de cette présentation: En 2001, où en sommes-nous dans le développement des collections du patrimoine politique archivistique dans les municipalités du Québec? Deuxièmement: Quel est le rôle de l'archiviste municipal en rapport avec le développement de ces collections? Et, troisièmement, quel est l'impact des fusions municipales que nous sommes en train de vivre présentement?

Lorsqu'on m'a approché, aux tout premiers contacts pour participer à cette journée, on m'avait indiqué que je disposais d'une vingtaine de minutes. Au deuxième échange téléphonique, j'étais rendu à 10 minutes. Or, voyant que mon nom apparaissait comme étant le dernier à prendre la parole comme panéliste, je me disais: Que me restera-t-il comme temps? Il me semblait que mon temps fondait comme neige au soleil, j'ai donc préparé une réponse en trois phrases.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Chouinard (Denys):** Alors, je sais, M. le Président, qu'on va me laisser plus qu'une minute pour vous adresser la parole, mais je pense que ces trois phrases peuvent constituer une réponse sommaire qui devrait faire image et bien caractériser ma présentation.

Premièrement, la Loi sur les archives de 1983 est toujours en vigueur à l'heure où on se parle et elle le sera encore le 1er janvier 2002 au moment où naîtra la nouvelle ville de Montréal.

Deuxièmement, dans la loi 170 créant les nouvelles municipalités, le législateur a prévu que les archives des comités de transition seraient versées, après leur travail, serait versées aux Archives des nouvelles municipalités. Ça montre donc le souci du législateur. Et, troisièmement, je vous signale, pour ceux qui peut-être ne seraient pas au courant, que les archives personnelles de Jean Drapeau sont présentement dans les chambres fortes de l'hôtel de ville de Montréal, pas accessibles pour l'instant, mais les 700 boîtes s'y trouvent.

Ce que je veux faire aujourd'hui, c'est vous donner en fait un portrait global de l'archivistique à la ville de Montréal et aussi dans l'ensemble des municipalités du Québec.

Les Archives de Montréal, d'abord, c'est un service d'archives créé en 1913, soit – et je le dis sans aucune méchanceté, mais en faisant un clin d'oeil à mes collègues des Archives nationales du Québec – sept ans avant les Archives nationales du Québec.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Chouinard (Denys):** Par contre, on vient après les Archives nationales du Canada. Le portrait est le suivant: on parle d'environ 400 fonds d'archives qui témoignent de 200 ans d'histoire de l'administration municipale à Montréal, soit de 1800 jusqu'à nos jours. En termes de volumes, il s'agit de trois kilomètres linéaires de documents. Qu'est-ce qu'on retrouve dans ces documents-là? Des séries majeures importantes extrêmement significatives. D'abord, les dossiers de résolutions du Conseil et du comité exécutif, et là, la série est complète. Et ce sont des dossiers complets dans le sens que les services municipaux ont fourni au Conseil et au comité exécutif tous les éléments pour pouvoir prendre leurs décisions. Donc, on n'a pas juste une décision, on a les documents ayant servi à prendre la décision.

Les 11 000 règlements municipaux depuis 1833 s'y trouvent; les dossiers du personnel, les rôles d'évaluation foncière depuis 1847, les documents de différentes commissions d'enquête – dont la fameuse enquête Caron – les documents des sociétés paramunicipales – parce que, là, à nouveau, les chartes de ces sociétés prévoient que les documents sont automatiquement versés à la ville une fois que la société a rempli son mandat. C'est le cas, par exemple, pour la Société du Palais de la civilisation, qui avait organisé les grandes expositions que nous avons connues à Montréal durant les années quatre-vingt, début des années quatre-vingt-dix, les archives des partis politiques municipaux, les partis politiques municipaux constituent une réalité relativement récente dans les municipalités, mais le cas du RCM est réglé, il y a déjà une première tranche d'archives versée à la ville de Montréal et la suivante, et deuxième et dernière, viendra bientôt, nous le supposons, des archives des maires et conseillers municipaux; je vous ai donné l'exemple de Jean Drapeau. Malheureusement, pour les maires précédents, il y a très peu de choses, il y a vraiment très peu de choses, et on n'a pas réussi à mettre la main sur des blocs significatifs d'archives.

Toutefois, selon notre politique d'acquisition, à partir de maintenant, tous les nouveaux maires sont approchés pour s'assurer que les documents passent chez nous – des photos prises par les photographes de la ville de Montréal depuis 1920, donc toutes les photos officielles, ce qui représente un bloc d'environ 700 000 images, toutes ces photos-là sont aux archives – les coupures de presse tirées des grands journaux de Montréal et qui, depuis 1935, rendent compte au quotidien de l'administration municipale, ça se trouve également aux archives.

Le phénomène des fusions, il n'est pas récent, on parle, de 1880 à 1980, d'environ 30 annexions de municipalités à Montréal. Pensez, par exemple, à des quartiers actuels de Montréal qui étaient des municipalités: Rosemont, Côte-des-Neiges, Ahuntsic, Saint-Henri. Les archives de ces anciennes municipalités se trouvent chez nous. On peut donc, avec les exemples que je viens de vous donner, recréer tous les enjeux politiques depuis la création de la corporation municipale en 1833. Mais pour que tout ça soit utilisable et que ce ne soit pas, pour reprendre les mots de M. Boucher, que des documents qui dorment dans les chambres fortes, il faut d'abord procéder bien sûr au traitement, c'est-à-dire classification, tri, description.

Classification, ce qui veut dire que les documents qui ne sont pas organisés seront organisés, seront classés et seront tous rattachés aux producteurs du Fonds. Tri des documents, c'est-à-dire élimination des documents jugés non pertinents. On identifie toujours les archivistes à des conservateurs, mais, comme disait Jean-Pierre Wallot il y a quelques années, il avait constaté que les archivistes étaient aussi des gens qui jettent des documents plus qu'ils n'en conservent. On en élimine entre 85 à 95 % de ce qui est produit à l'origine dans les bureaux pour n'avoir que la substantifique moelle.

Description des archives, c'est-à-dire, un peu comme il se fait depuis longtemps dans les bibliothèques, une description normalisée des documents. Depuis maintenant une bonne dizaine d'années, nous disposons des règles pour la description des documents d'archives au Canada. Le Québec a bien sûr monté dans ce train et, à la ville de Montréal comme à bien d'autres endroits, les descriptions sont maintenant normalisées.

Pour que survive cette mémoire collective municipale, il faut bien sûr voir à la préservation, c'est-à-dire avoir de bons lieux de conservation et des conditions d'utilisation des documents qui soient appropriées. Les lieux de conservation, par exemple pour la ville de Montréal, ça veut dire deux chambres fortes sous les parterres de l'hôtel de ville, juste devant l'édifice, entre la rue et l'édifice lui-même, où sont logées 10 000 boîtes. Mais plus important encore, un autre magasin d'archives de 14 000 boîtes qui, lui, se trouve loin du centre-ville, où sont conservés les documents semi-actifs. Et c'est en fait là que se trouve notre bagage, le potentiel, l'avenir de l'archivistique de la municipalité puisque, de ces 14 000 boîtes, il y aura toujours une fraction qui aboutira à l'hôtel de ville pour conservation permanente.

Également pour assurer de bonnes conditions d'utilisation des documents, microfilmage bientôt et de plus en plus numérisation et une salle de consultation appropriée pour faire en sorte que les documents soient facilement consultables. Pour baliser les archives, pour constituer un ensemble significatif, ça prend des archivistes. C'est vraiment le coeur de l'opération. À l'échelle de la ville de Montréal, c'est petit comparativement à l'ensemble de la fonction publique; c'est petit par rapport à bien d'autres services d'archives. Mais c'est quand même le coeur: 10 personnes qui sont au soutien à l'administration, c'est-à-dire qui s'occupent de gestion de documents, autant, 10, qui s'occupent des documents historiques. S'ajoutent à ça depuis une douzaine d'années 16 contractuels. Je tiens à le souligner parce que ça représente un ensemble de personnes qui, avec 370 000 \$ de subventions, ont pu procéder au traitement des trois kilomètres linéaires de documents. On avait un rattrapage considérable à faire en termes de description des documents. Grâce aux contractuels, grâce à des stagiaires également, on en a accueilli 20 au cours de cette période, on a pu traiter les documents en attente de traitement.

Les professionnels de l'archivistique, depuis une bonne dizaine d'années, ils ont changé, ce ne sont plus les mêmes personnes qu'on a pu connaître par le passé. Souvent, dans des services d'archives comme, par exemple, à la ville de Montréal, les archivistes sont des seniors. Ils ont une formation universitaire en archivistique puisqu'il existe maintenant des programmes de formation en archivistique depuis 1982 au Québec, à Montréal, ici à Québec et ailleurs. Nos gens ont des maîtrises en histoire, maîtrises en muséologie, maîtrises en administration des affaires, maîtrises en administration municipale, maîtrises en bibliothéconomie. Ce qui fait que des gens aussi seniors, aujourd'hui, on peut prétendre facilement qu'ils ont une connaissance approfondie du métier et ils ont aussi une connaissance approfondie du contenu de nos archives. Les chercheurs qui viennent ont donc droit à un service d'une qualité encore supérieure par rapport à ce que ça a pu être il y a une bonne douzaine d'années. Nos gens sont si actifs

dans leur domaine qu'il se développe de l'expertise, et cette expertise-là est sollicitée un peu partout.

J'ai pensé également à vous préparer un petit tableau de l'état des archives dans les autres municipalités du Québec. Je me suis basé, pour arriver à ça, sur quatre enquêtes qui ont été faites au cours des 25 dernières années. L'enquête de 1974, qui portait donc sur l'état des archives municipales au Québec, disait que, à ce moment-là, il y avait six villes, Montréal, Québec, Laval, Longueuil, Sherbrooke et ville Saint-Laurent, qui s'occupaient de gestion de documents et des archives et on y retrouvait sept archivistes professionnels.

En 1981, là on parlait de 26 municipalités qui pratiquaient la gestion de documents et des archives, 125 personnes dont 25 archivistes professionnels. Donc, on venait de passer de sept à 25 archivistes professionnels. Il y a 10 ans, en 1991, sur 79 municipalités de 10 000 habitants et plus, 61 municipalités pratiquaient la gestion de documents et des archives. On y retrouvait 503 personnes occupées à un titre ou à un autre, 60 archivistes professionnels. Là-dessus, 26 municipalités disaient traiter leurs documents historiques.

Cette année, en vue de la grande opération de fusion, nous avons fait une petite enquête auprès des municipalités visées par la fusion. Je vous dis tout de suite qu'une municipalité comme Westmount n'a pas voulu participer à l'enquête; je ne sais pas pourquoi. Il y a donc 17 municipalités sur l'île de Montréal qui ont répondu à nos questions. On a constaté qu'il y avait là un personnel de 46 personnes pour 17 municipalités; toutes avaient un calendrier de conservation visant la très grande majorité de leurs documents. Le seul endroit, cependant, où on parlait d'acquisition d'archives privées, c'était la ville de Montréal; le traitement des archives historiques, deux municipalités: Montréal et ville Saint-Laurent. J'en tire donc la conclusion que, en raison de l'application du calendrier de conservation, le potentiel est considérable dans la nouvelle ville de Montréal, mais ce potentiel n'a pas été utilisé encore à son maximum.

Toujours pour que les archives soient les plus vivantes possible, il faut bien sûr procéder à la diffusion de ces archives. Je vous signale que toutes ces archives sont publiques à la ville de Montréal, comme dans les municipalités, et elles sont accessibles cependant dans la mesure des limites de la Loi d'accès à l'information. Donc, les renseignements nominatifs ne sont pas communicables sauf après avoir obtenu permission. De plus en plus on délaisse les instruments de recherche papier et on dispose maintenant de bases de données. Chez nous, par exemple, pour les 400 fonds d'archives, il y a 50 instruments de recherche qui sont définitifs. Donc, on ne retouchera plus à ces fonds d'archives, ils sont bien décrits. Et pour les 350 autres fonds, il y a au minimum une description sommaire et provisoire.

On retrouve une partie de nos instruments de recherche sur notre site Internet. Cependant, je vous signale que, depuis peu, depuis quelques mois, lorsqu'on va sur le Réseau de diffusion des archives du Québec, on retrouve là, pour chacun des dépôts d'archives du Québec, une description sommaire de leurs fonds d'archives. Tous les dépôts d'archives n'ont pas versé encore leur description mais éventuellement ils le feront. Ça veut donc dire que l'ancien catalogue collectif des manuscrits, qui avait été préparé par les Archives nationales du Canada va céder de plus en plus la place à un catalogue informatique. Ce que je vous décris là s'applique au Québec mais s'applique également à l'ensemble du Canada.

À la ville de Montréal, pour la diffusion, on a toujours compté sur le microfilm, on le fait depuis 1947. Nous entreprenons donc maintenant la numérisation. Le microfilm a fait en sorte qu'on a évité de se retrouver étouffés sous une masse de documents et on a donné un accès plus facile à l'ensemble de nos archives. Nous entreprenons également de transmettre des images et des documents par voie électronique et nous offrons à tous nos chercheurs une assistance

active pour le repérage de documents dans nos chambres fortes.

En conclusion, je vous parlerais d'un acquis, de deux constats, d'un espoir et d'une certitude. L'acquis. Le cadre législatif assure la protection du patrimoine politique institutionnel. Ça ne change pas, on est sûrs de cette chose. Le constat. L'administration municipale ne se définit pas en tant qu'acteur en matière de patrimoine archivistique politique, elle se contente de donner accès à ses archives. Ce n'est pas sa raison d'être première, mais elle n'est évidemment pas rebutante à l'idée de donner accès à ses archives.

Deuxième constat. Je fais l'équation suivante: plus les archivistes accordent un soutien à leur administration, plus les chercheurs vont bénéficier d'un soutien pour les travaux. Alors, je m'explique. Lorsqu'on met en place une nouvelle salle de consultation à l'hôtel de ville de Montréal pour les archives, d'abord ce sont les employés de la ville qui sont les utilisateurs d'archives, qui vont venir à cette salle et qui vont profiter de l'installation. Par ricochet, ça fait une excellente salle pour tous les chercheurs en histoire qui se présentent à l'hôtel de ville de Montréal.

Lorsqu'on fait du microfilmage ou de la numérisation, c'est d'abord pour répondre aux besoins des services municipaux pour éviter que, dans les bureaux, ils soient engorgés. Du même coup, les documents microfilmés ou numérisés sont disponibles pour la recherche. Lorsqu'on entreprend des réparations majeures aux chambres fortes de l'hôtel de ville, c'est parce que l'administration municipale tient à ce que les documents du Conseil et du comité exécutif soient bien protégés. En 1920, lorsqu'on avait construit la première chambre forte au coût de 95 000 \$, les administrateurs de la ville de Montréal s'étaient félicités parce que, deux ans plus tard, l'hôtel de ville avait brûlé au grand complet. En ouvrant les portes des chambres fortes, tous les documents du Conseil et du comité exécutif étaient là, bien protégés. Ils n'ont jamais oublié ça, ou on leur rappelle très volontiers. Et ils continuent d'investir dans la protection des documents de la ville.

Un espoir. Les fusions municipales vont obliger des équipes de gestionnaires de documents et d'archivistes à se resituer. On parle, en fait, de nouvelles ressources, les gens qui vont mettre leurs compétences ensemble, et je crois qu'à partir de normes qui seront établies au central, on pourra faire en sorte que, dans tous les arrondissements, il y ait dorénavant une même pratique, une pratique de qualité, une pratique correspondant aux normes de l'archivistique québécoise et canadienne.

Ma certitude, pour finir, c'est que le développement du patrimoine politique archivistique tient en grande partie au dynamisme et au savoir-faire des professionnels de l'archivistique. Ça ne semble pas très modeste pour terminer ma communication, mais je continue de croire qu'il faut avoir des acteurs, des acteurs compétents, des acteurs motivés auxquels on donne le maximum de ressources. Je reviendrai cet après-midi pour vous exposer ce qui me semblerait être d'autres ressources minimales pour pouvoir atteindre nos objectifs.

**M. Masse (Marcel):** Très bien. Alors, je vous remercie, M. Chouinard, et je vous remercie aussi de nous laisser du temps pour André, un dernier intervenant ce matin, les Archives publiques du Canada. Et, vers 12 h 25, nous nous dirigerons au restaurant Le Parlementaire où nous sommes invités par le président de l'Assemblée, M. Jean-Pierre Charbonneau, à déjeuner, pour pouvoir se retrouver ici, cet après-midi, à partir de l'heure, comme le disait M. Chouinard.

Voilà, maintenant on sait ce qu'on fait et on peut commencer à voir les champs d'intervention pour l'avenir. Alors qui va parler pour... Oui? Bon.

**M. Boudreau (Omer):** Je peux partager quelques pensées avec vous. La nature imprévue de cette présentation fera en sorte qu'il sera

difficile de vous soumettre mon texte.

**Des voix:** Ha, ha, ha!.

**M. Boudreau (Omer):** En parlant de ce que font les Archives nationales du Canada dans le domaine des archives politiques ou du patrimoine politique, je pourrais facilement répéter ce que M. Lapointe nous a dit ce matin, finalement. Ce n'est pas tellement différent, avec quelques précisions.

**M. Masse (Marcel):** Je m'excuse. Il y a une réclamation populaire, de vous identifier.

**M. Boudreau (Omer):** Oh! Excusez-moi. Omer Boudreau, et je suis directeur général responsable des archives politiques aux Archives nationales du Canada.

Donc, les Archives nationales du Canada vont chercher du matériel archivistique, dans le domaine de politique, de deux sources principales. On collectionne évidemment tout ce qui est produit dans le contexte des opérations gouvernementales. Donc, tout ce qui est officiel et public nous vient. On collectionne aussi les documents archivistiques de personnages politiques privés. Donc les gens nous donnent normalement ces documents. Et, dans ces documents, on retrouve du papier, des films, des photos et une collection remarquable d'oeuvres d'art aussi, qui est très remarquable finalement.

La distinction entre ce que collectionnent les Archives nationales du Canada et ce que collectionnent les Archives nationales du Québec peut faire l'objet de zones grises parfois, mais, en général, les Archives nationales du Canada vont collectionner les documents archivistiques de personnages qui ont eu une importance au niveau national canadien. Et, souvent, on va retrouver des documents aux deux places. Par exemple, M. Masse serait un bon exemple; je pense qu'on va retrouver des documents archivistiques de M. Masse et au Québec, et à Ottawa. Et, normalement, cela s'enlève sur certaines périodes, donc la période où il a oeuvré au niveau national, on va retrouver normalement ces documents-là à Ottawa. Mais il y a comme une zone grise, hein?

**M. Boucher (Pierre):** Il y a l'unité nationale d'ici.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Boucher (Pierre):** Il y a deux archives nationales plus l'Assemblée nationale.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Masse (Marcel):** En plus de ce qui reste chez nous.

**M. Boucher (Pierre):** C'était une plaisanterie.

**M. Boudreau (Omer):** Donc, on va retrouver des documents archivistiques surtout sur des personnes qui ont occupé des postes au niveau de premier ministre, de ministre, etc.

Si je peux reprendre un peu ce que M. Boucher discutait tantôt au niveau de révéler, on fait de plus en plus aux Archives nationales du Canada des projets qui visent exactement à réveiller et révéler, et ça nous est facilité un peu avec l'arrivée d'Internet et des possibilités qui s'y rattachent. Donc, on entreprend de plus en plus d'expositions virtuelles à l'Internet, où on vise à développer des instruments ou des produits d'interprétation qui peuvent servir à différents niveaux, donc autant aux étudiants à l'école secondaire

peut-être qu'aux chercheurs historiques. Quoi d'autre que je pourrais vous dire?

Je pense que c'est à peu près ça, finalement, les méthodes archivistiques sont plus ou moins semblables que celles du Québec. Je peux vous dire que je suis très heureux d'être ici aujourd'hui parce que c'est quelque chose qui nous intéresse dans plusieurs sens, mais surtout du fait qu'il n'y a vraiment pas une archive définitive au niveau politique, et les Archives nationales du Canada ont intérêt à savoir et à assurer que les documents sont préservés, pas nécessairement à Ottawa, mais d'être satisfait qu'ils sont préservés quelque part. Donc, c'est important pour nous autres aussi de savoir ce qui se passe ailleurs et de connaître ce qu'il y a ailleurs. Donc, merci de l'invitation. Et ce qu'on peut vous offrir c'est une participation continue dans ce domaine et puis de l'expertise au besoin, etc. Donc, merci.

**M. Masse (Marcel):** Je vous remercie. Et le point que vous soulignez est important parce que, au fond, pour les chercheurs, les répertoires c'est très important parce qu'on disait en blaguant tout à l'heure: Selon les actions qu'on a menées, on retrouve des archives à tel endroit, tel endroit, il y a les questions régionales en plus. Si vous êtes député d'une région, vous allez en retrouver, en tout cas, pour ma part, au cégep, je crois, en tout cas, à Thetford Mines, en tout cas, il y en a un groupe là, puis je faisais, en blaguant, il y en a encore chez nous, etc. Bien, alors, pour le chercheur, il faut qu'il sache ces choses-là. Alors, l'organisation communautaire, si je peux mettre ça entre guillemets, de l'inventaire où se trouvent les choses. C'est très important parce qu'on a l'impression qu'il n'y a pas d'archives de telle personne. Bien, oui, mais c'est parce qu'on ne regarde pas dans le bon répertoire. Mais de colliger ou d'ajouter tous ces répertoires, c'est intéressant et important.

Alors, voilà qui termine, disons – ça va me donner plus le temps de se rendre à la salle – notre avant-midi qui était, au fond, qu'est-ce qui se fait institutionnellement, là, pas nécessairement partout parce qu'il y en a des groupes qui ne sont pas présents autour de la table, mais, au fond, des indicateurs qui nous donnent des paramètres de la profondeur, disons, de Champlain à aujourd'hui, d'un territoire. C'est l'action qui a été menée par un personnage politique du Québec, peu importe le niveau où ça a eu lieu et, troisièmement, peu importe le niveau de pouvoir où ça a eu lieu. Dans ce sens-là, Mgr Plessis, au Conseil législatif, a joué un rôle comme Pierre Elliott Trudeau, une autre chose dans un autre niveau. Alors, c'est large comme territoire.

Cet après-midi, nous allons recommencer sous la responsabilité de Robert Comeau, qui va prendre la présidence de cet après-midi, et nous commencerons par des réflexions d'André Gaulin et qui va, comme ancien parlementaire et comme universitaire, dire son point de vue. Puis il y aura cet après-midi plus de discussions libres entre nous. Vous avez déjà dans votre pochette un projet de résolution portant création de la société et également une liste de personnes pour démarrer. Alors, l'idée est ceci. Il y aura un exécutif de quelques personnes, si vous remarquez, un universitaire, un politicien, la bibliothécaire, etc. donc qui forment un petit exécutif qui va avoir à réfléchir pour proposer une institution, un petit plan d'action et, deuxièmement, formant le conseil d'administration, des organismes qui manifestent l'intérêt ou qui sont sollicités et qui désigneraient un représentant, entre guillemets, qui devient directeur, de sorte que le conseil d'administration est formé du petit exécutif et puis de tous ceux qui, de organisme Y à organisme Z, font partie de la délibération de ce que j'appellerais la table d'orientation et, ensemble, dans les suivants, vont colliger un peu un plan d'action, voir les orientations et puis il y aura une autre réunion un peu plus tard. Donc, je vous dis ça

uniquement pour pouvoir réfléchir durant le repas.

Alors, on ajourne et puis on se retrouvera ici, si je le vois bien, à 14 heures. Donc, ça donne le temps de discuter et de se rafraîchir. Alors, à cet après-midi. Je vous remercie. Oui, Pierre, excuse.

**M. Boucher (Pierre):** On va voir...

**M. Masse (Marcel):** Ça s'en va directement aux archives.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Masse (Marcel):** Parce qu'il y a tellement de monde qui collige ici que je pense qu'on peut laisser...

**M. Lévesque (Michel):** On va barrer la salle.

**M. Masse (Marcel):** Très bien.

*(Suspension de la séance à 12 h 14)*

*(Reprise à 14 h 3)*

**M. Comeau (Robert):** Si vous voulez vous approcher, s'il vous plaît, on va commencer. Il est déjà 2 h 5.

Alors, on va commencer d'abord par un court exposé de M. André Gaulin, qui va nous parler de la nécessité de préserver le patrimoine politique pour la société québécoise. Vous avez ça dans le plan, là. C'est la page 2. Et, par la suite, il y aura une table ronde où on pourra poursuivre, là, d'une façon plus... avec des questions, des réponses, des commentaires par la suite.

Alors, M. Gaulin, s'il vous plaît.

**M. Gaulin (André):** Alors, merci, M. le Président. C'est sans prétention que je m'adresse à vous. J'ai eu peu de temps pour préparer ce que je vais vous dire, mais c'était surtout pour peut-être favoriser la discussion qui va suivre avec tout ce qu'on a entendu ce matin.

Les élus du Québec, hommes et femmes, sont le patrimoine vivant du Québec, font partie du patrimoine vivant du Québec. Morts ou vivants, ils font partie du patrimoine vivant du Québec parce qu'une nation est toujours vivante, qu'elle soit en partie au cimetière ou qu'elle soit en partie vivante et debout.

La fonction politique est souvent dévalorisée pour beaucoup de raisons. On pourrait faire une longue analyse. Il y a eu des colloques d'ailleurs, ici, entre autres organisés par l'Association des anciens parlementaires. Mais la valeur de la fonction politique symbolique est basse dans l'ensemble de la société québécoise. L'Abbé Pierre disait, à la blague: «Être député, c'est peu crédible. L'avoir été, ça l'est beaucoup.» Ça vous donne une idée de ce que, dans nos sociétés occidentales, souvent on tient... de la manière dont on tient estime pour la fonction politique.

On peut se demander où est-ce que vraiment le député, la députée est valorisée officiellement? Quand? À l'assermentation? On l'oublie vite, surtout qu'il y a une double assermentation, il y en a une qui nous distraie. Le fait d'avoir son siège? C'est important aussi. On met son siège en jeu quand c'est solennel, quand on est ministre surtout et on parle à partir de son siège – un mauvais anglicisme qui veut dire mettre son siège en jeu. À part ça, il n'y a pas beaucoup d'éléments de valorisation sinon la fonction officielle de député dans son comté, une fonction de représentation parce qu'on peut considérer qu'en dépit du fait qu'on mésestime globalement le monde, l'agent politique, cas par cas, dans chacun des comtés, l'évaluation n'est pas

la même. En général, on est plutôt bien reçu.

La mémoire politique québécoise est faite des mémoires politiques québécoises. Il y a une mémoire politique québécoise, mais il n'y a pas de mémoire – au singulier – politique québécoise sans des mémoires politiques québécoises. C'est la mémoire des formations politiques. C'est la mémoire des formations politiques dites partis politiques. C'est la mémoire des groupes régionaux, par exemple, je ne sais pas qui va faire état dans 20 ans de la naissance de la Commission de la capitale nationale, qui est une institution majeure qui, déjà, en peu d'années, a fait énormément pour cette ville de Québec qui est notre capitale à tous. Il y avait des gens, il y avait des vivants, il y avait une mairie, il y avait des gens comme Pierre Boucher. Alors, comment est-ce que ça va être gardé, ça? Où? Les groupes régionaux, donc la capitale, la métropole, c'est un groupe régional puissant dans les gouvernements, peu importe la couleur bleue ou rouge, c'est très montréalais souvent la formation; la mémoire politique Gaspésie, Côte-Nord, ce dont parlait ce matin Pierre Boucher dans l'espèce de symbolique régionale inscrite dans la capitale.

La mémoire, elle est dynamique et la mémoire elle est dormante, on l'a définie comme dormante et dynamique. La mémoire dormante, c'est un peu les souvenirs. Le poète dit: «Avant les souvenirs, j'exerce la mémoire – c'est très beau, c'est Vigneault – à retrouver de vous le moindre mouvement de la lèvre et j'ai de longs moments comme auprès d'une source on a le goût de boire». Donc, la mémoire, elle est beaucoup plus que les souvenirs. Elle est vivante. Les documents, eux, sont un petit peu une mémoire dormante. On sait ce que c'est des dormants sur la voie ferrée, par exemple, c'est quelque chose d'important. Et, il n'y aurait pas de livre comme celui-là, *Sans une mémoire dormante*, qu'a laissé dormir mais qu'a d'abord mis au monde une communauté comme celle des Augustines de Québec. C'est le seul cimetière de la guerre de Cent ans qu'on a grâce à elles qui, de fille à fille ou de mère à mère, ont pu nous conserver un cimetière qui est devenu symboliquement important récemment. Il y a 18 croix de Saint-Louis dans cet endroit-là et on célèbre d'ailleurs autant les victoires françaises que la défaite fatidique, le non-résolu.

Alors, il faut dynamiser les souvenirs. C'est donc en faire une mémoire. Dans cette mémoire-là, je pense qu'il faut faire aussi une place à la culture, une place importante à la culture qui participe souvent du politique au Québec. Étant donné notre situation de francophones, le projet de Marcel Masse autour de Champlain participe de ça. On est très, très près, si on prend par exemple les chants et poèmes de la résistance, pour les années soixante-dix, c'est quelque chose qui est éminemment politique. Alors, c'est très important. Je suis étonné des fois de voir les points obscurs de notre histoire officielle. Ce n'est pas pour faire reproche à personne, mais il y a des gens qui ont fait l'histoire qui participent de sa mémoire dormante et dont on ne parlera pas, par exemple, dans des livres. Je pense entre autres aux Frères enseignants dont il est fait peu état. Ce sont des gens qui ont été des milliers. On dit toujours que ses maîtres, c'est des gens qui nous ont enseigné au cours classique alors qu'on sait très souvent, souvent notre maître, c'était une maîtresse; elle était professeur au primaire, Mlle Pelletier, Mlle Thibeau ou les Frères enseignants justement qui ont créé, entre autres, toute l'éducation supérieure contre le Clergé très souvent. Ceux qui passent sur la rue du Plateau, vous avez le primaire supérieur qui est encore inscrit sur l'école du Plateau, un cours qui débouche à partir de la septième année vers la huitième, vers la neuvième, vers de l'enseignement supérieur, le CPES et toute l'histoire de l'éducation au Québec. Alors, dans ce sens-là, et c'est analogique, disons que la mémoire personnelle des députés n'est pas toujours là.

Je vais surtout, en terminant, parler à partir de ma propre expérience. Le «je» est haïssable, disait Pascal, mais Montaigne le

disait honnête. Je me souviens que, ayant commencé mon mandat de député en 1994, j'ai pris la peine de téléphoner je ne sais plus quelles archives, ça devait être ici, à l'Assemblée nationale, je leur ai demandé: Quel état faut-il faire des documents qu'on - j'avais peut-être une trop grande conscience de ce que j'allais faire - et je...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** ...leur ai demandé: Mais comment ça va rester à la postérité, surtout qu'il y a quelqu'un dans ma famille qui avait dit: Tu es le premier Gaulin à être député. Je trouvais ça important. Je trouvais ça très beau comme réflexion. On m'a répondu: Ah! Vous êtes du menu fretin. Ce n'est pas comme ça qu'on me l'a dit, mais ça revenait au même.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** Alors, j'ai eu l'impression d'être le député Chicoine dans *Le ciel de Québec*, roman de Jacques Ferron, à côté, créature du ministre Arnest.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** ...petit député qui veut pisser plus loin que son ministre et le ministre qui découvre, qui dit - puis c'est du Ferron: Qu'est-ce qu'il est, ce petit prétentieux, de pisser plus loin que moi? Et son adjoint lui dit: Bien voyons! C'est le ruisseau des chiants qui coule!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** On est après dîner, on peut bien se permettre ça. Alors, si on nous disait, d'entrée de jeu, que nos documents pourraient être utiles, pas n'importe lequel, on pourrait à partir de là détruire des documents en cours de fonction, ce qu'on fait d'ailleurs beaucoup, surtout si ces dossiers sont très, très secrets, et préparer soit des départs volontaires, soit des départs imposés. Vous savez, ceux qui ont été élus, comment ça se fait quand on quitte son bureau, on en jette plus que moins. Peut-être qu'on en garderait plus que moins, quitte à faire un ménage chez soi. Moi, mes boîtes attendent toujours. J'attendais la fondation du groupe aujourd'hui.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** Alors, on aurait l'archivage privé des documents, l'archivage de l'action des députés dans leur comté puis on pourrait dire aux députés, d'ailleurs: Écoutez donc, ramassez les documents que vous trouvez pertinents en fonction de votre tempérament, de votre ancienne formation, de ce vous faites comme action politique dans la configuration de votre comté. Moi, je disais souvent: J'ai le comté de Taschereau, c'est un comté de culture très populaire, toute la basse-ville. Vous savez quand je descendais en basse-ville, dans le comté de Taschereau, c'est neuf ans de scolarité de moins, puis c'est 11 ans d'espérance de vie de moins. Le Québec cassait en deux, je l'avais dans mon comté puis je montais en haut, puis j'avais la culture avec un grand CU...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** ...c'est ça une configuration de comté et je pense que, dans la mémoire, qu'est-ce qu'il faut garder dans la mémoire vivante, bien, c'est des choses comme ça.

Notre fonction, ce faisant, et plusieurs ont insisté ce matin, serait valorisée et le pouvoir aussi des 125 députés à l'Assemblée nationale. Parce que le pouvoir québécois, ça on l'oublie tellement souvent, c'est 125 députés. Ils ne sont pas toujours au complet, il y a souvent des partielles, mais même quand ils ne sont pas là, si leur siège est occupé, c'est 125 députés, le pouvoir québécois. Et, malheureusement, à cause d'un tas de circonstances, peu importe le parti qui est au pouvoir, ça se concentre beaucoup, beaucoup, au niveau des ministres, là. Il y a peut-être une réforme au niveau parlementaire qui pourrait être faite, je pense, par exemple, du côté de la communauté française de Belgique et dans d'autres pays, les ministres momentanément ne sont plus députés. Enfin, ils n'occupent plus... enfin ils ne siègent plus en Chambre plutôt et ils donnent leur poste à un adjoint le temps qu'ils sont ministres et, à ce moment-là, la fonction de député serait valorisée. C'est Mme Dagenais qui signalait ça ce matin, que l'archivage pourrait aider beaucoup à ça, surtout en régime bipartiste parce que, finalement, ce qui fait un peu aussi l'image du député, c'est ce qu'en dit la presse.

Moi, je pense que, en quatre ans que j'ai été là, là, on n'a pas trouvé à dire grand-chose de moi parce que je n'étais qu'un backbencher. Qu'est-ce que vous voulez qu'on dise d'un backbencher? Sinon quand il s'oppose directement à son ministre à l'Assemblée nationale, comme ce fut le cas une couple de fois, et ça devient quelqu'un de très important dans son comté à partir de moment-là. Mais, quand vous ne faites pas ça, vous n'êtes rien. Moi, j'ai défendu l'enseignement de la chanson, j'ai défendu l'enseignement de l'histoire, j'ai défendu la pluralité des langues... l'enseignement des langues, un minimum de trois langues avant d'arriver à l'université, etc. Ce sont des choses qui ne sont pas là parce qu'on est dans le bipartisme et que, même si vous avez une idée originale, on attend qu'elle soit répétée par quelqu'un d'en face pour la faire passer sous son nom. Alors, c'est comme ça que ça fonctionne. Et, à mon sens, c'est un petit peu fausser tout le jeu politique parce que, si on est partisan d'un patrimoine politique, les archives doivent rendre le point de vue singulier de chacun, chacune des députés.

Évidemment, il y a des points de vue collectif. C'est bien évident que, dans le patrimoine politique, les partis vont passer avant les députés et les gouvernements vont passer avant les députés mais ça ne devrait pas exclure les points de vue individuels. Comme disait l'écrivain - c'est encore Vigneault: «Tout a été dit mais pas par moi.»

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** «Le patrimoine politique dort dans l'esprit des gens», disait Pierre Boucher ce matin. C'est pour ça que la commémoration doit être importante. Nous avons une vocation symbolique du devoir de mémoire. Elle se fait beaucoup, entre autres, par le mémorial.

Quels seraient les moyens de valoriser le patrimoine politique? Bien, je pense que, un des premiers moyens, nous sommes en train de le faire aujourd'hui, c'est de l'institutionnaliser.

Le deuxième moyen, c'est de l'annoncer. Les députés, ce sachant, bien, peut-être seront plus attentifs à ce qu'ils doivent conserver. Je pense qu'on pourrait également donner des bourses de recherche à des étudiants.

Il faudrait établir une fondation. Pourquoi pas - il y a une Fondation Jean-Charles-Bonenfant - pourquoi pas une Fondation François-Xavier-Garneau, si elle n'existe pas déjà? Autrement, on pourrait l'appeler Fondation Jean-Baptiste-Meilleur ou Jean-François-Perrault. Une fondation qui aurait des fonds pour permettre à des étudiants soit en sciences politiques, soit en littérature, soit en histoire évidemment, de faire des thèses à partir de dossiers... Par

exemple, quelqu'un peut faire une thèse sur la vie du député de Bellechasse de 1930 à 1960 puis montrer comment on va du Québec traditionnel à la Révolution tranquille, etc. Bon. Il y a un tas de choses possibles.

On devrait aussi ne pas discriminer les patrimoines, de dire: Les patrimoines qui sont bons, c'est ceux des ministres. On voit qu'il y en a, des hauteurs, hein? Si vous regardez M. Jacques-Yvan Morin ou M. Ryan, ça a plusieurs mètres de haut. Bon. Ça pourrait avoir même des kilomètres de long. C'est bien sûr que ce sont des patrimoines importants, mais on ne doit pas nécessairement les discriminer.

Favoriser des dépôts par étapes peut-être, ce qui permettrait aussi de rationaliser l'opération.

Inventer un lieu de débat politique non partisan. Comment? Ça, ça concerne plus l'Assemblée nationale. Est-ce qu'il y a moyen de siéger dans cette Assemblée en parlant à tout le monde qui sont élus comme nous sans que les trois quarts des sièges soient vides? Moi, le plus souvent que j'ai parlé à l'Assemblée, il n'y avait personne, sauf quand j'ai eu à faire la motion sur l'armistice, les motions avec débat.

Redonner aux élus leurs fonctions politiques, parce que très souvent une fonction importante d'animateur social a pris très souvent le pas sur la fonction législative.

Alors, à qui destiner les archives politiques? Évidemment, on a un problème de quantité, c'est bien sûr. Ce matin, quelqu'un disait qu'on détruit de 85 à 90 % des documents, qu'on les met de côté. Mais, à ce moment-là, si on avait des destinations diverses, ça pourrait être intéressant aussi de garder ce patrimoine-là là où il peut le mieux servir des sociétés historiques régionales, à qui on donnerait peut-être des moyens aussi: certaines municipalités – ce matin, on nous en parlait pour Montréal et dans la grande ville, ce sera le cas pour Québec aussi – à des universités également, à des collèges d'enseignement général et professionnel – il ne faut pas mésestimer la fonction de recherche de ces institutions-là où il y a beaucoup de docteurs maintenant dans le corps professoral – à des bibliothèques municipales ou des bibliothèques d'arrondissement.

Quoi conserver? Bien, ça va nous aider pour la discussion. Les dépliants de comté, des dépliants de campagne, les discours, ceux qu'on a faits, ceux qu'on a fait faire aux ministres aussi, parce qu'il y a une fonction de représentation souvent. Moi, je ne suis pas sûr que les ministres auraient toujours été aimé ce que je leur ai fait dire. Enfin, c'est une autre histoire. Le registre des émissions communautaires et télévisuelles. Il y en a qui en ont fait beaucoup. Ça, c'est la télévision communautaire, pas ces émissions qu'on a le soir, telle société d'État qui met à notre disposition trois minutes pendant lesquelles on va se faire un sandwich avant le grand film, mais les émissions communautaires qui durent une demi-heure et qui sont des émissions thématiques.

Moi, entre autres, je me souviens qu'on me reprochait beaucoup de ne pas me voir dans le comté puis je me suis mis à faire des émissions culturelles l'été. Je me suis dit: Les gens vont m'en vouloir, je ne parle pas de politique. Je faisais des émissions sur Miron, sur l'île d'Orléans, sur les monuments dans Québec, dans ma capitale, dans mon comté, et les gens me disaient: C'est bon, on écoute ça. Ils ont fini par me dire qu'ils me voyaient trop, puis ils disaient qu'ils ne me voyaient jamais. Alors, c'est là que j'ai su qu'ils pitonnaient parce que c'est des émissions qui passent souvent.

Conserver aussi la correspondance. Dans le cas des cas de comté, ça peut être intéressant de les conserver aussi mais, quand ils sont trop personnalisés, peut-être qu'il y a là un problème de confidentialité. Il pourrait y avoir une sorte de banque anonyme mais qui nous donnerait quand même une idée de ce qu'un député peut faire dans un bureau. Ça va du dossier le plus sophistiqué à l'ex-psychiatrisé qui vient se coucher dans votre bureau, hein? C'est un

cas de comté, c'est le cas de le dire.

Alors, il faut valoriser la fonction politique. L'un de ces moyens-là — il y a plusieurs moyens bien sûr — tient à son pouvoir symbolique qui est un pouvoir, ne le mésestimons pas, qui l'emporte souvent sur le pouvoir de l'argent. C'est sûr que ce n'est pas sans importance d'être bien payé quand on est député, mais le pouvoir symbolique est majeur. Et, dans ce sens-là, je pense que, pour le pouvoir symbolique, la Commission de la capitale nationale a fait beaucoup.

Alors, c'est une société du patrimoine politique qu'il faut créer au sens où l'entendaient ce matin Marcel Masse, Robert Comeau et plusieurs. On ajouterait essentiellement beaucoup au pouvoir symbolique politique québécois si on créait cette société-là. Alors, excusez-moi.

**M. Comeau (Robert):** Alors, je vous remercie beaucoup. Vous avez apporté beaucoup, je pense, d'éléments pour la prochaine discussion, dans la prochaine heure.

Alors, dans la prochaine heure, j'aimerais ça vous entendre, chacun d'entre vous, apporter des suggestions pour essayer... Qu'est-ce qu'on peut faire, au fond, pour réveiller et révéler le patrimoine politique? La question qui a été posée, c'est: Au fond, est-ce que la mémoire politique est un champ de recherche négligé? D'après vous, est-ce qu'il y aurait des mesures qu'on pourrait suggérer?

Juste donner quelques exemples. Par exemple, actuellement le genre biographique a été un genre fort négligé, par exemple, dans les universités, alors qu'on voit que c'est quelque chose qui, au plan commercial, fonctionne très bien. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de susciter des initiatives pour qu'il puisse y avoir davantage, par exemple, de biographies sur le patrimoine politique québécois, genre négligé, donc, par les historiens, je dirais, patentés?

L'histoire politique elle-même, qui a été longtemps négligée, moi, je pense, dans les universités, actuellement, c'est peut-être le secteur, dans l'ensemble des universités du Québec, où il n'y a à peu près pas de relève. Je regarde aussi dans les départements de science politique où l'analyse politique est maintenant de plus en plus en voie de disparition — maintenant la mode est aux études internationales. Mais tout ce qui secteur d'analyse politique — peut-être que M. Pelletier pourrait intervenir là-dessus — mais il y aurait peut-être à faire quelque chose, c'est-à-dire suggérer des choses parce que, à mon avis, il y a là une perte importante.

Il y a toute la question de la diffusion. Est-ce qu'on fait suffisamment, dans le domaine de la diffusion, de la vulgarisation, que ce soit à travers les médias, les médias communautaires? On s'aperçoit maintenant qu'avec le poste Historia, par exemple, le nouveau canal... Est-ce qu'il n'y aura pas moyen de mieux utiliser ça, de façon à développer le sens civique, de façon à mieux rendre compte de la mémoire politique?

Bon, juste la question de l'enseignement de l'histoire, on a eu une commission là-dessus, le rapport Lacourcière, il y a trois, quatre ans, il n'y a pas eu de suite. Les organismes n'ont pas lutté par la suite, ils attendent. Tout le monde attend au Québec. Pendant ce temps-là, il n'y a pas d'enseignement de l'histoire au collégial, on n'enseigne pas l'histoire du Québec ni du Canada au niveau collégial au Québec. On est un des pays où il y a le moins d'histoire qui s'enseigne. On avait dit, au niveau secondaire, qu'on devait développer sur deux ans. Il n'y a rien qui s'est fait, absolument rien. Et on parle d'éducation... On en parle, d'éducation civique, mais il n'y a eu aucune pression pour essayer de développer ça. On me dit que, d'ici deux ans, on va développer des curriculums. Il peut se passer pas mal de choses d'ici deux ans, et puis tout ça risque de tomber à l'eau, alors que ça fait quatre ans qu'on parle de développer l'éducation

civique.

Moi, je pense que ça prend des groupes de pression sur tous ces terrains-là pour amener des propositions précises. Je parle de l'enseignement de l'histoire, l'éducation civique, la question de la commémoration. Je vais vous donner juste un petit exemple. En 1994, j'avais travaillé avec un groupe, M. Bernier, d'Ottawa, et tout ça, sur la question des rapports des Québécois face à la question de la guerre. On avait fait un grand colloque au Collège militaire, l'année où le Collège militaire a fermé, et on s'était dit: C'est quoi, l'attitude des Québécois vis-à-vis, par exemple, le 11 novembre, vis-à-vis... On se disait: Est-ce qu'il ne serait pas important qu'au Québec même, on ne néglige pas la question de la commémoration? Puis il y a eu des soldats québécois, qui étaient des Québécois, qui sont allés de battre aussi là-bas, dans une perspective, bon, démocratique, pourquoi le Québec ne fait rien là-dessus? Je me souviens que par la suite M. Parizeau était intervenu à un moment donné pour reconnaître l'importance du 11 novembre.

Mais tous ces petits gestes-là, ce serait important qu'il y ait un groupe de pression qui dise l'importance... donc rappeler, en tout cas, à la population, rappeler aussi aux gouvernants, l'importance d'intervenir dans des moments stratégiques. Je pense au 11 novembre, parce que par la suite c'est tombé à l'eau et on a laissé à d'autres le soin de commémorer ça avec toute une perspective aussi de propagande. Alors, je pense que c'est clair ce que je dis, là, vous me comprenez.

Donc, dans beaucoup, beaucoup de domaines, il y aurait des initiatives à prendre, et, moi, je pense qu'il faut avoir des bonnes idées, des idées claires, des suggestions pratiques. Et, si on réussissait à en sortir quelques-unes... Et je pense que, après l'exercice d'aujourd'hui, on va demander à chacun d'entre vous, dans vos organismes, de voir concrètement ce que vous faites, ce que vous avez l'intention de faire, ce que vous pouvez faire et, peut-être que, dans six mois, on pourra se revoir puis dire: Bon, eux font ça, eux font ça, nous, est-ce qu'on pourrait travailler en collaboration là-dessus et est-ce qu'on ne pourrait pas – moi, c'est mon objectif et je pense que M. Masse, c'était exactement ça quand il m'a rencontré – arriver à formuler des propositions réalistes et concrètes qui pourraient se concrétiser dans un avenir assez immédiat? Mais je pense que ça, ça demande une certaine concertation.

Alors, je ne sais pas. Là, je lance le débat. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec nous qu'on pourrait faire beaucoup plus pour réveiller et révéler la mémoire politique donc, et j'attends de vous des suggestions, j'attends vos interventions dans ce sens-là puis, après, on essaiera de faire une petite synthèse de ça. Oui?

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Là, c'est de casser la glace avec une mention, un rappel d'un petit projet qui a fonctionné probablement une dizaine d'années aux Archives nationales, qu'on avait préparé en fonction des enfants du primaire, au fond, avec une petite plaquette et un tableau généalogique qui permettaient aux enseignants de quatrième et cinquième années – enfin, il y avait un petit volet de sciences humaines – d'amener le jeune à reculer dans le temps, donc à faire un début de généalogie de sa famille et de ses proches. Et, à partir de ça, il y avait une préparation. Les jeunes avaient un genre de projet, ils pouvaient apporter des photographies de chez eux et dire: Bien, voici, ça, c'est mon grand-père. Alors, les jeunes, ça leur permettait d'avoir une sorte de conception du temps, de l'espace-temps. Et ensuite ils faisaient une visite chez nous, aux Archives, où un certain nombre de personnes dans le personnel, on leur faisait visiter quelques éléments dans la bâtisse et on leur présentait des documents anciens écrits de façon différente, avec des explications. On leur projetait un film qui montrait les enfants dans les années,

disons, autour de 1950, qui jouaient dans un parc, des activités de loisir l'été, dans un parc, au parc Victoria à Québec.

Au fond, ce n'était pas beaucoup de choses, mais les enfants sortaient quand même ravis de tout ça. À un certain moment donné, on faisait même l'effort d'aller visiter sur place les classes avant qu'ils viennent visiter les Archives. Ça avait beaucoup de succès. Le problème, c'est toujours une question d'argent, finalement, de moyens. Le personnel est déjà surchargé et, quand on avait ces visites, eh bien, ça hypothéquait déjà le temps qu'on avait pour desservir les autres clientèles. Là, je parle des services au public, au fond, aux Archives nationales, dans un centre d'archives.

Mais il reste que ce genre de programme, qui s'adressait aux enfants du primaire, ça rejoignait beaucoup de jeunes, ça rejoignait les enseignants, ça amenait à faire parler du passé, du passé de la localité, et le reste. Alors, ça, c'est un exemple. Il y a des efforts qui se font à certains moments donnés, mais les moyens ne sont pas là pour que ça puisse être poursuivi, pour que ça puisse prendre de l'ampleur et rejoindre l'ensemble des clientèles. Tandis qu'en France, on sait bien que les archives de France ont des profs qui sont reliés, il y a des liens entre les Archives de France et le système scolaire, ce que, nous, on n'a pas.

**M. Comeau (Robert):** M. Gaston Deschênes.

**M. Deschênes (Gaston):** M. Gaulin a exprimé tantôt une idée que j'avais mise dans ma liste, c'est celle d'aider les parlementaires à gérer leurs archives. À l'Assemblée nationale – Jocelyn vous en a parlé tantôt – on a, bon, pris différentes initiatives autant en matière d'archives que de conservation du patrimoine politique, des débats parlementaires, mais je ne me souviens pas, là, malgré mon grand âge et ma grande ancienneté à l'Assemblée nationale, qu'on ait pris vraiment des initiatives pour aider les parlementaires à gérer leurs archives, leur donner des cadres de classement, leur montrer comment éliminer et leur dire qu'est-ce qu'on pourrait faire avec. D'ailleurs, ce n'est sûrement pas chez nous qu'on vous a dit que vous étiez du menu fretin. Ça doit être aux Archives nationales peut-être.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Deschênes (Gaston):** Ce n'est pas chez nous, sûrement pas, quand vous êtes arrivé là.

**Une voix:** Ça reste possible.

**M. Deschênes (Gaston):** Ça reste possible. Lorsqu'on traite de patrimoine politique, on se tourne beaucoup vers l'Assemblée nationale. Je reçois souvent des téléphones de gens qui cherchent des choses, de la documentation, des photos, 56 affaires. Ils pensent que tout est à l'Assemblée nationale, tout est à la bibliothèque, quand j'y étais, encore aujourd'hui, que tout est là. Et il faut réaliser qu'on a un rôle à jouer mais, bon, il n'est pas infini, là. Il faut jouer dans les limites de nos moyens et de notre vocation, comme disait Jocelyn.

Moi, je relancerais la pierre, la balle – non pas la pierre, mais la balle – peut-être aux parlementaires, parce que l'Assemblée nationale, c'est d'abord les parlementaires, il ne faut jamais l'oublier, ce n'est pas nous. Nous, on est un service de soutien. Et je pense qu'au niveau politique et au niveau législatif, il y aurait peut-être des choses à faire, et l'Association pourrait jouer un rôle de groupe de pression pour changer peut-être certaines choses dans la législation, dans les budgets aussi. Je pense que les Archives nationales, qui devraient, à mon sens, être l'endroit, là, qui

canalisera le plus d'archives de parlementaires et de ministres inévitablement, devraient avoir des budgets beaucoup plus importants. Je pense en particulier à la maigre pitance qu'on donne aux centres d'archives agréés en région, des centres d'archives dont on a suscité la création, dont on a encouragé la création et à qui on alloue des sommes dérisoires, ce qui fait qu'on a des archivistes qui sont payés à des salaires qui n'atteignent pas la moitié de ce que gagne un archiviste aux Archives nationales du Québec – et je ne parle pas des archivistes des Archives nationales du Canada. Il faudrait absolument...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Deschênes (Gaston):** Il faudrait absolument donner des moyens aux Archives nationales. On a parlé de ça un peu ce midi. J'ai lancé une pointe à Robert en disant... Il parlait des archives de Georges-Émile Lapalme à l'UQAM. J'ai dit: Quoi, les archives de Georges-Émile Lapalme à l'UQAM? En quel honneur que, vous autres, vous avez des archives de Georges-Émile Lapalme? Tu sais, il me semble que ça ne marche pas...

**Une voix:** J'ai trouvé la réponse...

**M. Deschênes (Gaston):** Oui. Ah! tu as trouvé la réponse? Bon. Bien, il y a peut-être une bonne explication. Il m'a dit: Peut-être que c'est une question d'initiative, de dynamisme, tout ça. Bien oui. Bien, peut-être que...

**Une voix:** ...

**M. Deschênes (Gaston):** Pardon?

**Une voix:** C'est de l'impérialisme.

**M. Deschênes (Gaston):** Impérialisme. Peut-être que, si les Archives nationales avaient eu un peu plus de jus, là, elles auraient été capables d'attirer des fonds d'archives. Parce que, pour attirer des fonds d'archives, ça demande des fonds d'une autre nature.

Il y a aussi un autre aspect sur lequel on devrait se pencher, et ça, il y a beaucoup d'archivistes autour de la table et d'historiens qui se sont penchés sur cette question-là depuis quelques années, et c'est la question de l'accès à l'information. Ladite loi d'accès à l'information, qui est plutôt une dite loi des protections des informations... Et je donnerais comme exemple, pour illustrer mon propos, un extrait d'un texte de John English, qui était professeur, qui est peut-être encore d'ailleurs professeur d'histoire à Waterloo, et qui est un ancien membre du Parlement fédéral. Il a écrit dans un article publié, je crois que c'était un colloque, en mars 1999, dans la revue *Option politique*... Je vous donne juste un extrait que je traduis rapidement.

Il dit: Le nombre d'employés des Archives nationales – et ça doit être un peu pareil partout – qui se penchent sur les documents pour s'assurer que leur confidentialité n'est pas en danger est à peu près la moitié du total du nombre des archivistes. Autrement dit, la moitié des – c'est ce qu'il dit, là, moi, je ne peux pas jurer ça – la moitié des archivistes s'occupe d'examiner les documents pour voir si on peut les communiquer au monde. Et il ajoute, bon: L'information est retardée, parfois on n'y a pas accès, et c'est un système que certains observateurs américains ont qualifié de «tightest», ça veut dire de plus serré au monde. Et là je vous donne la meilleure phrase du texte: Un archiviste... Un éminent canadien qui n'est pas archiviste... Non, excusez-moi. Un archiviste qui n'est pas canadien m'a dit que la loi

d'accès à l'information canadienne est connue comme le cauchemar canadien.

Alors, il y a plein d'historiens maintenant qui – moi, je parle aussi comme éditeur – des gens qui ne savent plus trop sur quel pied danser parce qu'ils ne savent plus trop qu'est-ce qu'ils peuvent écrire, parce qu'il y a des dispositions dans la loi, dans le Code civil... Bon, ça, les détails je ne pourrai pas vous les expliquer mais je pense que plusieurs d'entre vous les connaissent. Ceux qui ne les connaissent pas, je pense qu'il est temps qu'on les apprenne. Il y a plusieurs dispositions qui sont contraignantes. Elles sont tellement bizarres d'ailleurs que le ministre à qui on a demandé pourquoi c'était là, dans un article de *L'actualité*, a dit qu'il ne se rappelait plus trop pourquoi la clause était là. Il semble qu'il y a eu un jeu de, je ne sais pas trop quoi, d'amendements qui a échappé un peu à tout le monde, et la solution qu'il a donnée, c'est: Faites-vous-en pas, il n'y a pas de jurisprudence. Attendez, les juges vont se prononcer.

Mais, moi, comme historien, je me dis, ça, là, c'est rendu bien dangereux, parce qu'aujourd'hui, à la Cour suprême, les jugements se rendent à trois contre quatre, quatre contre cinq, tu sais, c'est quasiment comme une partie de hockey. Alors, prendre le risque d'écrire une biographie, comme le suggère Robert, d'écrire une biographie sur un homme politique en utilisant les documents dont on ne sait plus trop si on peut les utiliser, bien, moi, je n'irai pas mettre la tête sur le billot de la Cour suprême pour attendre le jugement trois ou quatre ans plus tard.

Alors ça, je pense que c'est un frein à la recherche, c'est un problème de gestion d'archives et c'est une chose sur laquelle on devrait se pencher.

**M. Comeau (Robert):** Il y a M. Côté, et M. Boucher après. Alors, M. Côté.

**M. Côté (François):** Oui. Alors, pour m'inscrire un peu dans les suites de M. Gaulin et de Gaston, évidemment on considère, nous, que les archives parlementaires sont une pièce maîtresse du patrimoine politique au Québec, c'est bien sûr. L'Assemblée a fait beaucoup au cours des dernières années et il reste beaucoup à faire dans le cadre de sa mission.

Oui, on est à la veille de terminer la reconstitution des débats. C'est un patrimoine que je qualifierais de dormant, il va falloir le révéler, pour emprunter les paroles de Pierre Boucher. On a commencé de façon ponctuelle, je pense – et puis Jocelyn pourra enrichir – mais je pense à certaines publications, qu'on a faites à partir de cette reconstitution, sur les débats entourant les écoles juives au Québec. Alors, c'est pour nous une façon de mettre en valeur nos archives parlementaires.

Jocelyn a parlé également de notre projet sur les archives audiovisuelles. Vous savez, depuis 1978, du moins pour l'activité de la télé, on a capté tous les travaux parlementaires de l'Assemblée, certains travaux de commissions parlementaires. Les premières bandes sont dans un état plus ou moins bon. On est en train de perdre, disons, une partie de notre patrimoine. On va donner un sérieux coup de barre dans la conservation, dans le traitement de ces archives au cours de prochaines années, mais aussi dans la mise en valeur de ces archives-là. Parce que c'est beau, on peut les conserver, on peut les mettre dans un coffre-fort mais, si on ne les fait pas connaître pour, disons, la mémoire de la société québécoise, bien, c'est une perte.

On pense, nous, par exemple, à faire des montages sur des grands moments des grands débats parlementaires. Je parle de la Charte de la langue française, de la Charte des droits et libertés, et j'en passe. Alors, c'est notre projet au chapitre des archives audiovisuelles, des

archives sonores. Et évidemment on va se servir de la fin de la reconstitution des débats pour entreprendre ce grand projet qui allie une partie évidemment historique mais une partie technologique. Évidemment, dans tout ça, on veut rendre ça le plus accessible possible, on veut se servir des outils: Internet, etc.

Un élément qu'on a négligé énormément, et je pense que, évidemment, on a une part dans tout ça mais on n'est pas les seuls, les parlementaires aussi doivent être interpellés, ce sont les archives des parlementaires. Et, si, de façon presque automatique, on peut se dire que: Oui, aïe un ministre, ça, c'est intéressant, hein, puis écoute, là, les archives il faut qu'il nous les donne, il faut les traiter, encore que ce n'est pas tous les ministres qui le font, malheureusement... Mais le simple parlementaire souvent a, à sa façon, contribué à l'évolution de la société par ses discours, par son travail en comté, et il y a là une valeur patrimoniale certaine au niveau notamment de la région. Alors, c'est là aussi un élément sur lequel on va se pencher.

On souhaiterait, nous, avec d'autres intervenants, faire une offre de services à nos parlementaires. Ça urge, hein, vous savez. La majorité des parlementaires quittent, ne laissent rien ou encore donnent une partie de leurs documents en région à des sociétés historiques ou à d'autres groupes, mais ça se perd, ce n'est pas inventorié, c'est mal conservé, c'est difficilement accessible. Alors, il faut se préoccuper de ça. Moi, au niveau institution, c'est assez facile, hein, je veux dire, les archives, tout ça. Nos archives parlementaires, on a le contrôle dessus, on peut quand même, avec évidemment l'accord des autorités politiques et administratives de l'Assemblée, faire quelque chose, mais, avec les parlementaires, c'est plus complexe. Et je pense que, si on devait se donner une priorité au plan des archives parlementaires qui constituent le patrimoine politique, c'est là qu'on devrait porter nos énergies, leur donner une offre de service, un cadre.

M. Gaulin, vous avez commencé à définir un petit peu ce qui pourrait être d'intérêt, ce n'est pas limitatif, là, mais il me semble que c'est une partie de notre histoire qui est en train de disparaître. Je pense à, je vous donne un nom de député, là, un gars comme Claude Lachance. Claude Lachance, c'est un député d'arrière-ban, ou un simple parlementaire, là, et M. Lachance est un photographe, c'est le Jos D. Bégin des temps modernes, et il a une collection de photographies de toutes sortes d'événements. Alors, il ne faut pas que... Évidemment, il a le souci, M. Lachance, on le connaît là, mais il ne faut pas que ça se perde, ça, dans la nuit des temps.

**M. Comeau (Robert):** Est-ce que je peux vous poser une question?

**M. Côté (François):** Oui.

**M. Comeau (Robert):** Vous n'avez jamais pensé à des *Minutes québécoises du patrimoine* pour illustrer les grands enjeux politiques? Vous avez des images. Pourquoi on laisse toujours ça à d'autres? Moi, je trouve que ce serait intéressant qu'il y ait des *Minutes québécoises du patrimoine*. Il me semble que, si vous avez tout ce matériel-là, là, audiovisuel...

**M. Côté (François):** On est ouvert à toutes suggestions.

**M. Comeau (Robert):** J'en fais une suggestion. Notez-le.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Côté (François):** Alors, Jocelyn note, Jocelyn note.

**Une voix:** Il y a peut-être la Commission de la capitale aussi. Des *Minutes du patrimoine*, ça ne serait pas mauvais.

**M. Côté (François):** Oui, c'est ça, c'est ça.

**M. Comeau (Robert):** Il y a M. Boucher qui voulait prendre la parole. Je m'excuse.

**M. Côté (François):** Alors, ça...

**M. Comeau (Robert):** Ah! vous n'avez pas terminé. Excusez-moi.

**M. Côté (François):** Non, je veux juste conclure sur ça, là. C'est que, dans les prochains mois, on va soumettre à nos autorités politiques, pour décision, une politique globale avec une vision, un plan d'action, un échéancier, et bien sûr cette politique atterrira sur la table de la Société du patrimoine politique éventuellement, et ça sera notre contribution dans la mise en valeur, la conservation du patrimoine.

**M. Comeau (Robert):** M. Côté, il y a Gaston Deschênes qui veut faire un ad hoc, je pense, court ad hoc.

**M. Deschênes (Gaston):** Sur tes *Minutes du patrimoine*, je dois dire que nous sommes les fournisseurs officiels de Télé-Québec pour le 1045, des *Parlementaires*. Michel peut en témoigner, on a des... Ils sont au téléphone, chez moi, à peu près à toutes les semaines, là, au moins deux fois par semaine.

**Une voix:** On nous a probablement trop vus, Gaston, moi et Gallichan. Ha, ha, ha!

**M. Côté (François):** Peut-être un dernier mot. Je pense que ce matin, là, je suis sorti, puis il en a été question. Évidemment, il y a le patrimoine écrit, audiovisuel mais il y a aussi le patrimoine bâti, le patrimoine politique bâti. Alors, ce sont nos immeubles mais ce sont aussi nos biens mobiliers.

Alors, nos immeubles, évidemment – et M. Boucher pourra en témoigner – on a une grande préoccupation sur la conservation et la mise en valeur de ces immeubles. Et par ailleurs, sur les biens mobiliers, on a fait faire, il y a quelques années, un inventaire des principaux trésors. On a inventorié au-delà de 6 500 pièces. Je vous dirais, là, que ça va de meubles, d'horloges, ça va de vaisselle, de couteaux. Il y a de tout dans ça, et on a une fiche pour chaque objet, et on a pour une valeur d'au-delà de 5 millions de biens historiques ici. Et ces biens-là ne sont pas connus, ne sont pas mis en valeur, ils sont dans nos voûtes, et il y aurait lieu de faire des efforts pour évidemment faire en sorte que ces objets soient accessibles, lors d'expositions notamment.

**M. Comeau (Robert):** Bon. Merci beaucoup. Là, il y a M. Boucher, M. Lapointe, M. Pelletier et vous après, M. Poirier après. Bon, alors, M. Boucher.

**M. Boucher (Pierre):** Avant de vous dire ce que je voulais vous dire, là, je vais juste faire une parenthèse au sujet des *Minutes du patrimoine*. Il y a quelques années, nous avons conçu pour la radio – on a produit ça et diffusé avec Radio-Canada à Québec – ce qui s'appelait *La minute de la capitale*, qui a tourné pendant une année. On a eu 20 capsules d'une minute qui revenait trois fois par jour, là, intercalées, évidemment, ce n'était pas toujours la même *Minute*, et ça a eu un succès boeuf, et ça nous a coûté 25 000 \$ pour l'année,

produire et diffuser. Les *Minutes du patrimoine* dont vous parlez pour la télévision coûtent 1 million de dollars canadiens la minute à produire. Évidemment, on peut se demander où notre ami Robert-Guy Scully prend son argent, mais on imagine bien que le commanditaire oriente le contenu. Je referme ma parenthèse.

Je voulais faire quelques suggestions pour la suite de cette rencontre, si me vous permettez, puisque c'est la question que vous nous avez posée. Je vous propose six choses.

Premièrement, que vous nous envoyiez les coordonnées de tous ceux qui sont autour de la table. Et je suggérerais qu'il y ait non seulement le nom de la personne qui est ici, mais qu'il y ait la personne-ressource de l'organisme avec laquelle éventuellement on communiquera pour la plomberie et la cuisine.

Deuxièmement, je propose que nous nous mettions tous sur nos listes de distribution, sur nos «mailing lists», de telle sorte que ce qu'on publie... Moi, j'ai une liste de 1 500 auxquels s'en vont nos publications, nos communiqués, nos bulletins, de façon automatique. Ce n'est pas bien, bien compliqué d'en rajouter 10 de plus. Mais ce serait intéressant que je sois sur le «mailing list» des Archives nationales du Canada puis du Québec, puis, etc., là, j'en passe. Vous comprenez ce que je veux dire? Et on pourrait ainsi, en prenant appui sur cette liste de distribution, nous envoyer nos publications gratuites, nos bulletins d'information. Comme ça, on saurait un petit peu plus, sans nécessairement avoir à se rencontrer, ce que les uns et les autres font.

Troisièmement, je propose que nous nous invitions réciproquement à nos événements. Quand on fait un geste de commémoration, quand on fait une réception pour lancer un livre ou une communication, on pourrait automatiquement se mettre sur nos listes. Comme ça, bien, on aurait l'occasion de se voir puis d'échanger. L'idée derrière votre proposition, c'est de constituer une manière de réseau. Si on veut qu'il y ait réseau, bien, il faut qu'on se réseaute – excusez le terme.

Quatrièmement, je propose que nous regardions, chacun de son côté, quels sont nos programmes de recherche, nos programmes d'embauche d'étudiants ou de stagiaires, nos programmes de bourses qu'on pourrait orienter dans le sens de nos intérêts communs. Nos intérêts communs, c'est le patrimoine politique.

Cinquièmement, je serais porté à penser... Là, je ne pourrai peut-être pas débattre de ça parce que, moi, je dois quitter pour 3 h 30, mais je sème l'idée. Je suis personnellement toujours un peu réservé à l'idée de créer une nouvelle société. Il y en a tellement de sociétés, là, qu'on finit par ne plus savoir celles qui existent. Je suis plutôt porté à prendre appui sur l'existant. Je suggérerais modestement que, d'ici la prochaine réunion, on crée, plutôt qu'une société, ce que j'appellerais un forum, un club, le club des gens qui s'intéressent au patrimoine politique. Donc, que ça reste très souple, très modeste, que ce ne soit pas coûteux et qu'on voit peut-être, quand ça fera deux puis trois fois qu'on s'est réuni, là, que ça commence à avoir l'air de quelque chose de permanent, de sûr. Qu'on ne tombe pas, en d'autres termes, dans le syndrome volume I, numéro 1, là, sans suite. On pourra voir, ultérieurement, si on fait une société, mais donnons-nous une erre d'aller pour savoir si on a le goût d'y aller, puis, si on a le goût, bien là on fera une société. Temporairement, on ferait un forum, et un forum qui pourrait se donner comme mot d'ordre de se retrouver dans six mois, ici ou ailleurs.

Et puis, enfin, dernière mesure, je propose qu'il y ait quelque chose qui ressemblerait à des actes de notre rencontre. Moi, avec mon petit bout de feuille, puis peut-être qu'Omer pourrait faire la même chose, là, on pourrait vous envoyer une page pour vous rappeler ce qu'on a dit, pour s'ajouter au texte déjà écrit. Mais ce serait bien qu'on retienne ça. Si notre intention, c'est de conserver la mémoire politique, on devrait trouver le moyen de conserver la mémoire de notre

rencontre. J'ai terminé. Merci.

**M. Comeau (Robert):** Merci pour ces suggestions. Juste... on me dit, là, qu'on va faire circuler une liste avec les noms de chacun. Si vos noms n'apparaissent pas, vous les ajoutez puis vous mettez votre adresse, vos coordonnées, votre adresse courriel, votre courriel, j'imagine, et...

**Une voix:** ...

**M. Comeau (Robert):** La façon de vous rejoindre, s'il y a un numéro de téléphone en particulier ou une adresse courriel. Pour continuer, dans ceux qui voulaient intervenir tantôt, il y avait M. Charbonneau, je crois, ou M. Poirier.

**Une voix:** M. Charbonneau.

**M. Comeau (Robert):** M. Charbonneau ou M. Poirier? Je pense que M. Charbonneau en premier, puis M. Poirier après.

**M. Charbonneau (André):** Peut-être juste quelques remarques brèves, là, que m'inspire le hasard des discussions. On parle beaucoup, depuis le matin, de patrimoine politique. Moi, une des questions que je me pose, ce serait peut-être, soit le futur forum ou soit la future société, de définir c'est quoi, le mandat, qu'est-ce qu'on considère comme du patrimoine politique, On a parlé beaucoup d'archives de personnels politiques, vous avez parlé de maisons, d'immeubles, mais je pense qu'il faudrait définir un champ d'action, qu'est-ce qu'on va considérer comme étant un patrimoine politique, se donner des critères. M. Boucher parlait ce matin de politique de commémoration de la Capitale. Chez nous, il y a des critères de sélection de patrimoine. Je pense que ce serait important de définir, à un moment donné, qu'est-ce qu'on entend par patrimoine politique québécois.

Et, suite à ça, suite à cette question-là, deux remarques qui me viennent un peu des discussions ou des présentations. Ce patrimoine politique là, j'ose espérer qu'il n'est pas seulement relié aux politiciens, à ceux qui sont à l'avant-scène, mais aussi à tous ceux qui, de près ou de loin, font de la politique ou sont reliés aussi à l'évolution des institutions politiques. Je pense, entre autres, à ceux que j'ai présentés ce matin, là, les dames qui étaient... Idola Saint-Jean, par exemple, qui a beaucoup travaillé pour la démocratisation et l'évolution de la société et des valeurs politiques.

Et finalement je voudrais faire une dernière remarque à partir de la présentation de M. Gaulin. Je faisais la remarque à d'autres à la table, ce midi, ce qui me préoccupe beaucoup maintenant, moi, c'est aussi le patrimoine intangible. On ne se posait pas la question il y a 10 ans: Qu'est-ce que c'est, le patrimoine intangible? Et M. Gaulin nous a donné un bel exemple de ce patrimoine intangible en nous disant que, dans une société politique où c'est le bipartisme, souvent le député d'arrière-ban est obligé, s'il a des idées de réforme, de faire passer son idée par le parti opposé. Et donc, il y a toute une tradition qui s'est développée puis qui n'est pas connue, qui n'est pas tangible, mais que je pense qu'il faudrait peut-être inclure dans ce qu'on entend par patrimoine politique au Québec. C'est un exemple mais il y en a sûrement d'autres qui vont apparaître.

**M. Comeau (Robert):** Eh bien, je vous remercie. M. Poirier.

**M. Poirier (Jacques):** Je voudrais simplement faire remarquer qu'il y a eu quand même des efforts qui ont été tentés par les Archives nationales au cours des années. On a parlé de la Loi sur les archives qui a été votée en 1983, il y a eu certaines modifications qui ont été

apportées, mais il y a aussi autre chose qu'on a mis de l'avant, on a mis... Notre système informatique, on l'a mis sur... Notre système PISTARD, on l'a mis sur Internet. Chacun, du moins à Montréal, chacun des fonds d'archives qu'on a est décrit sur Internet. Ce n'est peut-être pas des inventaires mais ça donne un aperçu du contenu.

Ça veut dire que ces choses-là sont à la disposition des gens. Il y a des archives politiques à l'intérieur de ça. Il y a des archives de vieilles familles bourgeoises où on trouve des archives politiques à l'intérieur: Je pense aux Dessaulles, aux Papineau, je pense aux Globensky, aux Gérin-Lajoie, mais c'est à la disposition des gens, ça fait un certain temps que c'est à la disposition des gens. À ma connaissance, je n'ai pas beaucoup d'universitaires qui nous ont contactés pour dire: Pourriez-vous mettre une priorité de traitement sur telle chose ou telle autre chose? Il y a des choses qui sont à la disposition des gens et puis les gens ne l'utilisent pas. Ça, c'est un exemple actuellement.

Il y a quelques années, le conservateur des Archives nationales avait écrit à tous les députés, juste avant les élections, pour les informer que les Archives nationales étaient intéressées à acquérir leurs archives. À ma connaissance, il n'y en a pas beaucoup qui ont réagi; on en a eu quelques-uns. Là, on se pose des questions à savoir si les gens n'ont pas certaines craintes face à leurs archives. Il y a peut-être des choses qu'ils ne veulent pas dévoiler. On a beau leur dire qu'on peut fermer des choses à la consultation, on leur dit que le seul moyen d'avoir accès une fois que c'est fermé à la consultation, c'est un juge qui peut permettre l'accès à ces documents-là, mais on se demande s'il n'y a pas une certaine crainte qui existe.

Et puis, quand j'entends le ménage qui se fait dans... C'est M. Gaulin qui parlait de ça, qu'il y a du ménage qui se fait. C'est un choix qui se fait dans le ménage. Qu'est-ce qu'on garde? Est-ce qu'on garde les choses qui nous mettent en valeur à ce moment-là? Là, on se pose des questions. On a un rôle à jouer en tant qu'archivistes, je suis d'accord avec vous qu'on devrait intervenir, vous dire: Bon, préservez telle chose, telle chose, on devrait la fermer à la consultation, mais il ne faudrait pas que tout entre aux Archives nationales. J'ai reçu dernièrement des archives d'un ancien ministre, 550 boîtes. Quand je suis allé les chercher, je suis allé dans un sous-sol, j'ai éliminé peut-être 50 ou 60 boîtes. Je pense qu'il y a une part qui doit être faite par les propriétaires des archives. On est prêts à les aider. Moi, en tant qu'archiviste, je trouve ça intéressant de collaborer avec les députés pour leur dire ce qui serait intéressant à acquérir pour nous autres.

Et puis il y a une autre collaboration qui doit exister, de la part des universitaires, pour nous orienter, nous dire: Dans les prochaines années, les recherches vont aller dans tel ou tel domaine. À ma connaissance, il n'y a jamais, jamais eu de contact avec les universitaires qui allait dans ce sens-là. Nous autres, on n'est pas nombreux mais on est prêts à faire un travail pour sauvegarder ces choses-là. D'ailleurs, c'est notre rôle. Ce n'est pas seulement l'aspect politique qu'on va préserver, c'est l'aspect social de l'ensemble du Québec. Mais, si des gens nous aident, on va préserver de façon un peu plus raisonnée puis un peu plus intéressante pour la recherche.

**M. Comeau (Robert):** Je vous remercie. M. Lapointe voulait revenir tantôt. Je vous demanderais d'être bref. Si on veut tous parler, là, il faudrait peut-être faire des interventions plus courtes.

**M. Dagenais:** Moi, je veux juste me raccrocher à ce que Gaston Deschênes disait sur la question de l'accès. Ça reste un problème fondamental. C'est que les Archives nationales, au fond, on est couvert par la Loi de l'accès. Mais logiquement on pourrait se poser la

question: Si un ministère nous envoie, nous verse les documents, bien normalement, ces documents-là — nous, on a un rôle de diffusion — devraient être accessibles. Si, au fond, on dit: On vous transfère 500 caisses de documents mais vous n'avez pas le droit de les ouvrir pour les prochains 20 ans, bien, à ce moment-là, les archives, on fait quasiment du préarchivage d'une certaine façon.

Alors, il y a aussi tout le problème, que souligne Gaston, du Code civil. Si on écrit une biographie actuellement d'un Québécois, on est peut-être mieux de la publier en Ontario. Je ne sais pas si ça nous protégerait des descendants de la personne dont on a fait la biographie qui pourraient, au Québec, avec l'article 36, je crois, qui pourraient nous dire: Vous avez attenté à la mémoire de mon ancêtre, de mon grand-père, de mon grand-oncle, et le reste. Alors, ça pose des problèmes.

**M. Poirier (Jacques):** Est-ce que je peux passer une petite remarque relative à ça? Bien, je vais vous dire qu'en tant qu'archiviste, quand quelqu'un m'offrait, à moi, des archives, qu'il me disait que c'est fermé à la consultation, il fallait que ce soit justifié, parce que je disais à la personne: Plutôt que d'acquérir des archives puis que les gens n'aient pas à les consulter, ça ne m'intéresse pas de les acquérir. Il faut le dire ou lui demander de préciser qu'est-ce qui doit être fermé à la consultation dans les 500 boîtes. Ce n'est pas vrai qu'il y a 500 boîtes qui vont être fermées à consultation.

**M. Comeau (Robert):** D'accord. On va s'arrêter là là-dessus parce que c'est un point particulier. Il y a M. Pelletier qui voulait intervenir.

**M. Pelletier (Réjean):** Oui, quelques remarques très brèves, là. La première. D'abord, je ne suis pas ni archiviste ni historien mais politologue. Ce qui m'a surpris ce matin ici et cet après-midi, c'est de voir comme il y avait peu de concertation ou de coordination entre les archivistes en particulier des Archives nationales du Canada, du Québec, de l'Assemblée nationale. Alors, même à l'intérieur, disons, de la province de Québec, il semble y voir assez peu de coordination, je veux dire, comment vous vous partagez la tâche, en somme, ou est-ce que vous allez chercher ce qu'on vous apporte tout simplement comme ça, ou dire: Nous, on va s'occuper de tel type de dossiers ou, d'autres, tel autre type de dossiers, y compris même l'UQAM qui a maintenant des archives de Georges-Émile Lapalme et d'autres. En somme, on dirait que tout est dispersé aux quatre vents et il n'y a personne pour ramasser tout ça.

Alors, moi, ça m'a vraiment surpris ici qu'il n'y ait pas un lieu de coordination de cet ensemble-là, de dire: Bon. S'il y a des ministres, s'il y a des députés, ça devrait aller à tel endroit, nous, on va les refuser, on va les envoyer là-bas. Non pas de dire, même si le député arrive, et tout ça, dire: Ce n'est pas ici, on va vous envoyer là-bas, c'est là qu'est le lieu de rassemblement normal, régulier de tel ou tel type d'archives. À ce moment-ci, je pense que ça n'existe absolument pas et chacun, je pense, tire de son côté sur la couverture, et ce n'est certainement pas le meilleur moyen de préserver les archives pour l'avenir.

Deuxième remarque. J'ai trouvé qu'ici il y avait un grand absent: les partis politiques. Et pourtant tous les parlementaires qui ont été élus et tous les ministres qui ont siégé l'ont été habituellement sous la bannière d'un parti politique. Est-ce qu'il n'y aurait pas aussi quelque chose d'important à aller chercher auprès des partis, par delà les personnes elles-mêmes, parlementaires ou ministres? Et de côté-là je pense que les archives, elles sont plus ou moins existantes, en tout cas à ma connaissance. C'est incroyable comme les partis politique

n'ont pas conservé d'archives du passé. Et personne ne les a rassemblées. Et c'est pour ça que c'est tellement difficile même de retrouver des programmes des partis politiques du passé, et tout ça. D'ailleurs, Michel Lévesque, qui a travaillé sur ça, le sait fort bien, c'est très difficile. Et il me semble que ça devrait être une des priorités, en quelque sorte, d'aller chercher des archives des partis politiques et de leur dire: Constituez quelque chose pour l'avenir, parce que ça va disparaître.

**M. Comeau (Robert):** Je vois que...

**M. Pelletier (Réjean):** J'ajouterai une remarque. C'est au niveau de l'enseignement au niveau universitaire, là. Effectivement, à l'heure actuelle, c'est vrai que, du moins en sciences politiques, la grande mode, ce sont des études internationales et, en même temps aussi, l'internationalisation de l'enseignement, comme on dit, et aussi faire une partie de ses études à l'extérieur. Et donc, là, vous voyez que, de ce côté-là, de se préoccuper du Québec ou même du Canada, ce n'est pas forcément une préoccupation très, très grande des étudiants qui prennent sciences politiques, là. Je pense qu'ils veulent s'ouvrir davantage, et tout ça. Lorsqu'ils pensent à une année sabbatique, évidemment, ce n'est pas aller la passer au Canada, c'est d'aller en Europe ou même en Amérique latine ou ailleurs. Alors, vous voyez que les préoccupations ont beaucoup changé. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas quand même d'intérêt à l'égard du Québec et du Canada mais cet intérêt-là passe peut-être en second lieu maintenant, en tout cas pour le moment.

Ce n'est peut-être qu'une mode passagère aussi mais, pour le moment, je pense que c'est... Surtout avec, disons, l'ALENA, avec l'OMC et tout ce qui se passe, tout ce qu'on appelle la mondialisation, effectivement, nos étudiants deviennent de plus en plus ouverts sur l'international et ça les intéresse beaucoup. Et, donc, comment renverser cette vapeur-là? Je pense que ça va être assez difficile à court terme. Mais ça ne veut pas dire qu'ils ne se préoccupent pas de ce qui se passe au Québec et au Canada.

**M. Comeau (Robert):** Avant de donner la parole à Martine Cardin, il y a Michèle Dagenais qui voulait intervenir avant. Ça va? Jocelyn.

**Mme Dagenais (Michèle):** Non, c'est pour avoir un tour de parole, mais pas sur ce point spécifique.

**M. Comeau (Robert):** Ah! O.K. Parfait.

**M. Patry (Denis):** Alors, moi, c'est au sujet des partis politiques. Alors, on a des représentants du Parti québécois qui sont ici...

**Une voix:** Il y a au moins un parti politique ici.

**M. Patry (Denis):** Mais je dois dire que le Parti libéral est en réunion...

**Une voix:** ...

**M. Poirier (Jacques):** Il y a une grosse partie de nos archives qui sont déjà rendues aux Archives du Québec, et on en a une partie, nous, mais beaucoup de nos archives sont déjà...

**M. Pelletier (Réjean):** Oui, mais ça, c'est les partis qui les versent, ce n'est pas... Et c'est un parti récent à comparer à d'autres. L'Union nationale, je pense qu'il ne reste pas grand-chose.

**Une voix:** Vous voyez l'intérêt de l'autre, il n'est pas ici.

**M. Comeau (Robert):** Un instant! Un instant! Si vous voulez, on va passer... Demandez la parole pour qu'on puisse fonctionner dans l'ordre. Je demanderais à Jocelyn, peut-être, puis vous pourriez intervenir après.

**M. St-Pierre (Jocelyn):** Oui. Il faut préciser qu'on a invité les gens du Parti libéral, et M. Blanchard, qui est le président du Parti, nous a écrit une belle lettre pour nous dire qu'il était pris à Trois-Rivières, il a une réunion politique important du Parti libéral. Il souligne, en tout cas, son intérêt pour la Société du patrimoine politique et s'excusait de ne pas pouvoir y être.

**M. Comeau (Robert):** Ça va? Est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose?

**Une voix:** Non. Ça va.

**M. Comeau (Robert):** Ça va?

**M. Dagenais:** ...

**M. Comeau (Robert):** Encore? Ha, ha, ha!

**M. Dagenais:** C'est un complément de réponse à M. Charbonneau. C'est qu'on a un peu d'archives de l'Union nationale, très peu. Il y a eu des recherches de faites pour savoir qu'est-ce qui est arrivé au dossier, mais, lorsque le parti est comme sombré dans l'oubli, les caisses de documents ou, enfin, les classeurs ont disparu on ne sait où. C'est toujours un peu mystérieux, ce qui se produit à ce moment-là. Ça pose d'ailleurs le problème qu'on a des documents aux Archives nationales qui ont été déposés, surtout des films et des documents visuels et sonores qui ont été déposés aux Archives nationales par les anciens chefs de l'Union nationale, mais c'était un dépôt. Alors là on se pose la question: Comment en devenir propriétaire de façon permanente? C'est un problème d'ordre légal qu'on doit essayer de régler éventuellement.

Pour ce qui est des archives du Parti libéral, eh bien, il y en a dans... Il y a des morceaux des archives du Parti libéral dans les fonds de plusieurs ministres libéraux qu'on a déjà acquis. Il y a des archives dans le fonds de M. Ryan, on a une partie des archives du Parti libéral, et Rémillard, et... Enfin, il y a probablement eu un manque au niveau des partis pour protéger leur patrimoine archivistique, mais ça, c'est à eux à le régler, ça. Alors...

**M. Comeau (Robert):** O.K. Alors, Martine avant... Je vais vous dire les noms que j'ai. Martine Cardin, Gilles Janson, M. Sauvageau, Michèle Dagenais, Michel Lévesque, M. Masse. Alors, on va essayer de tout faire ça dans les 20 minutes qui suivent, alors essayez d'être le plus concis dans vos interventions. Martine.

**Mme Cardin (Martine):** D'accord. Je reviendrai sur... Je prendrais appui d'abord sur la présentation de Michèle Dagenais en disant ce besoin de définir largement... Et on en parle, de cette définition de qu'est-ce que le patrimoine politique, qu'est-ce qu'il n'est pas, et je partirai de l'aspect, d'une phrase qu'on dit souvent en archivistique: Les archives reflètent les sociétés qui les produisent. On peut faire la même affirmation, je pense, en termes du patrimoine. Le patrimoine va refléter cette société dans laquelle il va prendre place et, ce faisant, ne sera pas seulement celui qui est produit par

l'institution nommément politique mais va être autant celui du parti politique que du citoyen et va s'exprimer dans la société avec la même complexité et avec la même, je dirai, évolution que vont l'être, au fond, le phénomène politique et la pratique politique et la conception politique dans la société. Or, je pense que ça, c'est important de le garder en tête parce que les enjeux qu'il y a face au patrimoine politique vont être des enjeux qui ne seront pas seulement axés sur quelques institutions ou quelques formes.

Je reviendrai donc sur une définition du patrimoine politique, en fait du patrimoine qui, je crois, si on essaie de la synthétiser, m'amènerait à dire trois mots, trois maîtres-mots, au fond, sur lesquels on pourrait le décliner.

Dans un premier... Sans penser à une définition théorique, croyez-moi, l'idée, je crois, c'est plutôt de fournir des pistes de réflexion. Il y a d'abord le mot «témoignage» qui devrait arriver au départ, un témoignage qui est multiforme, qui est multimédia, qui est multiprovenance, qui est intégré, dans le sens où l'a développé, par exemple, le rapport Arpin sur le fait que ce patrimoine est un témoignage large.

Deuxième maître-mot, c'est «reconnaissance». Il ne suffit pas seulement d'être un témoignage, il faut également que, pour être patrimoine, il y ait eu reconnaissance par le groupe, dans le groupe, que ce témoignage-là ait été reconnu, reconnu par une sélection qui s'est faite à travers le temps mais à travers aussi des pratiques institutionnelles de bibliothèques, d'archives, de musées ou voire d'événements qui vont être créés soit par un groupe qui se forme ou voire même institutionnellement, de commémoration, etc. Donc, il y a l'aspect reconnaissance.

Troisième des choses, il y a l'aspect transmission, qui, à mon avis, doit aussi moduler cette définition du patrimoine politique, de diffusion, de mise en valeur, par des moyens qui seront, je dirai, les transmissions légales ou tacites, par des coutumes, des traditions, etc., où on va se transmettre ce patrimoine. Et je pense que, à partir de ce moment-là, je ne veux pas faire de définition théorique, mais je me dis: Voici donc des points d'appui sur lesquels, si on veut travailler, on va nécessairement croiser ces préoccupations-là.

J'ajouterai que, par rapport aux objets de patrimoine – parce que ce patrimoine se manifeste, je l'ai dit, sous une multiforme – une des choses dont on se rend compte, c'est qu'il y a, dans l'aspect, je dirai, des cohérences de ces objets-là, une cohérence qu'on pourrait dire verticale, c'est-à-dire de provenance, ce qui met l'axe de cohérence des archives, de l'objet de musée, de l'événement... voir ça en fonction de sa provenance, de son producteur, alors que le patrimoine, lui, va se définir dans son axe transversal. Je dirai donc là: Voilà un autre mot qu'il faut retenir, je pense, c'est cette espèce de transversalité dans laquelle il faut fonctionner, de se dire: Le patrimoine politique, c'est un patrimoine qui est en lien, je dirai, interprovenance.

Et là je rejoins donc M. Boucher dans cette idée de forum, de dire: À partir de ce moment-là, à partir du moment où on le conçoit comme étant un élément transversal qui réunit, une même personne peut, si on parle en termes d'archives, être un littéraire et faire partie... Ses archives vont être un patrimoine littéraire important et en même temps un patrimoine politique, d'où cette notion de voir qu'il y a donc ces cohérences verticales et une cohérence transversale, qui est celle du patrimoine politique. Ce qui n'empêchera pas ce même fonds d'archives d'appartenir à la fois à un patrimoine littéraire, à un patrimoine religieux, à un patrimoine urbain ou autre.

Et cette idée, donc, de réseau, c'est de créer, à partir de ce constat-là, un groupe d'acteurs qui se concertent pour orchestrer cette lecture transversale, échanger, discuter un axe de convergence privilégié dans lequel les acteurs... par l'échange mais aussi

éventuellement la définition de projets mobilisateurs qui pourraient être communs et mis en place par des intérêts communs. Alors, c'est cette dimension-là, je pense, que je voulais apporter.

**M. Comeau (Robert):** Alors, merci. Gilles Janson.

**M. Janson (Gilles):** Oui. Pour reprendre M. Pelletier tout à l'heure, il disait qu'il y a certains dépôts d'archives qui restent sous la couverture, moi, je dirais qu'il n'y a pas assez d'archivistes, de dépôts d'archives pour s'occuper de la couverture justement. Ça fait que le problème est beaucoup plus là.

Je trouve qu'on s'occupe beaucoup des archives parlementaires, les archives municipales, on a dit qu'il y avait des lacunes, que les archives des députés souvent n'entraient pas ou entraient mal, mais au moins il y a des structures, il y a du personnel, il y a un lieu pour les acquérir. Mais les archives de groupes plus marginaux, souvent politiques, qui jouent un certain rôle dans la société – je pense à l'UQAM entre autres, les groupes de gauche dans les années soixante-dix, quatre-vingt, on peut dire que c'est un rôle néfaste, mais ils ont quand même joué un rôle important, ils n'étaient peut-être pas nombreux mais ils étaient très actifs...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Comeau (Robert):** ...pas objectif.

**M. Janson (Gilles):** Bon, oui, je ne l'ai jamais été. Bien, je pense que, bon, c'est un exemple, c'est un exemple d'archives qui se perdent et de plus en plus parce que les universités ont rétréci leur champ d'action parce qu'elles n'avaient les moyens. Les centres d'archives agréés souvent ont des moyens ridicules, on l'a souligné tout à l'heure. J'ai une collègue, là, qui vit presque dans la misère.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Janson (Gilles):** Ça fait que je pense que c'est important de s'occuper de ce patrimoine-là. J'ai acquis aussi les archives de Lapalme, qui n'était pas tout à fait quelqu'un de gauche, mais j'ai des excuses, il y avait ma jeunesse à ce moment-là, mon enthousiasme, puis en plus...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Janson (Gilles):** En plus, c'était un Janson dit Lapalme, moi je suis un Lapalme... C'est-à-dire que c'était un Lapalme dit Janson, moi je suis un Janson dit Lapalme, ça fait que c'était parent avec moi.

**Des voix:** Ah!

**M. Janson (Gilles):** Il parle de mon grand-père dans ses mémoires. Ça fait que c'était simplement pour souligner que c'est bien beau de parler des archives parlementaires, c'est très important, mais il y a plein de choses dans la périphérie, marginales qui tombent à côté de la table, pas parce que... Justement, c'est parce que la couverture on ne peut pas s'en occuper, on n'est pas assez nombreux, on n'a pas les moyens. Il faudrait peut-être penser à ça aussi.

**M. Comeau (Robert):** Vous me permettez juste un ad hoc là-dessus, sur la fonction de diffusion. Ça rejoint un peu ce que M. Poirier disait tantôt. La fonction de diffusion des centres d'archives, là, il me semble qu'il y aurait à investir davantage de ce côté-là. Je

vais vous dire pourquoi. Par exemple, tous les chercheurs qui veulent faire des mémoires, tout ça, si on avait des outils qui leur permettraient de voir plus concrètement comment ils pourraient utiliser les archives, souvent... Je sais que j'ai déjà appelé M. Lapointe puis il me disait: Bon, ce n'est pas ma priorité, là, de travailler dans la diffusion, on a autre chose à faire que ça. Mais je pense que les chercheurs qui sont laissés à eux-mêmes ont souvent des problèmes parce que les fonds sont fractionnés puis souvent, sur un même personnage, il peut y avoir des fonds à Ottawa, à Québec, en région, chez eux, enfin, puis un peu partout. Ça, c'est complexe, c'est-à-dire le fait que les fonds soient fractionnés, que les répertoires aussi sont multiples. Puis il faut consulter beaucoup de répertoires, il n'y a pas d'harmonisation et de liens, en tout cas, entre les fonds. Moi, je pense que ça ne facilite pas les choses.

Je sais qu'à Ottawa aussi on a déjà demandé, il y avait quelqu'un, je ne me souviens plus de son nom, là, qui était intervenu dans le *Bulletin histoire politique* pour me donner de l'information sur les fonds qu'il y avait à Ottawa concernant les personnages québécois, et encore là... C'était Christian Rioux.

**Une voix:** ...

**M. Comeau (Robert):** Ah! bien oui, c'est vrai, bien oui, je ne l'avais pas vu. Mais, effectivement, ça s'est fait, donc, mais ça ne se fait pas beaucoup, et puis à chaque fois qu'on le demande, ce n'est pas la priorité des archivistes de travailler dans cette partie de la diffusion. Il me semble que le lien avec les chercheurs, il se fait très peu, il y a très peu de recherche dans les universités en histoire politique. Vous n'avez pas idée, là, comment c'est en train de s'effondrer. Toute la génération précédente, là, les vieux baby-boomers comme moi, là, qui s'en vont, ils ne sont pas remplacés, et, effectivement, ce n'est plus les priorités du tout, l'histoire politique. Ce n'est pas pour rien qu'on a fondé, en 1992, l'Association. Après la mode de l'histoire sociale qui a duré 20 ou 30 ans, maintenant, ce n'est pas encore l'histoire politique, là, maintenant, c'est l'histoire culturelle, l'histoire religieuse, mais l'histoire politique, c'est vraiment... Il n'y a pas d'engagement qui va se faire là-dedans quand on regarde les priorités des départements.

Alors, moi, je trouve qu'on devrait favoriser les quelques chercheurs qui veulent encore faire de la recherche en histoire politique en faisant un lien plus étroit entre, je dirais, les fonds disponibles puis les chercheurs dans leur milieu. Peut-être que ce n'est pas clair ce que je dis, mais...

**M. Charbonneau:** Ça l'est pour moi.

**M. Comeau (Robert):** C'est clair? Oui, tu as compris? C'est une exception, ça.

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Mais c'est très clair, parce que quand tu te réfères à toutes les histoires, toute l'importance qu'on met sur les histoires de groupes, je veux dire, que ce soit l'histoire des femmes ou l'histoire de tel groupe ou l'histoire de tel groupe de pression, et le reste...

**M. Comeau (Robert):** C'est qu'on fait une histoire sociale, ce qui est important, l'histoire des Amérindiens, histoire de ça, mais on ne fait plus d'histoire politique.

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** ...mais l'histoire politique, au fond, c'est le rassembleur, c'est l'ensemble de la société.

**M. Comeau (Robert):** C'est ça qui serait le plus structurant qui permettrait d'avoir une vision d'ensemble, et on ne le fait pas actuellement. On fait ça l'histoire fractionnée comme un saucisson, là, on a les Amérindiens, on a les immigrants, on a toutes des classes, des groupes, on fait l'histoire sociale et tout est structuré en fonction de ça. Tous les engagements, maintenant, ça se fait en fonction d'une catégorie particulière. On engage quelqu'un pour les Amérindiens, quelqu'un pour une communauté culturelle, etc., mais l'histoire politique est disparue à toutes fins pratiques de l'enseignement universitaire. Et, quand je vous dis ça, là, on ne s'en rend pas compte, l'impact. C'est pour ça que, je pense, qu'il faut des groupes, peut-être à l'extérieur, qui vont mettre l'accent là-dessus.

Je vais revenir juste à une autre idée. Tantôt, je parlais des *Minutes du patrimoine*, mais il y a une autre idée. Quand vous pensez que l'émission, par exemple, *Histoire populaire du Canada*, là, *Histoire populaire*, c'est 30 millions, *Épopée en Amérique*, ça a coûté 1 million... Je regarde, il me semble qu'on pourrait multiplier ces trucs-là. Il faudrait trouver des moyens d'intervenir là-dessus. Moi, je trouve, quand on regarde les moyens... Les *Minutes du patrimoine*, vous avez vu les budgets de ça. Il me semble qu'il faudrait essayer de faire en sorte, il me semble, qu'au Québec on utilise mieux toutes ces archives sonores, visuelles. Il n'y a à peu près personne, on laisse ça complètement à l'entreprise privée, et puis bien sûr qu'on voit les résultats aussi. En tout cas, moi, je suis très déçu de voir que, avec le capital, tout le matériel qu'on a là, on n'en fait pas une meilleure utilisation, ni des personnes, ni des ressources, et il n'y a personne qui se mobilise.

Actuellement, dans les films, par exemple, au Québec, il n'y a pas 1 % qui va à la recherche historique. On engage n'importe qui pour faire de la recherche, jamais des historiens. On va engager un journaliste ou des gens au salaire minimum tout le temps. Il n'y a plus d'argent... Il n'y a pas d'association professionnelle qui défend, par exemple, les historiens pour se faire engager là-dedans. Regardez tous les films à caractère historique, il n'y a pas 1 %. On va mettre l'argent sur les décors, sur les techniciens, sur tout, mais la dimension valeur historique, ça, c'est vraiment négligé.

Et c'est les meilleurs réalisateurs et producteurs qui vont vous le dire, là. Falardeau fait pareil pour son film, je l'ai attaqué là-dessus. Il ne voit pas l'importance de ça parce qu'il n'y a pas d'association professionnelle puis il n'y a pas de groupe de pression qui dit: Bien, c'est important, la dimension historique. Puis là ça fait appel aux chercheurs, aux documentalistes, aux recherchistes, à tous... enfin d'autres qui ne sont pas ici et qui pourraient appuyer et faire pression là-dessus. En tout cas, j'ai été trop long, je ne voulais pas, là. Donc...

**M. Boudreau (Omer):** Juste un commentaire au sujet des liens, parce qu'on reconnaît qu'il y a des fonds d'archives dans diverses institutions. Je ne sais pas jusqu'à quel point les gens en sont au courant, il y a un organisme qui s'appelle le Conseil canadien des Archives qui vient de lancer un site ou un réseau qui s'appelle le Réseau canadien...

**Une voix:** ...

**M. Boudreau (Omer):** ...d'information en archivistique, exactement, et ce que ça vise à faire, c'est de créer des liens. Donc, bien sûr, il faut que le matériel soit numérisé et inscrit sur le site mais, avec le temps, on espère que ça va augmenter. De sorte que, si tu disais, comme recherche, Marcel Masse, ça va te dire tous les dépôts d'archives dans le pays où on retrouve de l'information à propos de Marcel Masse. Ils viennent de lancer le site. Lorsque j'aurai la liste

de tous les membres autour de la table, je vous enverrai l'adresse. Ça m'échappe là, mais...

**M. Comeau (Robert):** C'est une bonne idée.

**M. Boudreau (Omer):** Donc, c'est quelque chose qui s'avère comme prometteur, je dirais.

**M. Poirier (Jacques):** Il y a une relation entre les Archives nationales, les Archives nationales du Canada puis le Réseau des Archives. C'est pour dire qu'il y a quand même une cohésion qui existe à ce niveau-là.

**Une voix:** ...

**M. Comeau (Robert):** O.K. Attendez juste une minute. On va suivre l'ordre parce qu'on n'arrivera pas. Là, dans l'ordre, il y a M. Sauvageau qui avait demandé la parole. M. Sauvageau.

**M. Sauvageau (Philippe):** O.K. Tantôt, dans votre intervention, vous avez donné des applications ou des éléments de mise en valeur des archives. Vous avez dit: On pourrait publier ci, on pourrait faire ça, mais ça sous-tend évidemment que les ingrédients sont là pour utiliser et maximiser ce que vous souhaitez qui se fasse. Il y a des partenaires qui ont dit tantôt: Il y a beaucoup d'éparpillement. C'est sûr qu'un forum comme ici, c'est susceptible évidemment de rationaliser cet éparpillement en question.

Mais, moi, je voudrais tout simplement... Mon intervention vise surtout à relever une intervention qui a eu lieu ce matin, l'intervention de M. Chouinard, de la ville de Montréal. Et pour moi, c'est comme, quelque part, un modèle, dans le sens où il y a une intervention qui nous démontre beaucoup d'unicité. Et là je prends ça à partir d'une approche client, tu sais, parce qu'on fait ça, mais on fait ça pour les autres puis on fait ça pour des clients. S'il n'y a pas de client, à la limite, on ne devrait pas conserver. Si jamais utilisé, on ne devrait pas conserver, c'est inutile. Alors, un concept, il faut que ce soit utilisé, que ça serve à quelqu'un.

Alors, je trouve que leur approche est vraiment intéressante dans la mesure où il y a certains éléments que j'ai relevés qui ont été mentionnés, et c'est le contraire de l'éparpillement dont on vient de parler, tantôt, c'est qu'il y a beaucoup d'unicité dans leur intervention. Par exemple, on retrouve des archives administratives, on retrouve les archives politiques d'après ce que j'ai compris, et tout ça ensemble. Alors, la personne qui veut faire une recherche, qui fait un travail sur la ville de Montréal, il y a à la fois le côté politique des archives et le côté administratif, parce que, des fois, il y a des liens à faire entre les deux. C'est un peu comme un écrivain, par exemple, les archives d'un écrivain puis les volumes qu'il a publiés: il y a un lien entre les deux, tu sais, pour le chercheur, par rapport à une approche client.

La deuxième chose, il dit: On a des professionnels, on a confié ça à des archivistes professionnels, on a une équipe de professionnels. Et ça, pour moi, c'est fondamental. C'est-à-dire qu'une démarche comme celle-là sous-tend un personnel professionnel tant pour aider la clientèle que pour maximiser et valoriser ces archives-là.

Troisièmement, on a dit: C'est formidable, on va faire une salle de consultation, le monde peut venir travailler sur place. Je trouve ça intéressant. Une personne qui arrive, qui dit: Je veux travailler sur des archives de la ville de Montréal, il y a un endroit, une salle de consultation.

Et quatrièmement, il dit: On a deux types de conservation, c'est-à-dire d'emmagasinage de stockage de nos archives: il y a à la fois

les voûtes, qui sont très sécuritaires puis, j'imagine, avec des conditions de conservation idéales, et à la fois un entrepôt pour le semi-actif où, j'imagine, quand même les conditions sont intéressantes.

Alors, ce matin, je trouvais qu'on avait eu comme une communication sur la gestion des archives dans une ville qui n'est pas la moindre, hein, la ville de Montréal est encore plus importante qu'elle l'était à l'époque, et où je trouve qu'on a un bel exemple d'une... Tu sais, parce que là on se dit: Il y a de l'éparpillement, toutes sortes de choses, mais on a quand même eu ce matin un exemple de gestion d'archives qui, à mon avis, est à peu près idéale. Alors, je voulais relever ce...

**Une voix:** L'aspect positif.

**M. Sauvageau (Philippe):**...l'aspect positif de la communication de...

**M. Comeau (Robert):** Il y avait Michèle Dagenais. Je ne sais pas si c'est sur le même sujet.

**Mme Dagenais (Michèle):** Bien, en fait, c'est un peu pour relier différents points qui ont été soulevés, en fait revenir à... Je pense qu'il y a trois, quatre points que j'aimerais ramener sur la table. Je reviens à cette idée de forum qui me semble aussi plus appropriée qu'une idée d'association. Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est qu'on parle de patrimoine politique, c'est très bien, l'idée de mettre l'emphase sur ce patrimoine particulier, c'est très bien aussi, mais on débat comme s'il n'existait aucune action entreprise par des associations dans le domaine patrimonial, alors que, si on va sur le site du rapport du comité Arpin, je crois que c'est de l'ordre de 200 mémoires qui ont été déposés à ce comité qui font valoir leur point de vue sur le patrimoine, la nécessité de le conserver, la nécessité de le diffuser. Alors, à mon avis, l'idée de réseau ou de forum est importante parce qu'il s'agit, je pense, de partir d'une réflexion sur l'importance du patrimoine politique, mais aussi de voir qu'est-ce qui se fait ailleurs pour avoir des relais aussi, hein, transmettre cette idée de l'importance du patrimoine politique. D'autant plus que ce patrimoine-là recoupe différents types de patrimoine sur le plan architectural, il va de soi, bien entendu, sur le plan culturel aussi. On pourrait multiplier. Ce n'est pas mon objet ici de le faire. Donc, cette idée-là de concertation avec les différents milieux me semble absolument fondamentale pour faire avancer la cause.

La deuxième chose, c'est qu'on passe vite sur le mandat, le champ d'action. Définir le mandat, définir le patrimoine politique comme on l'entend, c'est revenu à différentes occasions, et je pense qu'il faut, encore une fois, insister sur cet aspect-là des choses. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Robert Comeau pour dire qu'il n'y a plus d'histoire politique dans les universités. Je pense qu'il y a une nouvelle définition de l'histoire politique. Les étudiants s'intéressent aux politiques, aux pratiques de pouvoir, à la commémoration, à différentes thématiques, mais qui ne rentrent pas dans une définition, disons, plus classique du politique, articulée autour des partis et des grandes institutions, comprise d'une façon peut-être plus classique, si on veut, jusqu'à un certain point. Alors, je ne suis pas sûre qu'il y a un désintérêt total.

Et je pense que promouvoir le patrimoine politique, encore une fois, nécessite de tenir compte d'une vision relativement large, pas juste pour faire bien, mais c'est pour aussi rejoindre les préoccupations des gens qui nous concernent finalement. Ce n'est pas faire de l'autocongratulation de l'importance du patrimoine politique, c'est qu'on veut sensibiliser la population. Donc, il faut aller voir

aussi quelles sont ces préoccupations dans la population. Est-ce que c'est à l'égard de nos institutions politiques? Hélas! il y a un sentiment de désabusement. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas les ramener là. L'objectif, moi, à mon avis, c'est de réinvestir ces lieux-là. Mais il fallait les chercher ces gens-là.

Et l'idée que soulevait Martine Cardin: définir des projets mobilisateurs... Parce qu'on parle depuis tantôt: Comment recruter de nouveaux chercheurs, une clientèle étudiante, comment faire faire des mémoires et des thèses? Ça, c'est un aspect du problème. Mais la grande question, c'est rejoindre le public beaucoup plus que seulement les étudiants. Et l'idée d'une concertation, de projets mobilisateurs, dans le fond, c'est instiller l'idée de l'intérêt du patrimoine politique. Et je pense que ça aussi, c'est un volet qui est absolument fondamental.

Petite parenthèse pour finir. Information. Moi, je pense qu'on en a beaucoup, d'information; on en a trop d'une certaine façon. Les réseaux Internet nous donnent accès à de l'information comme jamais auparavant. Il y a quelques années effectivement, ce n'était pas le cas, mais, si on va juste se promener sur Internet, on en a pour des mois avant de passer au travers de toute la documentation qui est désormais accessible. Je pense qu'il faut structurer tout ça, offrir des propositions, des projets, etc. Ce n'est pas l'information qui manque, c'est une manière de la rendre accessible aux gens, par des projets, des thèmes. Enfin.

**M. Comeau (Robert):** Mme Gingras.

**Mme Gingras (Andrée):** Oui. Moi, j'aurais deux points à soulever. D'abord un point information qu'on... Ce que M. Boudreau disait concernant le Conseil canadien des archives qui a rendu disponible un site Web où sont en lien ou en hyperlien tous les... sont branchées les Archives nationales du Canada, les Archives nationales du Québec mais aussi le Réseau des archives du Québec. Et actuellement au sein de notre Association se donne une formation à tous nos membres. On est structuré régionalement et on leur montre comment être en lien et comment se brancher de façon à rendre disponibles leurs fonds d'archives, qu'ils soient à Sept-Îles ou qu'ils soient à Montréal. Donc, ça veut dire qu'il y a une certaine... Pour répondre à votre question, à votre suggestion, il y a une structuration au niveau des fonds d'archives qui sont disponibles pour tous les chercheurs, et ça, ce sera tous en hyperliens. Il va y avoir une personne de soutien qui va donner son support à tous les archivistes, peu importe l'endroit où il est.

Mon deuxième point est plus une question: La démarche que l'on fait aujourd'hui, comment s'inscrit-elle à l'intérieur du rapport Arpin qui, face aux archives, ce qu'il recommandait était la création d'un groupe de travail, alors que... Et le deuxième point était qu'il recommandait plutôt le regroupement des associations, des sociétés, de façon à avoir un poids politique pour faire avancer les choses. Moi, c'est plus sous forme de question, c'est pour ça que je la soulève.

**M. Comeau (Robert):** D'accord. Je pense qu'on va reprendre cette question-là après la pause. Il reste trois personnes. Il y a Denis Chouinard, Michel Lévesque et M. Masse. Et, après, on va prendre une pause avant d'entreprendre la deuxième partie. Denis, peut-être.

**M. Chouinard (Denis):** Oui. Alors, quatre points, rapidement. M. Pelletier a soulevé la question de l'absence peut-être de concertation entre archivistes pour faire de l'acquisition d'archives privées. Juste pour l'information de tout le monde, depuis 1982, à Montréal, il existe ce que l'on appelle le Groupe d'archivistes de la région de Montréal, une vingtaine de services d'archives qui se sont réunis, qui

ont défini leur champ d'acquisition et qui, de cette façon, en se rencontrant régulièrement plutôt que de se tirailler autour des fonds, se concertent et évitent les chicanes.

Deuxièmement, je vous ai mentionné ce matin que soutien à l'administration égale soutien à la recherche, je souscris donc entièrement au propos de Gaston Deschênes, à savoir que, si un parlementaire se fait offrir les services de classification de ses documents, il y a de bonnes chances qu'on le fidélise pour que ces documents, une fois devenus historiques, soient conservés dans les archives. Mais on fait une première intervention dans son quotidien au moment où il ne pense pas histoire, il pense présent. Mais, on vient de faire un excellent placement qui pourra être payant par la suite.

Je veux moi aussi parler très rapidement du rapport Arpin. J'abonde dans le sens d'Andrée Gingras et je signale moi aussi que le rapport Arpin a lancé l'idée d'étude d'un groupe de travail sur les archives, incluant le patrimoine politique, et on est toujours en attente. On est toujours en attente de ce travail qui pourrait être primordial pour la suite des événements.

Enfin, moi aussi, je veux rappeler qu'il y a, depuis peu, le RCIA, le Réseau canadien d'information archivistique, pour faire davantage image. L'objectif est le suivant: on veut que, à l'intérieur de ce site Internet, on ait au minimum une description sommaire de tous les fonds d'archives qui existent au Canada, de sorte que, par exemple, si on pose la question: Où sont les archives d'Henri Bourassa? et qu'il y en a à quatre ou cinq endroits, l'ordinateur va nous sortir immédiatement la fiche descriptive de chacun des fonds d'archives et on aura le portrait. Je vous ai parlé ce matin du RDAQ, Réseau de diffusion des archives du Québec, c'est le volet québécois du RCIA tout simplement, ça s'imbrique. Alors, on est donc en présence d'un outil absolument fantastique, qui n'est pas très développé encore pour l'instant mais dont l'avenir est extrêmement prometteur. Merci.

**M. Comeau (Robert):** Merci, Denis. Je pense que M. Lapointe voulait faire un ad hoc là-dessus.

**M. Lapointe (Pierre-Louis):** Oui. C'est tout simplement le fait que ça s'en vient. La question d'un comité d'étude, là, c'est en marche. Il va y avoir des annonces.

**Une voix:** Peut-être que Mme Aubin pourrait en parler mieux que moi. On a à Québec un réseau d'archivistes aussi, là, qui...

**Mme Aubin (Danielle):** C'est, en fait, le regroupement des services d'archives de la région de Québec. J'en suis présidente présentement. Donc, c'est peut-être pour ça que m'interpellez. En fait, on n'a pas tout à fait la même dynamique à Montréal, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de distinction entre les mandats précis des uns et des autres mais il n'en demeure pas moins qu'il y a là concertation et mise en commun des efforts pour s'assurer de faire en sorte de mieux servir au possible tous les chercheurs, là, qui s'adressent aux différents centres d'archives. Et nous sommes en étroites relations donc que ce soit avec les Archives nationales du Québec, avec les Archives nationales du Canada pour d'autres aspects, et etc. Donc, il ne faut pas penser que nous vivons dans notre bulle, chacun de notre côté et qu'il n'y a pas d'efforts mis pour aller dans le sens des propos qui se tiennent aujourd'hui.

Et j'aimerais aussi ajouter que ce réseau d'information sur les archives qui se met en place, là, présentement, m'apparaît de grande importance, et j'ajouterais que je suis dans une institution de diffusion, je suis au Musée de la civilisation. Je suis directrice d'un service d'archives et de documentation, et je dirais que les archives politiques viennent – et je rejoins le propos de Mme

Dagenais - viennent s'intégrer à des priorités de tendances de recherche actuelles. Quand on parlait des nations autochtones, tout à l'heure, on ne peut pas parler des nations autochtones en faisant abstraction du politique. Bon. Donc, il n'y a peut-être pas de recherche spécifique sur ce qui se fait sur les archives parlementaires comme telles, mais elles viennent s'intégrer dans des contextes beaucoup plus larges, beaucoup plus diversifiés, mais peut-être de grand intérêt aussi. Donc, il y a peut-être place à différents modèles, mais les tendances de recherche demeurent là. Et lorsqu'on nous demande, à nous: Écoutez, il y a trois types de recherche qui vont se faire sur l'agroalimentaire, sur les nations autochtones ou sur l'immigration, qui sont des réalités qui sont très prononcées actuellement, bien, écoutez, on s'aligne, nous aussi, en diffusion, dans le sens de ces demandes-là qui nous sont faites.

Donc, c'est certain qu'il faut promouvoir l'aspect politique, mais encore faut-il voir de quelle manière on peut le faire et de quelle manière ça peut s'inscrire dans tout autre élément beaucoup plus diversifié de ce qui se fait présentement. J'ajoute ce propos au fait que vous m'avez interpellée.

Alors, on ne vit pas en vase clos. On essaie, dans la mesure du possible, de donner le maximum d'informations sur tous les sujets qui nous sont demandés, mais en même temps il faut être conscient qu'il y a toujours des modes ou des tendances actuelles. Mais ça, c'est toujours en mouvance, donc il ne faut pas désespérer non plus, même s'il faut peut-être faire en sorte d'accentuer ce type de recherche plus spécifique. Alors, c'était mon propos là-dessus.

**M. Comeau (Robert):** Parfait. Peut-être M. Masse maintenant.

**M. Masse (Marcel):** Oui. Deux points. Il m'apparaît évident qu'il y a différentes clientèles d'utilisateurs du patrimoine. Alors, la clientèle universitaire, le chercheur, a des besoins qui lui sont propres. Le citoyen aussi, il a des besoins qui lui sont propres, et il n'utilise pas les mêmes résultats. Je vous donne un exemple. Faire une biographie d'Antonio Barrette, bon, les chercheurs ont besoin d'un ensemble de documentation, mais le citoyen de Joliette qui, passant devant la maison qu'habitait Antonio Barrette et qu'il y a une plaque qui le signale, pour lui, c'est déjà un retour à la mémoire. Et là les utilisations du patrimoine, disons, pour les clientèles sont différentes. Alors, il faut équilibrer tout ça jusqu'à un certain point.

Deuxièmement, il y a un absent autour de la table, ici, c'est les musées. On parle beaucoup d'archives parce qu'il y a beaucoup d'archivistes, mais mon citoyen de tout à l'heure, quand il va au Musée de Trois-Rivières, il voit le pupitre de Maurice Duplessis, ça n'aide peut-être pas beaucoup le chercheur dans sa thèse mais, pour lui, il touche à Maurice Duplessis, pour lui, sa mémoire, il la prend à travers ça, etc. Donc, il y a des artefacts partout, il y en a dans les archives, il y en a dans les musées, il y en a dans le paysage, des maisons, etc. Alors, c'est tout ça qui fait que la cueillette se fait à travers ça. La cueillette du patrimoine qu'on va réinvestir dans les mémoires se fait à travers ça.

Et, dernier point, l'Association des anciens parlementaires, nous, nous sommes du côté de la cueillette. Alors, ce qu'on est en train d'organiser avec les ressources qui sont nôtres et les gens autour de la table, c'est d'utiliser les parlementaires, les anciens parlementaires, comme structure pyramidale pour rejoindre dans les régions ceux qui ont encore chez eux, avant que ça disparaisse totalement, des archives qui pourraient nous intéresser. Pas simplement du député, des anciens candidats, des organisateurs, des citoyens qui par hasard ont pris des photos intéressantes de rassemblements politiques, etc.

Alors, donc, l'ancien parlementaire, dans ce sens-là, il est du côté de la cueillette, et dans cet esprit-là, avec le président des élections, ils sont en train de réfléchir à ça. Il y a des amendements à la Loi électorale, parce que le président des élections, il autorise la naissance des partis et il signe le bulletin de décès. Alors, si, avec lui, il y a des protocoles entre lui et les partis sur la conservation des archives, vous êtes directement là où ça se crée. Il n'y a personne qui peut officialiser un parti politique sans l'autorisation du... Puis je me demande même si ce n'est pas dans les municipalités maintenant. Alors donc, il y a des endroits comme ça clés où il faut faire l'inventaire puis tranquillement faire les promotions nécessaires pour qu'on inscrive ça dans la réglementation, la loi, etc. C'est-à-dire, si tout ça avait été fait il y a 50 ans, on aurait peut-être moins de difficulté aujourd'hui à ramasser ce qu'on a besoin.

Alors, les parlementaires, dans ce sens-là, les anciens parlementaires peuvent jouer un rôle, c'est ce qu'on tente de les mobiliser à travers le territoire, mais rapidement ils vont s'essouffler s'ils ne s'appuient pas, dans les territoires, avec des professionnels, disons, des archives, des archives accréditées, pour qu'ils les encadrent en expliquant c'est quoi on a besoin puis c'est quoi, des archives, les sociétés historiques, c'est-à-dire, les utilisateurs sur le plan local et les universitaires dans des places comme Trois-Rivières, là, où il y a des universités. Alors, au fond, c'est ça qu'on essaie de faire du côté de la cueillette.

Et, deuxième point, c'est l'analyse de cette cueillette-là, la diffusion. C'est là qu'on joint le citoyen, disons le chercheur mais le citoyen. Alors, l'aspect diffusion, c'est très important. Une exposition, ça peut rejoindre plusieurs personnes dans la région de Sherbrooke si c'est au sujet de Sherbrooke, mais ce n'est pas le même que le chercheur universitaire à Sherbrooke qui est en sciences politiques. C'est ça, mon point, c'est qu'il y a des clientèles tout à fait différentes qui travaillent à travers la même cueillette pour faire des objets différents.

Alors, je voulais donner le point comment est-ce que les anciens parlementaires s'inscrivent à travers ça.

**M. Comeau (Robert):** Et, M. Patry, ce serait la dernière intervention parce qu'on fait la pause après. Oui.

**M. Patry (Denys):** M. Masse vient de parler du bureau à Duplessis qu'on peut toucher à Trois-Rivières. Ici - excusez, mesdames, autour de la table - mais ici, au parlement, à l'édifice B, on avait l'occasion, voilà à peine un mois et demi, à aller pisser dans les toilettes à Duplessis. À cause des rénovations, ils les ont détruites. Ils ont gardé seulement le piédestal à terre, mais ils ont détruit les toilettes à Duplessis. C'était juste pour...

**M. Comeau (Robert):** On prend une pause de 10 minutes puis après on va...

*(Suspension de la séance à 15 h 42)*

*(Reprise à 15 h 56)*

**M. Comeau (Robert):** O.K. S'il vous plaît. On va reprendre. Bon. Alors, pour la prochaine étape, on va essayer de passer maintenant aux résolutions, à l'action. Je donnerais d'abord la parole à Michel Lévesque qui est... Je pense qu'il va faire un peu des éléments de synthèse où tu vas apporter...

**M. Lévesque (Michel):** Oui. Je vais essayer de faire un peu le

bilan de ce qui s'est dit aujourd'hui mais, en même temps, je vais l'émailler... Également, je voudrais mettre un peu d'expérience personnelle. On a parlé d'archives, on a parlé de plein de choses. J'ai consulté des fonds d'archives durant mes études. Je vais essayer de vous dire comment je le voyais, voilà 20 ans, quand j'ai commencé à étudier puis comment c'est rendu aujourd'hui. C'est des pas qui ont été faits également. Il y a aussi le fait que je fais partie du patrimoine humain, comme le disait M. Gaulin, mais le patrimoine humain, je constate qu'il y a des âges d'un patrimoine humain aussi.

Alors, dans un premier temps, je voudrais vous dire un merci particulier à tous et à toutes de la richesse des interventions que vous avez faites aujourd'hui. C'est une prise de conscience, je pense, pour la première fois de rassembler différents organismes qui parlent sur un sujet, ensemble, avec tous des horizons différents ou des centres d'intérêt différents ou des particularités propres à chacun et chacune.

Il a été question aujourd'hui de dire qu'il y a le territoire. On parlait du patrimoine politique du Québec. Le territoire, on se rend compte que le patrimoine, il en existe à l'extérieur de ce territoire-là. On a parlé des lieux de mémoire en France. On a parlé des archives à Ottawa. Donc, ce patrimoine-là est extraterritorial, si on veut, premier élément à retenir. On a parlé également de ce territoire-là, de la localisation de ce patrimoine-là. Est-ce qu'on doit le localiser dans des diocèses, pour reprendre l'expression, dans des régions? Est-ce qu'on doit le localiser au niveau des municipalités, au niveau des territoires des municipalités régionales de comtés, au niveau des territoires scolaires, des commissions scolaires? Le territoire, il a évolué dans le temps. Le territoire des commissions scolaires n'était pas le même, il y a 50 ans, qu'il est aujourd'hui. Les territoires des municipalités ne sont pas les mêmes. Donc, autre difficulté à mon sens.

La question également de savoir, les utilisateurs sur ce territoire-là, est-ce qu'on doit situer ce patrimoine-là pour des utilisateurs en région, dans des municipalités, pour des chercheurs, ou bien si le patrimoine, ce n'est pas lorsqu'on se promène, beaucoup plus élargi. Mais j'y reviendrai tantôt, sur tout ce qui est ressorti.

Le champ, c'est le champ politique. Le politique, oui, il est vaste, effectivement. Effectivement, il n'y a pas beaucoup d'histoire politique qui se fait. J'ai fait un Doctorat en histoire politique, j'ai terminé il y a quatre ans, j'ai postulé sur un poste. J'ai eu un poste sur lequel j'ai pu poser ma candidature. Le candidat était déjà choisi d'avance, mais ça, c'est une autre histoire.

Non, il ne s'en fait pas beaucoup d'histoire politique. Il s'en fait isolément dans des champs d'histoire. Mais le politique, lorsque je donnais des cours d'histoire politique, c'est l'histoire des idées, c'est l'histoire des institutions, c'est l'histoire des pratiques, c'est l'histoire des associations. Je prends un exemple pour expliquer un peu le politique. Quand on parle de démocratie, par exemple, uniquement la démocratie, qui est une valeur pour certains, mais c'est une idée, la démocratie, une idée qui a évolué dans le temps. La démocratie dans la Grèce antique n'est pas la même démocratie qu'aujourd'hui dont on parle. Il y avait des esclavagistes dans la Grèce antique, puis pourtant on parle de démocratie.

**Une voix:** C'était la cité libre.

**M. Lévesque (Michel):** C'était la cité libre, si on veut. Mais il y avait également des institutions. Dans la démocratie, il y a des institutions. Qui sont lesquelles? Vous en connaissez sûrement une, on est présent aujourd'hui dans une de ces institutions-là, c'est l'institution parlementaire qui est peut-être l'institution au coeur de la démocratie. Mais il y en a au moins trois autres, institutions, qui sont rattachées: l'institution électorale, l'institution des

partis politiques. Ce sont toutes des institutions différentes qui rentrent dans l'idée de la démocratie.

Et maintenant, si vous prenez au niveau des pratiques, les pratiques du parlementarisme ou les règles de fonctionnement du Parlement ne sont pas les mêmes que pour se faire élire candidat. Alors, c'est la Loi électorale qui prévaut. Pour devenir membre d'un parti politique, c'est la constitution du parti. Ce ne sont pas les mêmes pratiques d'un parti à l'autre même, ça diffère.

Pourquoi je vous dis tout ça? Parce que, au fond, ce sont toutes les traces qui sont laissées... Quand Mme Dagenais parlait de: C'est quoi le patrimoine politique? Ce sont les traces, les traces du passé. Mais comment définir que les traces du passé, le passé qui est récent, pourraient être utiles ou importantes dans 20 ans? Le Sommet des Amériques, la clôture qui est tombée par terre, est-ce que, dans 20 ans, ce ne serait pas un objet qu'on aurait dû conserver, parce que ça aurait été un événement important dans le devenir des sociétés futures? Comment s'interroger sur le patrimoine qui est en train de se créer aussi, pas celui qui est passé? Le patrimoine, il est large, il est excessivement large, si on se fie au rapport Arpin.

Il faut savoir que, lorsqu'on parle du politique, parler de conservation, c'est une nécessité. Mais, comme M. Sauvageau le disait, on conserve, mais on conserve... La conservation pour la conservation? La conservation pour qui? Pour quels utilisateurs? Pour quelles fins? Ce sont toutes des questions qui ont été soulevées à différents moments par des personnes ici, autour de la table.

La conservation, donc, une chose, la deuxième chose: la connaissance. Quand on parle de réveiller ce patrimoine-là, c'est de le connaître. Et on le connaît comment, ce patrimoine-là, sinon que par réaliser aujourd'hui ce qu'on vient de faire, qu'il en existe des pans un peu partout, chacun dans son milieu, dans son domaine? Il faudrait peut-être commencer par un inventaire. Il y a, à différents endroits... On a parlé aujourd'hui... Je ne ferai pas la liste de tous ceux qui ont parlé d'inventaires qui se font ici ou là de certains aspects, de certains fonds d'archives, de certains... On en a eu un aujourd'hui sur les parlementaires, les fonds d'archives. Donc, peut-être nécessité de faire un inventaire, dans un premier temps, pour réveiller cette connaissance-là aux gens.

Maintenant, si on veut le réveiller, on a parlé... M. Boucher parlait de le révéler maintenant, ce patrimoine-là. Ça veut dire qu'on est au niveau des moyens, de quels moyens on va se servir pour révéler ce patrimoine-là. Et les moyens, ils sont nombreux, ils ont été mentionnés aujourd'hui. La commémoration est une façon de révéler une partie du patrimoine. La diffusion, la vulgarisation, les *Minutes québécoises du patrimoine* sont différents moyens. La création de rassembler des axes ici, dans le bulletin, tel que François Côté l'a proposé, dans un prochain bulletin de la Bibliothèque, est un autre moyen de révéler ce patrimoine-là.

Il y a également toute la question... Quand j'ai parlé des idées, quand on parle de la Charte des droits de la personne, quand on parle de la Charte de la langue française, ce sont des idées qui sont contenues. C'est aussi du patrimoine mais du patrimoine idéologique, une conception de la société.

C'est aussi, ce que je vous disais tantôt, des institutions. Il y en a combien aujourd'hui autour de la table? La Commission des lieux de mémoire, la Commission des biens culturels, il y a certains... du Musée de la civilisation, je pense?

**Une voix:** Oui.

**M. Lévesque (Michel):** Oui. Alors, la Commission de la Capitale nationale, représentants de partis politiques, l'Institut de l'histoire de l'Amérique française, des représentants des universités.

Bref, ce sont toutes des institutions où il y a du politique et des institutions qui n'ont pas les mêmes finalités, qui n'ont pas les mêmes buts mais qui ont toutes un lien avec le patrimoine.

Alors, qu'est-ce qui a été ressorti avant d'arriver aux solutions qui ont été proposées? C'est quoi, le patrimoine politique, au fond? C'est le patrimoine architectural, c'est le patrimoine mobilier, ce sont les écrits. Il a été beaucoup, beaucoup question d'archives aujourd'hui. Vous savez, quand j'ai commencé à faire mon doctorat, il y avait deux fonds d'archives de disponibles. Ça m'a pris trois années uniquement pour ramasser ma documentation, pas à temps plein, mais trois années réparties dans le temps. J'ai classé des fonds d'archives dans la poussière, dans des caves qui avaient connu le dégât d'eau du 14 juillet à Montréal. J'en ai classé ailleurs. Je suis allé en chercher dans des érablières où il y avait... les souris étaient dedans. Mais vous savez qu'aujourd'hui, sur le sujet sur lequel j'ai fait ma thèse, il y a à peu près 15 ou 20 fonds d'archives, sinon plus.

Alors, c'est sûr que, quand on fait le constat aujourd'hui, que le patrimoine politique, il a ci, il a ça... Regardons ce qu'il y avait, il y a 20 ans, regardons ce qu'on a aujourd'hui. Il y a une richesse ici, autour de la table, formidable, fantastique. Il y a des sommes d'argent investies ici, autour de la table, considérables. Est-ce qu'il n'est pas temps de mettre ça justement en commun pour voir comment chacun peut faire en sorte de canaliser puis de faire en sorte que ça augmente? Je classe tout simplement la question. C'est un peu ce qui est ressorti aujourd'hui.

Le patrimoine, il est aussi audiovisuel. Ce sont les films également qui ont été tournés. Il y a plein de films politiques qui ont été faits dans l'histoire, qui croulent ou qui restent dans des sous-sols un peu partout, qui sont peu connus. C'est aussi les photographies, photographies qui traînent un peu partout. Vous connaissez plein de gens, je suis certain, dans vos parentés qui ont des photographies, ici et là, qui traînent.

Ce sont les objets, et, les objets, ils sont de multiformes, ils sont multiples. Il y avait d'anciennes tabatières à l'Assemblée nationale. Il y avait d'anciens crachoirs à l'Assemblée nationale. Ils sont le reflet d'une époque. Quels sont les objets aujourd'hui qui seront le reflet du patrimoine politique dans 20 ans? La question est posée.

Ce sont également les lieux, le patrimoine. Vous avez tous en tête... Si je vous parle d'un lac, je suis certain que vous avez tous en tête le même lac ou, à peu près, un lac qui a pris une coloration politique. Mais, si on essayait de le trouver, le lac, je ne suis pas sûr qu'on y arriverait. Je parle naturellement du lac Meech.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Lévesque (Michel):** Mais c'est aussi des montagnes. Ça peut être aussi des montagnes, le patrimoine. Ça peut être aussi des rues, ça peut être des cimetières, ça peut être des événements, le patrimoine, que la commémoration nous rappelle. Ce sont aussi des individus qui font partie du patrimoine, vivants et décédés.

Comment faire pour découvrir le patrimoine vivant aujourd'hui qui sera d'une importance capitale pour l'avenir? Mais je pense que, si on le prend dans une vision très large, ce patrimoine politique là, on se rend compte que tous les jours, ça fait partie de notre vie intégrante, et je pense que c'est ce que la rapport Arpin essayait d'expliquer, que le patrimoine, il n'est pas isolé, il est partout, mais on n'en est pas conscient. On n'en est pas conscient nécessairement, de sa conservation puis de sa préservation et à qui ça sert et comment on doit le faire valoir.

Je termine en disant qu'il y avait une espèce de consensus autour de la table, c'était de dire – je ne sais pas combien de personnes

l'ont dit: Créer un lieu commun, un lieu d'échanges qui soit un endroit où on se rencontre pour faire ce qui a été fait aujourd'hui. Il y a quatre propositions qui sont ressorties: créer une société québécoise du patrimoine politique, qui est la proposition qui est sur la table, il y en a une deuxième qui a été de créer une fondation – je pense que c'est M. Boucher de la Commission de la Capitale nationale qui a lancé l'idée – on a parlé d'un forum ou d'un club et on a parlé également d'un groupe de travail faisant référence au rapport de M. Arpin.

Ça fait le tour, je pense, des discussions qui ont eu lieu aujourd'hui. Il s'agit de savoir maintenant quelle sorte d'organisation on souhaite ou comment on s'organise à partir de là. Alors, je vous remercie et je laisse la parole à M. Masse.

**M. Masse (Marcel):** Bon, alors, partant de là, qu'est-ce qu'on fait? D'abord, je tiens à vous dire... Je pense que c'est en 1957 ou 1958 j'ai eu l'occasion de venir ici avec un groupe de chambres de commerce des jeunes, dans ce local – je me remémorais ça – présenter un mémoire, aussi incroyable que ça puisse paraître, sur la canalisation du Richelieu, et on a présenté le mémoire à M. Duplessis, qui nous a reçus, et à M. Paul Beaulieu, qui était ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suis venu ici, dans cette salle, à plusieurs reprises depuis ce temps-là, et je sais que toute assemblée dûment constituée peut toujours amender la proposition qui lui est soumise. Alors, de ce côté-là, il ne faut pas avoir de peur, je veux dire...

Ceci étant dit, je pense qu'il ne faut pas se battre sur des mots, le mot de l'un plutôt que le mot de l'autre, bon, enfin. Ce qu'on cherche à faire, en tout cas, nous, les anciens parlementaires, c'est qu'on s'est aperçu qu'on pouvait colliger ou recueillir des archives, mais, au fond, le patrimoine politique, c'est plus large que ça, puis il serait intéressant qu'on travaille avec les autres. Je veux dire, au lieu de faire ça tout seul puis de se rencontrer par hasard, on s'est dit: Pour quelle raison on n'essaierait pas d'être plus ensemble, de se concerter un peu plus quant aux actions à mener envers le patrimoine politique?

Deuxièmement, on s'est aperçu qu'une des raisons pour lesquelles on n'est pas beaucoup dans le décor, c'est qu'on ne présente pas beaucoup notre problème non plus. C'est que dans le système de la démocratie, si vous n'expliquez pas votre problème, si vous ne faites pas, je dirais, les pressions, entre guillemets, sur vos aspects, bien, c'est l'autre qui prend votre place puis la parade continue. Alors, dans ce sens-là, je pense qu'on a intérêt à faire valoir, soit auprès du président des élections du Québec, soit auprès de l'Assemblée nationale, soit auprès des partis, en tout cas, 100 000 groupes ou personnes qui peuvent être intéressées, de faire valoir nos points de vue. Et on n'a pas les moyens de se créer des associations professionnelles comme dans d'autres secteurs culturels, donc il faut essayer de faire ce qu'on pourrait appeler une table de concertation mais, table de concertation, le mot m'apparaissait un peu lourd, et bon... Alors, on s'est dit: C'est quoi, le mot? Alors, que ce soit forum, que ce soit société, que ce soit club, je pense que ce qui est important, c'est d'avoir un groupe.

Deuxièmement, un groupe qui ne prend pas la place de personne. L'idée n'est pas de créer une institution qui va faire quelque chose à la place d'une autre mais, au contraire, qui va faire en sorte qu'on multiplie nos efforts par une espèce de... Quand, à un moment donné, on travaille ensemble, on multiplie nos efforts individuels autour de ça. Donc, ce n'est pas une question de prendre la place de personne.

Alors, troisièmement, il nous apparaît, après discussions, qu'il faut que le groupe soit incorporé à quelque part, parce que, pour pouvoir bénéficier d'un statut légal auprès de l'État, il faut une incorporation. Donc, il faut que ça existe pour le vrai et pas

simplement une rencontre, disons, des anciens de l'Union nationale. Il faut que ce soit dûment constitutionné à quelque part. Alors, ça tourne autour de ça, et c'est dans cet esprit-là que – il faut partir avec un bout de papier, comme on dit – on propose cela.

Alors, si on le regarde ensemble, voir ce que ça comporte et ce que ça ne comporte pas, puis de l'organiser pour que ça réponde à nos besoins, alors, tout simplement, on commence en disant que:

«Reconnaissant le rôle majeur, dans la société, de la vie politique, dans l'évolution de la société et de la culture québécoise

«Attendu qu'il n'existe au Québec – au moment où on se parle, en tout cas – aucun organisme assurant la coordination – le mot est très important, parce qu'il devrait même être sorti, mettre le mot coordination au départ:

«a) de la cueillette des traces de ce patrimoine;

«b) de l'étude et de la diffusion de ce patrimoine;

«c) de la mise en valeur de ce patrimoine;

«d) de la promotion de ce patrimoine-là – alors vraiment, en gros, c'est les objectifs généraux dont on a parlé aujourd'hui; et

«Attendu qu'une telle société regrouperait aussi bien des parlementaires actuels et anciens que des citoyens ou organismes concernés ou oeuvrant dans le domaine du patrimoine politique – on va essayer de mettre ça le plus large possible;

«Attendu que cette société pourrait intervenir auprès des gouvernements – on l'a mis au S parce qu'il y a les gouvernements des municipalités, enfin il y a tout ça – et sensibiliser également la politique afin de multiplier les initiatives dans ce domaine;

«On propose la création de...» bon, la société, peu importe le mot.

Alors, en gros, c'est ça, le cadre. Et, à partir de là, comment ça pourrait fonctionner? Alors, il y a l'autre résolution où on propose une espèce d'exécutif, c'est-à-dire cinq personnes, si vous remarquez la façon dont c'est composé. Quelqu'un qui connaît bien le réseau de l'État, enfin qui était à la Bibliothèque nationale, Bibliothèque de l'Assemblée législative et qui est encore frais et dispos tant sur le plan intellectuel que sur le plan physique. Bon. Et il nous apparaissait aussi important qu'il soit de la région de Québec. Pourquoi? Parce qu'il y a des comptes de dépenses à un moment donné aussi, si vous êtes de Rouyn-Noranda et que vous voulez que ça fonctionne, il va falloir que quelqu'un ramasse les factures. Alors donc, c'est comme ça qu'on est arrivé à la proposition de la présidence. Et, deuxièmement, des vice-présidents: un secteur, disons, des praticiens, disons un ancien parlementaire, et un autre secteur plutôt du côté universitaire, c'est-à-dire des chercheurs, notre ami Robert, et un trésorier qui nous vient de la Bibliothèque... pas de la...

**Une voix:** De l'Amicale.

**M. Masse (Marcel):** Pardon?

**Une voix:** De l'Amicale.

**M. Masse (Marcel):** De l'Amicale, je m'excuse, oui. Et le trésorier... Donc l'Amicale des anciens parlementaires, avec Mme Arsenault, et un lieu de conservation très important, du point de vue de l'institution, qui est la Bibliothèque. Alors, au fond, format un peu exécutif.

Et, à partir de là, on se dit que tout organisme, je veux dire, intéressé à cette affaire-là, devient membre et délègue un représentant qui devient directeur, et l'ensemble formant ensuite un espèce conseil d'administration de la X, société, forum, ou autre chose, pour pouvoir avoir des gens qui portent une responsabilité pour faire des choses

d'ici la prochaine réunion. Autrement, s'il n'y a pas personne, on va se retrouver exactement où on était quand on a fini notre réunion.

Alors, c'est quoi, leur mandat? Ce serait d'abord, dans les premiers mois, d'organiser la partie de l'existence corporative – si je peux m'exprimer ainsi – de se concerter entre eux, de définir un peu une espèce de plan d'action, de vision, qu'est-ce que c'est qui peut être fait, compte tenu de tout ce qu'on s'est dit, de s'assurer que les gens qui doivent en être membres ont bien délégué quelqu'un, ont fait valoir leurs points de vue. Et, disons, on va commencer à discuter avec les gens pour pouvoir développer une approche. Et, bon, dans X mois, quand on sera prêt, conformément à tout le monde, on fait une autre réunion et là on dit: Voilà le genre d'action qu'on peut mener comme groupe qui se concerte. Bon. Puis là, à partir de là, je ne sais pas ce qu'il y aura dans le plan d'action, on verra comment est-ce qu'on fait ça. Alors, en gros, là, c'est ça, l'arrière-plan, je veux dire, de l'affaire.

Maintenant, je dis: Que ça s'appelle Pierre, Jean ou Jacques, ce qui m'importe, ce n'est pas la forme, c'est l'essence. Qu'il y ait, disons, une continuation de notre réflexion, une continuation ordonnée de notre réflexion, pour qu'à un moment donné, par l'action ou la représentation auprès des autorités, on ait amélioré la situation qui est celle qu'on vit aujourd'hui. Alors, voilà en gros ce qu'il y avait là-dedans.

**M. Comeau (Robert):** Oui. Alors, des questions d'éclaircissement? Oui.

**M. Côté (François):** Juste un commentaire, si vous me permettez, puis ça va peut-être rassurer les gens sur les intentions ou le rôle que l'Assemblée entend jouer. Alors, nous, on appuie la démarche de créer ou de mettre sur pied un forum, une société et de lui donner une vie distincte, officielle par une incorporation. On ne souhaite pas que cette société soit, disons, tributaire de l'Assemblée nationale. On est un acteur comme vous êtes d'autres acteurs et on souhaite pouvoir travailler, disons, à la mise en valeur du patrimoine au même titre que vous seriez appelé à le faire dans notre créneau, en fonction de notre mission et de nos ressources.

Alors, c'est bien sûr que, dans le conseil d'administration – et ce n'est pas concerté, là, je vous le dis, j'ai lu aujourd'hui en même temps que vous – bon, vous voyez Gaston Bernier. Je veux vous dire que Gaston est un ex-directeur de l'Assemblée, mais il est à la retraite. Alors, évidemment, j'imagine que, si son nom est là, c'est par intérêt personnel.

**M. Comeau (Robert):** Un riche rentier, riche propriétaire au Lac-Sergent.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Côté (François):** C'est ça, exactement. Et, évidemment, Jocelyn, c'est aussi par intérêt personnel. Il ne représente pas l'Assemblée nationale, mais pas du tout, et c'est à ce... Non, ça a été clair avec Jocelyn pour... Et Lorraine, bien, c'est...

**M. St-Pierre (Jocelyn):** J'ai quitté une fonction à l'Institut d'histoire de l'Amérique française parce que j'avais trop de...

**M. Côté (François):** Alors, nous, évidemment, on est prêt à contribuer, dans le cadre de notre mission. Aussi, il faut que vous sachiez que, évidemment, on soutient l'Amicale des anciens parlementaires, et, à ce titre, on va contribuer de façon supplémentaire, on est disposé du moins, en fournissant le secrétariat,

alors le soutien clérical. Ce sera une contribution supplémentaire mais c'est la seule, outre la contribution qu'on pourrait apporter au même titre que la vôtre.

Alors, je voulais quand même clarifier, là, c'est important. Faut pas penser que c'est une entité sous la gouverne de l'Assemblée nationale. Au contraire, je pense que ça traduit... Je pense que même les anciens parlementaires ne nous le permettraient pas. Ils sont très autonomes. Dans d'autres dossiers, on le voit.

**M. Comeau (Robert):** Est-ce qu'il y a d'autres questions d'éclaircissement que vous voudriez poser par rapport à la première proposition qui est amenée par M. Masse? Est-ce que vous pensez que ce serait important de changer des termes, de parler de forum plutôt que de société où l'idée, c'est une structure souple, la plus fonctionnelle, excusez l'expression, pour se rendre au moins jusqu'à une autre rencontre qui serait dans à peu près six mois?

Moi, tantôt, je ferai deux autres propositions. Je peux peut-être juste vous les donner un peu, vous dire dans quel esprit il y aurait une troisième proposition si tout ça fonctionne. C'est que chacun des organismes présents ici se nomme un représentant ou une représentante pour une prochaine rencontre, et ces personnes-là deviendraient, d'office, directeurs ou directrices du conseil d'administration, si on veut parler plus formellement. Et, une autre dernière, c'est que chacun ou chacune fasse parvenir à l'exécutif un texte, via Mme Lorraine Arsenault, qui pourrait travailler là-dessus, un texte donc expliquant et les objectifs et les projets en lien avec le patrimoine politique en vue d'une rencontre au printemps 2002.

Donc, ce serait essentiellement d'organiser... Je pense que l'exécutif se voit comme organisant cette prochaine rencontre au printemps. Et, pour être efficace, on demanderait à chacun des organismes intéressés à poursuivre, à participer à ce forum de dire, bon, qui viendra officiellement pour l'organisme et fournir un texte pour qu'il y ait une discussion précise sur... et les objectifs de chaque groupe et les projets, et voir s'il y aurait... Et l'objectif à ce moment-là de la rencontre serait de voir qu'est-ce qu'on peut faire en Chambre? Quelles seraient les priorités et peut-être, éventuellement, si on veut faire un mémoire, ce serait quoi, les priorités d'action? Et on pourrait donc préparer ce texte-là pour le printemps, donc pas trop tard au printemps.

Alors, c'était un peu ça les perspectives. Alors, si on revient à la première proposition, c'est celle donc de créer cette société du patrimoine politique. S'il y a des amendements ou des ajouts ou des éclaircissements, c'est le temps de les faire. M. Bernier.

**M. Bernier (Gaston):** Alors, jusqu'à maintenant, j'ai été le greffier, je n'ai pas parlé. Moi, je ne sais pas si je suis trop près du texte français... Parce que, quand on parle de patrimoine, c'est toujours quelque chose qui nous vient du passé qu'on reconnaît dans le moment présent. Alors, c'est un peu comme les traditions, on ne peut pas en créer quotidiennement et on ne peut pas non plus bâtir... Je ne me mettrai pas à bâtir un immeuble historique demain matin. Mais, j'aimerais que, dans le: Attendu qu'il n'existe au Québec aucun organisme assurant la coordination de la cueillette des traces de ce patrimoine national... et de ce qui pourrait le devenir, parce que les choses qu'on veut conserver maintenant, on n'est pas sûr que ça va devenir du patrimoine, mais, s'il y a une chance que ça le devienne, tant mieux, on va les conserver, mais ce n'est pas assuré.

**M. Comeau (Robert):** Alors, si je comprends bien, vous voulez ajouter, après cueillette... Ce serait la coordination de la cueillette des traces du patrimoine national...

**M. Bernier (Gaston):** Et de ce qui pourrait le devenir.

**M. Comeau (Robert):** «...et de ce qui pourrait le devenir.

**M. Bernier (Gaston):** Mais si c'est trop...

**M. Comeau (Robert):** Et on enlèverait «et l'inventaire»?

**M. Bernier (Gaston):** Non, non, il n'y a rien à enlever.

**M. Comeau (Robert):** Et de ce qui pourrait le devenir.

**M. Masse (Marcel):** Mais comment est-ce qu'on peut faire sans «de ce qui pourrait le devenir»?

**M. Bernier (Gaston):** Oui, mais c'est parce que, dans 50 ans, je suppose que ce qui sera reconnu comme patrimoine, à ce moment-là, n'est pas nécessairement quelque chose qu'on peut identifier comme du patrimoine actuellement.

**M. Masse (Marcel):** O.K. Est-ce que... Comme exemple de ce que vous dites, rencontrer le président des élections pour, dans un prochain amendement, s'assurer qu'il s'assure auprès des partis qui naissent d'avoir un protocole d'archives, par exemple. C'est ça?

**M. Bernier (Gaston):** Mais, si je prends un exemple très terre-à-terre, on raconte qu'en France, quelqu'un s'est mis, un jour, à ramasser les billets d'autobus ou de transport, et on les a conservés. Personne ne s'attendait à ce que ça devienne objet d'étude ou objet de patrimoine un jour, et pourtant on dit que quelqu'un a fait une thèse sur le sujet. Bon.

**M. Masse (Marcel):** Ah! O.K. D'accord.

**M. Comeau (Robert):** Alors, ça voudrait dire donc qu'on ajouterait... Vous faites la proposition...

**M. Masse (Marcel):** «Qui pourrait le devenir.»

**M. Comeau (Robert):** «Des traces de ce patrimoine national et de ce qui pourrait le devenir et de faire l'inventaire des documents du patrimoine politique.»

**M. Masse (Marcel):** Et le reste tel qu'il est là.

**M. Comeau (Robert):** Et de faire.

**M. Côté (François):** À ce moment-là, avec les nouvelles technologies, il y a beaucoup de choses qui sont produites maintenant sur support informatique, et évidemment on a toujours tendance à lui donner moins de considération qu'à l'écrit, et c'est peut-être ça, là... C'est d'avoir le souci de... C'est un exemple, là.

**M. Comeau (Robert):** Mais le document prend un sens très large. Je pense qu'on peut prendre le sens de document au sens le plus large, pas seulement le texte écrit. Je crois que le document, c'est toutes les pièces, peu importe le support.

**Mme Léveillé (Marie):** ...

**M. Comeau (Robert):** Oui, Marie.

**Mme Léveillé (Marie):** Tu as parlé d'inventaire, mais je ne pense pas que M. Bernier ait fait quelque allusion que soit à un inventaire quelconque. Tout ce qu'il souhaitait voir ajouter, c'était...

**M. Masse (Marcel):** Oui, «et de ce qui pourrait le devenir», c'est ça que j'ai...

**Mme Léveillé (Marie):** Oui, je pense... Quand Robert a relu ce que tu ajoutais, tu as parlé d'inventaire...

**M. Comeau (Robert):** Il ne faut pas parler de ça?

**M. Masse (Marcel):** Non, c'est uniquement de ce patrimoine et de ce qui pourrait le devenir.

**M. Comeau (Robert):** Le devenir, point. O.K. Point.

**M. Masse (Marcel):** Mme Brunelle.

**Mme Brunelle-Lavoie (Louise):** Oui. Je pense que c'est... La réunion d'aujourd'hui a été extrêmement intéressante. Oui, c'est important qu'il y ait un groupe qui s'intéresse au patrimoine politique, tout comme il y a un groupe qui s'intéresse au patrimoine religieux, il y a un groupe qui s'intéresse au patrimoine industriel. Et le tableau que M. Lévesque a dressé tout à l'heure, il y a deux natures: il y a l'objet du patrimoine en lui-même, qui est le même dans les différents secteurs, à la fois de l'immobilier, du mobilier, de l'archivistique et de l'intangible ou immatériel, donnez-lui le nom que vous voulez, donc il y a cet objet-là et il y a cet objet-là qui s'applique ensuite à différents champs d'intervention et différents champs d'activité. Alors, on assiste aujourd'hui à une réunion de gens intéressés au champ d'activité politique. Je pense que ce serait intéressant qu'il y ait effectivement une association qui se préoccupe de ça.

Et, si on va un peu dans l'esprit de la Commission franco-québécoise sur les lieux des mémoires communs, qui est une association tout à fait libre de gens intéressés à définir, à identifier, à faire connaître et à valoriser ces lieux de mémoire un peu dans le même sens, l'Association pour le patrimoine politique pourrait faire un peu dans ce sens-là. Je pense que c'est peut-être un peu prématuré pour commencer à rédiger un texte qui définirait dans le détail la mission d'une telle association. C'est plus une question de principe aujourd'hui, je pense bien.

On a constaté un certain vacuum dans ce champ d'activité là. Est-ce que ça semble intéressant aux gens réunis aujourd'hui, à ce qu'il y ait quelque chose qui vienne combler ce vacuum-là et avec un groupe qui, dans un premier temps peut-être, essaierait de définir un peu plus précisément la mission, l'intervention, les moyens d'intervention, etc.? Bien, je pense que c'est un peu prématuré parce que je suis d'accord avec Mme Dagenais et avec Mme Cardin, il faudra définir un peu mieux ce qu'on entend par patrimoine politique.

Et M. Bernier vient de soulever toute une question: Est-ce que c'est ce qu'on reconnaît maintenant comme patrimoine politique ou c'est ce qu'on prévoit que dans 50 ans on reconnaîtra comme patrimoine politique? Moi, je pense que c'est peut-être un petit peu présomptueux d'essayer de penser qu'est-ce que nos enfants vont vouloir reconnaître. Le mieux qu'on puisse espérer, c'est qu'ils vont conserver ce qu'on va leur léguer. Bon. Chaque société a ses préoccupations et ses priorités, et on reçoit ce que les anciens nous ont laissé, puis on en fait un ménage, et puis on lègue à notre tour, là. Alors, je pense que c'est, si on peut s'entendre sur une question de principe, plus que sur un détail de mission qui devra, à mon sens, être précisé de

toute façon.

**M. Masse (Marcel):** Et je pense que c'est ça, le travail des six prochains mois, là. C'est de roder un peu ça puis de présenter un texte de discussion dans une réunion à venir. C'est pour ça que les thèmes sont très généraux, je vais vous dire: s'intéresser aux aspects de la cueillette, la diffusion. Alors, il y aura une discussion plus serrée sur un texte. Et puis là ça va être le problème des clientèles aussi, parce que la clientèle du citoyen, ce n'est pas la même chose que la clientèle du chercheur. Alors, il faut répondre aux besoins de la mémoire de tout le monde. Au fond, là, ce n'est pas la même chose.

**M. Lévesque (Michel):** Si...

**M. Comeau (Robert):** Oui, Michel.

**M. Lévesque (Michel):** Si on convenait, par exemple, d'une chose. Je lance l'idée que chacun autour de la table et chacune ici, représentant les individus et les organismes, et tout ça... Si chacun, dans une page ou deux, faisait en sorte d'écrire qu'est-ce que le patrimoine politique pour chaque individu ou organisme autour de la table, qu'est-ce que ça représente pour eux. Si on faisait c'est quoi, la mission de chacun des organismes qui est ici autour de la table, à qui il s'adresse comme public, et l'inventaire de ce qu'ils ont, tout ce qu'ils possèdent dans chaque organisation en rapport avec le patrimoine politique ou ce qu'ils considèrent être le patrimoine politique, pas 50 pages par individu, là, sur une page très, très synthétique, rapidement, et amener ça aux gens qui seront sur le conseil d'administration, qui feront vraiment une synthèse de ça. Ça représenterait, je ne sais pas, disons deux pages par gens qui sont autour de la table. Ça représente un document de 60 pages puis, si on en fait une synthèse, on ramène ça à cinq ou six pages. Je ne sais pas si c'est réaliste ou pas. Je lance l'idée.

**M. Comeau (Robert):** Monsieur.

**M. Boudreau (Omer):** Là, je ne sais pas si je devrais, là, parce que... vous donner l'opinion d'un Ontarien.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Boudreau (Omer):** On peut très bien faire ce que tu proposes. Quand même, je pense que... Ma façon de voir les choses, là, c'est qu'il y a quand même un très haut niveau de consensus sur le fait qu'on devrait créer un groupe. Moi, je pense qu'on pourrait procéder un peu dans la veine qui s'est discutée sans s'arrêter trop, trop sur les mots: de donner la place aux gens que vous avez proposés comme exécutif, d'organiser et d'incorporer même. Et puis la discussion à savoir quel genre de patrimoine on veut, etc., pour moi, c'est des questions qui se répondront dans les réunions du futur. Donc, on a tous nos propres approches. À un moment donné, avec le temps, on va vouloir discuter exactement de questions comme ça. Mais je ne pense pas que ça devrait empêcher quand même l'incorporation d'un groupe. Je pense qu'il y a un très grand niveau de consensus.

**M. Comeau (Robert):** Il y a une proposition sur la table, là. Est-ce que, si je comprends bien votre intervention, est-ce que ce serait comme un amendement pour reprendre que le premier point, ou si... Est-ce que vous voulez formellement... Vous trouvez que... J'essaie d'interpréter votre intervention. Est-ce que ça irait dans le sens de ne retenir que la première ligne et de ne pas retenir de l'étude, de la mise en valeur? Est-ce que vous allez jusque-là ou si vous seriez...

Je pense qu'on est prêt à voter au moins, ou, en tout cas, à discuter.

**M. Bernier (Gaston):** Moi, ma seule préoccupation, c'est qu'un jour il sera question de conservation, de cueillette contemporaine. Alors là se pose le problème de savoir: Qu'est-ce qu'on cueille, qu'est-ce qu'on conserve pour l'avenir? Alors, ce n'est pas nécessairement des choses qu'on reconnaîtra comme patrimoniales actuellement. Alors, la cueillette ou la conservation devra être beaucoup plus large que le patrimoine. Alors, c'est juste ça, là. Je veux sensibiliser les gens. Maintenant, je pense qu'on peut travailler avec le texte tel qu'il était. Je ne veux pas en faire des questions de détail là. Je pense bien qu'on peut... tout le monde pourrait travailler avec le texte actuel.

**M. Comeau (Robert):** D'accord. M. Gaulin.

**M. Gaulin (André):** Je pense que ce sur quoi on vote, c'est la partie noire en bas, les attendus ne sont jamais importants dans une proposition qu'on vote. Alors, la seule chose c'est: Est-ce que ça s'appelle forum ou société? Quand on a décidé ça, bien, on vote. Le reste, bon, on refera le texte, vous allez être là pour ça, le conseil...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Gaulin (André):** Moi, j'ai hâte d'aller souper.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Comeau (Robert):** Bon. Alors, moi, j'aimerais qu'on revienne à la proposition. Maintenons la proposition originale. Comme ça, on ne commencera pas à débattre de l'amendement et on va pouvoir procéder plus rapidement et quitter Québec pour arriver à Montréal avant demain.

Alors, je fais la proposition que, s'il n'y a personne d'autre qui fait d'autres amendements, on vote la partie en dehors des attendus, donc qu'on vote les cinq lignes, qui se liraient ainsi, au fond:

«Attendu qu'il n'existe pas actuellement au Québec d'organismes assurant la coordination de la cueillette et de l'inventaire des documents du patrimoine politique, de l'étude et la diffusion des connaissances de ce patrimoine, de la mise en valeur de ce patrimoine, de la promotion de ce patrimoine, tant au gouvernement que dans la société civile, donc, nous proposons la création de la Société du patrimoine politique du Québec.»

**M. Comeau (Robert):** Est-ce que quelqu'un demande le vote?

**M. Charbonneau (André):** Le vote.

**M. Comeau (Robert):** Vous demandez le vote. Alors, si quelqu'un demande le vote, on va donc procéder au...

**Une voix:** M. Côté pourrait faire un appel nominal.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Côté (François):** Je le demanderai tantôt.

**M. Comeau (Robert):** Vous ne demandez pas le vote secret, là? Bon. Quels sont ceux qui sont favorables à cette proposition?

**M. Masse (Marcel):** Juste un instant. Robert, il s'est trompé de feuille. Parce qu'il y a deux feuilles, il y a celle qui était dans

vosre dossier ce matin et il y a celle que lui a reçue hier avant de s'en venir.

**M. Comeau (Robert):** Alors, donnez-moi un coup de pied.

**M. Masse (Marcel):** Oui. C'est la même, mais on a enlevé quelques mots. C'est pour ça que, quand je l'ai entendu parlé «à but non lucratif», je me suis dit, il n'a pas lu la bonne. Alors, mettons que la bonne, c'est celle qu'on avait dans le dossier ce matin. Je n'ai pas besoin de la relire, tout le monde l'a devant lui. Ce serait celle-là.

Bon. Alors, quels sont ceux qui sont favorables? Bon. Si je comprends bien, il n'y en a pas qui sont contre. Très bien. Merci. Adopté à l'unanimité.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Comeau (Robert):** On se lèvera pas chacun notre tour.

**Une voix:** On n'a pas besoin de faire d'appel nominal.

**M. Lévesque (Michel):** On peut conserver le patrimoine de la même façon, il va y avoir du succès.

**M. Comeau (Robert):** Donc, la deuxième proposition, c'est une proposition pour former un exécutif provisoire avec les noms que vous avez. Est-ce que c'est la même page?

**Une voix:** Les noms ont-ils changé? Un coup d'État.

**Une voix:** Ils n'ont pas changé cette nuit. C'est les mêmes.

**M. Comeau (Robert):** C'est la même. Donc, c'est:

«Attendu qu'il existe maintenant une Société du patrimoine politique du Québec;

«Attendu que la Société sera administrée par un bureau composé de cinq personnes occupant les postes de président, de deux vice-présidents, de secrétaire et de trésorier et par un conseil d'administration formé de directeurs – on devrait ajouter directrices – désignés par les organismes intéressés ou oeuvrant dans le domaine du patrimoine politique;

«Nous proposons donc les personnes suivantes: président, M. Gaston Bernier; vice-président, Marcel Masse; vice-président, Robert Comeau; secrétaire, Jocelyn St-Pierre; trésorière, Mme Lorraine Arsenault.»

Nous invitons les organismes ici présents à désigner un représentant ou une représentante au conseil d'administration.

**M. Masse (Marcel):** J'aimerais que ce soit un autre qui propose parce que mon nom est dedans, en passant.

**M. Côté (François):** Juste pour... S'il y a une incorporation qui va découler de ça, est-ce qu'on peut convenir, M. Comeau, que la première résolution, elle est présentée par M. Masse et elle est appuyée par quelqu'un, quelqu'un ici.

**Une voix:** Un second.

**M. Côté (François):** Un second, oui. Et l'autre, il faudrait normalement qu'il y ait un proposeur.

**M. Masse (Marcel):** André Gaulin.

**M. Comeau (Robert):** D'accord. Alors, pour la première proposition, si on revient à l'autre, alors qui faisait la proposition? Donc, Marcel Masse fait la proposition.

**M. Masse (Marcel):** André. Puis approuvé à l'unanimité.

**M. Comeau (Robert):** André Gaulin.

**M. Masse (Marcel):** C'est ça.

**M. Comeau (Robert):** O.K. Donc, la deuxième proposition, ce serait bien que ce soit quelqu'un de...

**Une voix:** La deuxième, j'aimerais que ce soit d'autre que moi parce que, nous, on est là-dedans.

**M. Masse (Marcel):** M. Côté, voulez-vous proposer?

**M. Côté (François):** Oui, je peux proposer.

**M. Masse (Marcel):** Alors, est-ce qu'il a besoin d'un appuieur?

**Une voix:** Oui.

**M. Masse (Marcel):** Oui. Qui veut appuyer? Oui. M. Lapointe. Très bien.

**M. Comeau (Robert):** Vous voulez discuter de la proposition, faire des amendements ou poser des questions? Si personne ne demande le vote, ça va être adopté. Pardon?

**M. Lévesque (Michel):** Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui voudraient se joindre à ce comité-là? Il pourrait y avoir un troisième vice-président, une troisième vice-présidente, si quelqu'un souhaitait...

**M. Masse (Marcel):** C'est sûr. Il pourrait même y avoir un deuxième secrétaire.

**M. Lévesque (Michel):** Mais, je veux dire, si, autour de la table, il y a quelqu'un qui souhaiterait en faire partie, par intérêt personnel, parce que ça l'intéresse, parce qu'il aime ça, pour différentes raisons, moi, je trouve que ce serait juste...

**M. Masse (Marcel):** Michel, ça t'intéresserait-u?

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Comeau (Robert):** La façon dont serait constitué le conseil d'administration, ce serait donc à chacun d'entre vous dans vos organismes de déléguer une personne qui deviendrait, d'office, membre du conseil d'administration.

**M. St-Pierre (Jocelyn):** Vous aviez fait une proposition, une troisième proposition.

**M. Comeau (Robert):** Oui. On est dans la deuxième. Est-ce que la deuxième, ça va?

**M. St-Pierre (Jocelyn):** Ça va pour la deuxième, là.

**M. Côté (François):** Oui, ça va, mais l'idée est bonne, là. Je ne sais pas, ça diversifierait les sources. Alors, je ne sais pas, moi, je mettrais un troisième vice-président.

**M. Masse (Marcel):** Mais ils vont l'être rapidement comme directeurs, parce que, aussitôt qu'une association va nous faire parvenir le nom de son représentant, je pense bien que, avant la prochaine réunion, il va y avoir une réunion de l'ensemble de ces gens-là. Donc, rapidement, tout le monde va se retrouver autour de la table. C'est parce que, comme on n'a pas les noms, on ne peut pas les mettre. C'est ça.

**M. Comeau (Robert):** Puis l'idée, c'était de ne pas avoir plusieurs personnes d'un même organisme et on laissait donc aux gens de chaque organisme de déterminer la personne qui avait plus de temps, de disponibilité puis d'intérêt dans le domaine. Oui.

**M. Charbonneau (André):** Une petite question. J'imagine qu'on va voter la question du financement de ça, éventuellement, peut-être pas à cette première réunion là, mais actuellement, c'est financé par qui, là?

**M. Comeau (Robert):** Bien, justement, tantôt on a expliqué. Au fond, ça explique un peu les personnes qui sont là. Mme Lorraine Arsenault, si je comprends bien, travaille déjà pour l'Amicale des anciens parlementaires, et elle serait prête, si je comprends bien, à contribuer minimalement pour faire fonctionner ça jusqu'au...

**M. Côté (François):** En fait, Lorraine, Jocelyn évidemment sont... Disons que ça fait partie de notre contribution. Également, on va assumer le soutien clérical et le soutien de secrétariat. Ça se limite à ça. Ça veut dire que les envois et les expéditions, on va les assumer, tout ça, mais on ne veut pas aller au-delà de ça. C'est pour ça qu'on souhaite que ce soit une société distincte qui puisse cogner à la porte de différents bailleurs de fonds, le cas échéant, parce que, nous, on n'a pas la prétention de s'accaparer du patrimoine politique québécois. C'est hors de nos visées et de nos moyens. Mais on va y aller évidemment...

**M. Masse (Marcel):** Et, pour répondre plus clairement, il n'y a pas de budget, et on espère qu'on n'en aura jamais, dans le sens suivant, c'est que je pense que l'organisme pourra signer avec l'Assemblée nationale une espèce d'entente de partenariat dans laquelle... comme vous dites, là, assure un soutien - comment est-ce qu'on peut l'appeler?

**M. Côté (François):** Clérical.

**M. Masse (Marcel):** De bureaucratie, etc. À partir de là, je veux dire, s'il y a des projets, on verra, dans les mois qui viennent, et là il y aura un budget qui sera soumis. Mais, à première vue, une table de concertation qui, par définition, ne fait pas elle-même de choses, n'a certainement pas besoin d'un budget énorme, surtout si les frais administratifs d'écrire une lettre puis de l'envoyer à la ministre pour faire telle proposition sont assumés par l'Assemblée. À partir de là, il n'y a pas de coût. Donc, ce n'est pas un truc qui va, à mon avis, avoir des dépenses comme telles. En tout cas, on verra les projets, ce sera soumis dans le plan d'action, s'il y a lieu.

**M. Comeau (Robert):** Michel voulait parler. Michel Lévesque.

**M. Lévesque (Michel):** On peut, je pense... C'est peut-être

utopique de ma part de commencer à imaginer qu'il y a possibilité de faire des choses autrement que ce qui s'est toujours fait jusqu'à présent, dans le sens qu'il y aura peut-être des projets ad hoc, que deux organismes ensemble voudront mettre 2 000, 10 000 ou 15 000 sur la table parce que ça rejoindra leur mission quelque part, plus directement ou indirectement, à un moment donné, mais qu'il n'y aura pas de plan d'ensemble où ce sera statutaire, chaque année, que ça prend 150 000 pour faire fonctionner, puis là, ça devient...

**M. Comeau (Robert)** : Il n'y a pas de cotisation prévue, c'est ça qu'on veut dire.

**M. Lévesque (Michel)** : Bien, enfin, il n'y a pas de cotisation et c'est tout simplement parce que, à un moment donné, on s'aperçoit que personne ne fait... Et je donne un exemple. On n'a pas d'inventaire des maisons des premiers ministres depuis l'Acte de 1791 – je ne sais pas, là – puis on considère que ce serait important de le savoir. Alors là on fait un tour de table pour savoir s'il n'y a pas un organisme qui est capable de prendre ça dans son mandat et dans son budget, ça peut être vous ou ça peut être un autre ou bien donc deux se mettent ensemble puis ils se partagent la facture. Mais c'est dans ce sens-là plutôt. C'est pour ça, le mot «concertation», de se concerter, de dire: Ça, ça devrait être fait, personne ne l'a fait, y a-tu quelqu'un qui peut le faire dans son mandat, etc.?

**M. Comeau (Robert)** : Donc, on a une proposition amenée par M. Côté appuyé par M. Lapointe. Est-ce qu'on l'a déjà adoptée, la deuxième?

**M. Masse (Marcel)** : Ah! oui, oui.

**M. Comeau (Robert)** : C'est fait, bon, on est rendu à la troisième.

**M. Masse (Marcel)** : On est dans le patrimoine déjà.

**M. Comeau (Robert)** : La troisième, ce serait donc que chacun des organismes ici présents se nomme un représentant ou une représentante pour une prochaine rencontre, et ces personnes constitueront le conseil d'administration avec l'exécutif. Alors, proposé par M. Sauvageau. Qui appuie cette proposition?

**Mme Aubin (Danielle)** : Danielle Aubin.

**M. Comeau (Robert)** : Mme Aubin. Alors, est-ce que quelqu'un demande des explications ou le vote là-dessus? Ça sera donc adopté.

Et enfin, une quatrième proposition: Que chacun, chacune fasse parvenir donc à l'exécutif provisoire un texte, via Mme Lorraine Arsenaault, expliquant les objectifs et les projets en lien avec le patrimoine politique, en vue d'une rencontre au printemps 2002. Peut-être qu'on pourrait ajouter des éléments que tu avais ajoutés. J'ai mis «objectifs et projets», peut-être qu'il y avait d'autres points qu'on...

**Une voix** : Définition.

**Une voix** : Ça pourrait être: 1° la définition...

**M. Comeau (Robert)** : Peut-être ajouter «définition».

**M. Masse (Marcel)** : Proposition de définition, proposition de plan d'action, quelque chose de même, là.

**Une voix** : «Mission» ou synonyme.

**M. Comeau (Robert):** Non. Proposition de définition du patrimoine, les objectifs de l'organisme en lien avec ça et les projets en lien avec le patrimoine politique, en vue d'une rencontre au printemps 2002. En ce sens-là, l'exécutif serait mandaté à préparer cette rencontre.

**M. Lévesque (Michel):** Ça pourrait être l'inventaire, les projets qui pourraient être des idées soumises, voir qui pourrait les prendre au vol, ces idées-là, puis dire: Oui, on pourrait faire ça rapidement sur un an, non, c'est un projet qui prend 10 ans, ce n'est pas réaliste. Et là on voit qu'est-ce qui pourrait être fait puis on pourrait déterminer des priorités. Le conseil pourra déterminer des priorités puis dire: Écoutez, cette année, si on mettait ça, si on canalisait les énergies dans telle direction, il y a peut-être moyen d'arriver...

**M. Comeau (Robert):** Donc, les priorités d'action, au fond. Oui, madame.

**Mme Aubin (Danielle):** C'est-à-dire que je rejoins quelques propos de tout à l'heure. Je crois que, d'amorcer un plan d'action, c'est prématuré.

**M. Comeau (Robert):** D'accord.

**Mme Aubin (Danielle):** Je pense que, dans un premier temps, on soumette un court texte pour définir ce qu'est pour nous les archives parlementaires ou le patrimoine parlementaire, ça va. Mais, moi, je n'irais pas au-delà de ça, même au niveau des projets. Je veux dire, tant et aussi longtemps qu'on n'a pas discuté des fondements de base, on ne peut pas arriver pour dire: On pourrait faire tel projet ou tel autre. En tout cas, c'est mon avis, là, je ne sais pas s'il est partagé. Mais, dans un premier temps, je pense que, de se positionner sur ce que ça représente pour nous, ça m'apparaît intéressant.

Par rapport à l'inventaire, je vois mal comment il pourrait être utilisé dans la mesure où on n'a pas nécessairement ici toutes les institutions qui conservent ce type d'informations là. Donc, en même temps, ça pourrait donner un aperçu de, sans que ce soit nécessairement exhaustif. Donc, dans ce sens-là, il faudrait voir comment est-ce que ça pourrait être utilisé.

**M. Comeau (Robert):** O.K. Est-ce que je comprends... Est-ce que vous modifiez... J'aimerais que vous...

**Mme Aubin (Danielle):** Moi, je le modifierais en disant que les gens pourraient fournir un texte, un court texte, sur une définition qui leur est propre ou avec laquelle ils sont confortables sur ce qu'est le patrimoine politique.

**M. Comeau (Robert):** D'accord. Et on pourrait dire que ça pourrait être envoyé en même temps que le nom de la personne.

**M. Aubin (Danielle):** Ça dépend quand est-ce que vous voulez avoir le nom de la personne, là, mais... Bon.

**M. Comeau (Robert):** Attends. Juste sur cette question-là, est-ce qu'on fixe un délai ou... Dans les meilleurs délais.

**M. Aubin (Danielle):** C'est parce que le nom de la personne, il peut se donner rapidement, il peut se donner lundi matin ou mardi ou au courant de la semaine prochaine.

**M. Comeau (Robert):** C'est juste pour qu'on puisse convoquer cette personne-là éventuellement. Oui.

**M. Boudreau (Omer):** J'aimerais justement suggérer une question de logistique. Peut-être que ce serait préférable en se servant de la liste qu'on vient de créer, de courriel, si quelqu'un pouvait nous envoyer un message électronique faisant un résumé de ce qu'on veut ou ce qu'on devrait soumettre, nous disant où et quand. Donc, on pourrait laisser la tâche au groupe exécutif à décider quand est-ce que ça devrait se faire et qui devrait recevoir l'information.

**M. Comeau (Robert):** Donc, on enverrait à la personne désignée un courriel qui demanderait de préciser sa définition du patrimoine. Donc, on ne voterait pas ça aujourd'hui, on laisserait ça à... D'accord, oui.

**M. Côté (François):** Je suis d'accord avec Mme Aubin, là, de s'en tenir d'abord à la définition du patrimoine politique comme on le voit dans chaque organisme. Et ce serait bien si on pouvait faire accompagner cette définition-là... d'être en mesure de témoigner, sommairement du moins, de ce que l'organisme fait à cet égard-là, sous cette définition. Sans que ce soit exhaustif, je vous l'accorde. Il manque beaucoup d'acteurs autour de la table, on se comprend bien, mais chacun autour de la table... Moi, j'aimerais ça, moi, vous dire notre vision puis ce qu'on fait, nous, ce qu'on a fait. Pas nos projets nécessairement, parce que c'est prématuré, effectivement, ça viendra avec le temps.

J'aurais un autre volet, moi, suite aux commentaires de Mme Aubin. Est-ce que ce ne serait pas indiqué que, à la suite de la mise sur pied de la Société, le comité provisoire transmette officiellement l'information à d'autres acteurs - là, je ne sais pas lesquels, là...

**M. St-Pierre (Jocelyn):** J'aurais une liste de 60 personnes. Alors, il y en a.

**M. Côté (François):** ... - à d'autres acteurs et les invite, à ce moment-là, d'une façon quelconque, à s'y joindre ou du moins à participer à la réflexion? Il me semble.

**M. Comeau (Robert):** Au fond, c'est l'idée de faire connaître déjà l'existence de cette première société et, en ce sens-là, en informer d'autres acteurs potentiels qui pourraient être convoqués donc à la réunion du printemps.

**M. Côté (François):** Il me semble que c'est d'intérêt, c'est d'intérêt.

**M. Comeau (Robert):** Je pense que... C'est une suggestion. D'ailleurs, on a dû limiter à 30, parce qu'on ne voulait pas...

**M. Lévesque (Michel):** M. le Président, je pense, par courriel... Si vous connaissez des gens qui oeuvrent dans le milieu ou qui ont un intérêt, envoyez...

**Mme Aubin (Danielle):** J'aurais une question. Elle me chicote depuis tout à l'heure. Si vous rejoignez d'autres acteurs dans le milieu, peu importe qui ils sont, est-ce que vous considérez qu'il devrait y avoir un représentant de tous ces milieux-là au conseil d'administration? C'est que j'arrive mal à comprendre depuis tout à l'heure. Si tout le monde ici désigne quelqu'un au conseil d'administration, on va se retrouver combien à ce conseil d'administration? Vous n'avez pas pensé, si je peux me permettre de vous faire une suggestion, de vous en tenir peut-être à un certain nombre d'individus qui feraient partie du conseil d'administration,

au-delà des gens qui ont déjà été désignés, et que les autres puissent être là comme membres, comme personnes intéressées, etc., sans nécessairement faire partie de ce conseil d'administration. Ce que j'en comprends, c'est que tout le monde va faire partie du conseil d'administration.

**M. Masse (Marcel):** Je pense que ce qu'on ne sait pas, au moment où on se parle, c'est l'avenir, c'est-à-dire l'intérêt que ça peut créer, de sorte qu'il faut y aller étape par étape, de façon concrète et pratique et non pas théorique, là, et que, s'il y a beaucoup de monde qui a intérêt, beaucoup de monde devient une assemblée générale qui désigne un certain nombre de personnes comme directeurs. Mais pourquoi parler d'assemblée générale si on ne sait même pas si finalement on va être, de toute façon, 12? Je ne vois pas pourquoi faire une assemblée générale à 12. Mais, si ça a suscité beaucoup d'intérêt et que, par exemple, le Musée de Trois-Rivières, qui possède la collection Duplessis, s'intéresse beaucoup, puis il frappe à la porte, puis il veut en faire partie, etc., bien là, là, il y a beaucoup trop de monde pour faire des réunions productives, là. Alors donc, il y aura une assemblée générale puis...

C'est pour ça que les thèmes sont très généraux. On n'est pas dans l'écriture légale. Alors, selon l'intérêt que ça fera, on verra s'il y a plus de monde que la possibilité pour diriger une assemblée, et là, à ce moment-là, on fera des paliers, comme on dit, une assemblée générale... Mais on ne le sait pas au moment où on se parle.

**M. Comeau (Robert):** M. Côté.

**M. Côté (François):** Très bonne idée, Mme Aubin. Alors, si on remplaçait le deuxième point, là: Et par un conseil d'administration formé des directeurs désignés par les organismes participant à la rencontre du 9? O.K.

**Des voix:** ...

**M. Côté (François):** Aujourd'hui, là. Et évidemment, avec ces résolutions-là, ça autorise le conseil provisoire à travailler sur des lettres patentes, etc., et éventuellement le conseil pourra, en fonction des démarches qui seront faites ultérieurement, proposer un amendement ici pour effectivement accueillir dans une assemblée générale d'autres personnes, tout ça.

**Mme Aubin (Danielle):** Ou déterminer un certain nombre de membres du conseil d'administration sans que les autres y soient nécessairement. Voilà.

**M. Côté (François):** Effectivement, effectivement. Alors, ça va permettre...

**Mme Aubin (Danielle):** C'est ça. Ça peut aller dans un sens comme dans l'autre, là. Voilà.

**M. Masse (Marcel):** Mais, puisqu'il n'y a pas de cotisation d'entrée, il faut qu'il y a un ticket d'entrée à quelque part. Donc, il faut que quelqu'un décide que tu peux rentrer dans le club. Alors, c'est dans ce sens-là qu'on part avec les gens qui sont là, puis, dépendant de la pression d'entrer dans le club, on verra comment le club s'organise par étape ou...

**Mme Aubin (Danielle):** Nous allons faire de la sollicitation de porte à porte.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Comeau (Robert):** Les archivistes, on est bien organisé puis on va équilibrer ça.

**M. Masse (Marcel):** On fera un groupe de travail sur les...

**M. Comeau (Robert):** Bien, le monde universitaire, il est peu présent, mais attendez-vous... Bon. Alors, si je comprends bien, ce n'est pas nécessaire de voter comme telle cette résolution-là. C'est comme un mandat que vous nous donnez d'ici à la prochaine rencontre avec l'idée que, d'ici six mois à peu près, au printemps prochain, il y aura donc une deuxième rencontre et vous serez convoqués. Si vous avez des noms de personnes à nous envoyer, ça serait bien que... faites-les parvenir et puis, nous, on va rédiger un procès-verbal et un peu ce qu'on a décidé aujourd'hui pour le faire parvenir à tout le monde.

**M. Boudreau (Omer):** On va quand même nous en envoyer une note nous disant où...

**Mme Aubin (Danielle):** Nous sommes des archivistes, voyez-vous.

**M. Comeau (Robert):** Bon. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

**M. Gaulin (André):** Oui

**M. Comeau (Robert):** M. Gaulin.

**M. Gaulin (André):** M. le Président, je voulais proposer une motion de félicitations à M. Masse, à M. Comeau, à celles et ceux, je pense en particulier à Mme Arsenault, qui ont préparé cette réunion de fondation.

**M. Comeau (Robert):** Vous oubliez M. Bernier et Jocelyn.

(Applaudissements)

**M. Comeau (Robert):** Bon, alors, la séance... Si quelqu'un propose la levée...

**M. Masse (Marcel):** Juste un mot avant. C'est certain qu'on est dans un terrain nouveau. On est dans un champ nouveau, en termes d'organisation. C'est pour ça qu'il faut être pragmatique et puis en fonction des... se réajuster avec le temps.

Alors, je tiens, moi aussi, à vous remercier de votre participation. Et j'ai réalisé que le fait d'avoir organisé la réunion a déjà suscité des discussions autour de la table, pas uniquement ici, mais en dehors, sur la façon dont les choses devraient se passer. Et ça prouve de l'intérêt qu'il y a d'avoir un organisme de concertation là, enfin, peu importe le mot, parce que ça permet de réfléchir et d'avancer autour de cette chose-là. Alors, je vous remercie de votre participation et j'espère qu'on se reverra tous dans quelque temps.

**M. Comeau (Robert):** Et je vous remercie d'avoir été aussi disciplinés. Je n'ai jamais vu une réunion comme ça qui finit à deux minutes près selon l'horaire prévu.

(Fin de la séance à 16 h 56)